

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
Signature d'un mémorandum de coopération entre le CNDH et l'ONPLC

P. 3

JUSTICE
L'homme d'Affaires Issad Rebrab condamné à six mois de prison ferme et une année de prison avec sursis

P. 24

EDUCATION :
Plus de 9,2 millions d'élèves scolarisés en 2018-2019

P. 4

LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, FAIT MARQUANT EN 2019

Mettre fin aux mentalités de la rente et de l'impunité



Inscrite parmi les principales revendications du mouvement populaire appelant au changement du mode de gouvernance du pays, la lutte contre la corruption est un fait marquant pour l'année écoulée, jamais connu dans l'histoire du pays, tant par l'ampleur des affaires traitées que par la position des personnalités mises en cause. C'est un véritable coup d'arrêt à une pratique de gestion népotique des ressources publiques, sous tendue par un sentiment d'impunité. En excluant du bénéfice de la grâce présidentielle, «les personnes condamnées et impliquées dans des affaires de corruption», le Président Tebboune soutient la cadence de la lutte contre la corruption qu'il compte inscrire dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'Etat et de la moralisation de la vie publique.

P. 3
DKnews

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE DU PAIN :

Le ministère du Commerce dresse sa feuille de route

P. 3

AGRICULTURE

Vers la dynamisation du système «SYRPALAC» dans la filière de pomme de terre

P. 4

SERVICES FINANCIERS

Algérie Poste lance le service du virement de compte à compte au moyen d'un chèque postal

P. 5

SANTÉ

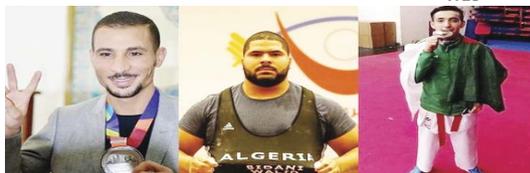
MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES

Efficaces ou pas ?

P.p 12-13

SPORT ALGÉRIEN EN 2019
Makhloufi, Bidani et Helassa sauvent la mise

P. 20



AVIATION :
Airbus redevient le numéro un mondial devant Boeing

P. 6

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Six (06) casemates pour terroristes détruites à Skikda

P. 24

RAFFINAGE DE PÉTROLE

Sonatrach signera en janvier un contrat avec Tecnicas Reunidas et Samsung pour réaliser une raffinerie à Hassi Messaoud

La Sonatrach signera le 8 janvier prochain un contrat avec un groupement composé de Tecnicas Reunidas (Espagne) et Samsung Engineering (Corée du Sud) pour la réalisation d'une raffinerie de pétrole au niveau de Haoud El Hamra à Hassi Messaoud, a-t-on appris mardi auprès de la compagnie Nationale Ce contrat, d'un montant de 440 milliards de DA (quelque 3,7 milliards de dollars), porte sur la

réalisation d'une raffinerie de pétrole brut à conversion profonde d'une capacité de 5 millions de tonnes/an.

Le marché a été conclu suite à un appel d'offres lancé par Sonatrach en 2017.

Sur dix-huit (18) compagnies ayant retiré le cahier des charges relatif à cette offre, sept (7) ont soumissionné dont quatre (4) ont été retenues en mai 2018, rappelle la même source.

SABOTAGE DES INSTALLATIONS DE L'ADE /LAGHOUAT :

Près de 10 millions DA de pertes

Des pertes matérielles d'une valeur de près de 10 millions DA, ont été subies par l'entreprise algérienne des eaux (ADE) de la wilaya de Laghouat suite aux actes de vandalisme ayant ciblé ses installations dans la région d'El-Kheneg, selon un communiqué publié mardi par l'entreprise. Ces actes ont porté sur le sabotage et le vol des pompes et des câbles électriques à basse tension alimentant les armoires électriques du forage N-1, lit-on dans le communiqué de l'ADE qui a condamné ces actes de sabotage.



SKIKDA

Le moudjahid Mohamed Hebhouh inhumé dans le cimetière d'Azzaba

Le moudjahid Mohamed Hebhouh, décédé mardi matin à l'âge de 88 ans suite à une longue maladie, a été inhumé dans le cimetière d'Azzaba, wilaya de Skikda.

Né le 19 mai 1931 à Azzaba, il a grandi dans le douar d'Oum Ennah où il a étudié le Coran et terminé ses études sous la coupe de Cheikh Merzouk, avant d'être contraint de faire son service militaire au sein de l'armée française à Annaba, alors qu'il avait 19 ans.

LE 04 JANVIER À TIZI-OUZOU

Hommage à Cheikh El Hasnaoui

La Direction de la culture de la wilaya de Tizi-Ouzou, rendra hommage à Cheikh El Hasnaoui, lors d'un spectacle prévu samedi 4 janvier à partir de 14h à la Maison de la culture Mouloud-Mammeri. L'hommage sera rendu par l'artiste Beihdja Rahal qui animera un concert sous le thème "Sur les traces de Cheikh El Hasnaoui".



JUSTICE

Naama: le président d'APC de Mecheria et six autres personnes placés en détention provisoire pour corruption

La chambre d'accusation de la Cour de Naama a ordonné mardi la mise en détention provisoire du président actuel de l'APC de Mecheria, de cinq entrepreneurs et d'un employé administratif qui sont poursuivis dans des affaires de corruption, a-t-on appris d'une source judiciaire. La mise en détention fait suite à un mandat d'arrêt à leur encontre lancé par le juge d'instruction au tribunal d'Ain Sefra, qui a notifié au président d'APC de Mecheria les chefs d'inculpation d'abus de pouvoir, de faux et usage de faux, d'infraction à la législation en vigueur dans la conclusion des marchés publics, de dilapidation de deniers publics et d'attribution de privilèges injustifiés à autrui, a-t-on indiqué. La même source a fait savoir que les cinq entrepreneurs impliqués dans cette affaire, placés sous mandat de dépôt, ont été poursuivis pour complicité dans la conclusion de marchés publics en infraction à la réglementation en vigueur et avoir bénéficié de privilèges injustifiés. Le fonctionnaire administratif chargé du suivi des marchés publics à la mairie de Mecheria est poursuivi pour usurpation de fonction et complicité dans la dilapidation de deniers publics.

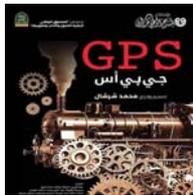
Les mis en cause sont poursuivis pour dépassements dans l'octroi des marchés concernant des projets dans le domaine de l'extension du réseau d'éclairage public à travers les quartiers de Mecheria et autres travaux d'entretien du cimetière de Sidi Merbouh dans la même commune en infraction à la législation et à la réglementation en vigueur, a-t-on souligné.



THÉÂTRE

La troupe «GPS» prolonge sa tournée

Après le grand succès rencontrée auprès du public, la troupe de la pièce théâtrale «GPS» a décidé de prolonger sa tournée après les fêtes de fin d'année. Trois présentations seront programmées les 02, 04 et 05 janvier 2020 au Théâtre national algérien (TNA).



TIZI-OUZOU

Mise en service du premier tronçon du téléphérique début janvier 2020

Le premier tronçon du téléphérique de la ville de Tizi-Ouzou, qui va relier la gare multimodale de Bouhinoune à la station Babouche (à proximité du siège de la wilaya), sera mis en service début janvier couant.

Avec un coût de réalisation de 8,7 milliards de DA, le projet comporte deux stations de départ et d'arrivée (Bouhinoune et Redjaouna) ainsi que quatre stations intermédiaires, au niveau de la nouvelle ville, du stade 1er Novembre, du siège de la wilaya (CEM Babouche) et de l'hôpital Belloua.

▶ AIN TÉMOUCHENT:

Découverte d'un corps sans vie rejeté par les vagues sur la plage de Bouzedjar (Gendarmerie nationale)

Un corps sans vie, rejeté par les vagues, a été découvert dans la nuit de lundi à mardi au niveau la plage de Bouzedjar dans la wilaya d'Ain Témouchent, a-t-on appris auprès des services de la Gendarmerie nationale d'Ain Témouchent.

Le cadavre de sexe masculin portant un gilet de sauvetage a été retrouvé dans un état de décomposition, a-t-on indiqué, soulignant qu'il pourrait s'agir d'un candidat à l'émigration clandestine.

Le corps a été transféré vers la morgue de l'établissement hospitalier "Ahmed Medaghri" d'Ain Témouchent, a-t-on ajouté, signalant que les services de la Gendarmerie nationale compétents ont ouvert une enquête pour identifier le cadavre et déterminer les circonstances de ce décès.



SELON LA SÛRETÉ NATIONALE

Une quantité considérable de boissons alcoolisées saisie à Oum El Bouaghi et à Biskra

Les éléments de la Sûreté ont saisi une quantité considérable de boissons alcoolisées dans les wilayas d'Oum El Bouaghi et Biskra destinées au trafic illicite, ont indiqué, mardi, les services de la Sûreté nationale dans un communiqué. Agissant suite à une information parvenue aux éléments de la Police, selon laquelle des personnes s'adonnent au trafic de boissons alcoolisées sans autorisation, la Sûreté de la Daïra d'Ain Kercha (Ou El Bouaghi) a procédé, dans le cadre de la lutte contre tout type de crime, à l'arrestation de deux personnes quadragénaire et la saisie de 42.373 unités de boissons alcoolisées. Les deux suspects ont été ainsi traduits devant les autorités judiciaires et poursuivis pour "trafic, possession et transport de boissons alcoolisées sans autorisation, exercice d'une activité commerciale sans autorisation et évasion fiscale", selon le communiqué.



▶ PROTESTATION BATNA :

Des citoyens bloquent la RN 78 en protestation de la liste des bénéficiaires de LPL

Des citoyens ont bloqué mardi la route nationale (RN) 78 menant vers la ville de Barika (wilaya Batna) à l'entrée de la ville de N'gaous réclamant l'inscription de leurs noms sur la liste affichée lundi des 192 bénéficiaires des logements publics locatifs (LPL). Des citoyens parmi les manifestants ont souligné leur éligibilité à ces logements compte tenu, ont-ils soutenu, de leur situation familiale, leur âge, ainsi que de l'ancienneté de leurs dossiers de demandes de logements par rapport à certains bénéficiaires.

Le chef de daïra de N'gaous, Rachid Dekari, a indiqué à l'APS que "les manifestants, près d'une vingtaine de citoyens, ont bloqué la route et exigé que leurs noms soient introduits sur la liste des bénéficiaires", relevant que des représentants des autorités locales se sont déplacés sur les lieux pour "écouter les préoccupations des manifestants qui ont été reçus au siège de la daïra".



2019, année de la lutte contre la corruption par excellence

L'année 2019 a été celle de la lutte contre la corruption par excellence, compte tenu des procès intentés contre d'anciens hauts responsables au sein de l'Etat, impliqués dans des affaires de corruption et de blanchiment d'argent, un fait inédit dans les annales de la justice algérienne.

Cette première dans l'Histoire de l'Algérie confirme les changements et les mutations que connaît le pays et prélude la fin de l'ère de l'impunité en ce sens que d'anciens hauts responsables, à leur tête les deux ex-Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, ont été condamnés, respectivement à 15 et 12 ans de prison ferme, de même que d'anciens ministres et hommes d'affaires impliqués dans des affaires de corruption.

La lutte contre ce phénomène est loin d'être une simple campagne de conjoncture, dans la mesure où le nouveau président de la République, Abdelmadjid Tebboune, s'est engagé, au lendemain de son élection, à poursuivre la lutte contre la corruption.

Il avait également renouvelé cet engagement dans son discours d'investiture, en précisant que «la grâce présidentielle ne touchera pas les personnes condamnées et impliquées dans des affaires de corruption».

Ainsi, dans sa feuille de route, le président de la République a mis l'accent sur la lutte «organisée» contre la corruption, déplorant l'esprit de distribution «anarchique» de la rente.

Mieux encore, il s'est engagé à restaurer l'autorité de l'Etat à travers la moralisation de la vie politique, la poursuite de la lutte contre la corruption, tout en soulignant la nécessité d'en finir avec «la politique d'impunité et les pratiques liées à la distribution anarchique des recettes pétrolières».

En début de ce mois de décembre, le tribunal de Sidi M'hamed avait prononcé des peines allant de l'acquittement à 20 ans de prison ferme assorties d'amendes allant de 100.000 DA à deux (2) millions de DA à l'encontre d'anciens ministres et hommes d'affaires impliqués dans l'affaire du montage automobile qui a causé une perte de plus de 128 milliards de DA au Trésor public.

Il s'agit notamment de l'ancien ministre de l'Industrie et des Mines, Abdessalem Bouhouareb, contre lequel un mandat d'arrêt international a été lancé et qui a été condamné par contumace à 20 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million de DA pour «octroi d'indus avantages», «abus de fonction», «dilapidation volontaire de deniers publics», «blanchiment d'argent» et «fausse déclaration».

L'ancien Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a été, quant à lui, condamné à une peine de 15 ans de prison ferme assortie d'une amende de deux (2) millions de DA pour les mêmes charges retenues contre Bouhouareb, avec la confiscation de tous ses biens saisis, l'obligation pour lui de restituer le profit illicite, qu'il soit chez ses ascendants, descendants ou parents par alliance, et sa privation de ses droits civils et politiques.

Pour sa part, l'ancien Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a été condamné à une peine de 12 ans de prison ferme et d'une amende d'un (1) million DA pour «octroi d'indus avantages lors de la passation de marchés», «abus de fonction», «dilapidation volontaire de deniers publics», «fausse déclaration» et «participation au financement occulte de la campagne électorale

de l'ex-président Abdelaziz Boutefflika».

Le tribunal a également ordonné à Sellal la restitution du profit illicite même s'il se trouve chez ses ascendants, descendants ou parents par alliance.

La même juridiction a, par ailleurs, condamné les deux anciens ministres de l'Industrie, Youcef Yousfi et Mahdjoub Bedda, à des peines de 10 ans de prison ferme assortie d'une amende de 500.000 DA pour «octroi d'indus avantages lors de la passation de marchés», «abus de fonction» et «dilapidation volontaire de deniers publics».

Le juge a prononcé, en outre, une peine de 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de 200.000 DA à l'encontre de l'ancienne wali Nouria Yamina Zerhouni pour délit d'abus de fonctions, tandis que l'ancien ministre du Transport et Travaux publics Abdelghani Zaalane a été acquitté du délit de financement occulte de la campagne électorale de l'ex-président.

Des peines de prison ferme de 7 ans de prison et une amende de 500.000 DA ont été également infligées à l'homme d'affaires, Ali Haddad, condamné pour le délit de participation au blanchiment d'argent et financement occulte de la campagne électorale du 5e mandat.

L'homme d'affaires, Ahmed Mazouz, a été condamné, de son côté, de 7 ans de prison ferme et d'une amende ferme de (1) million DA avec confiscation des fonds saisis, pour incitation d'agents publics en vue d'obtenir un indu privilégié, de bénéficiaire de l'influence des agents de l'Etat, de blanchiment d'argent avec dissimulation de son origine et de financement des partis politiques.

Poursuivi pour «bénéfice de l'autorité des agents de l'Etat en vue de la conclusion de marchés publics» et de «blanchiment d'argent», l'homme d'affaires, Hassan Larbaoui a été condamné à 6 ans de prison ferme et d'une amende d'un (1) million DA avec confiscation des fonds saisis.

L'homme d'affaires, Mohamed Bairi, poursuivi pour le délit d'«incitation d'agents à exploiter leur influence en vue de conclure des marchés publics», a été condamné, de son côté, d'une peine de prison ferme de 3 ans assortie d'une amende de 200.000 DA, tandis que Fares Sellal, fils de l'ancien Premier ministre, a été condamné à 3 ans de prison ferme assortis de 200.000 DA d'amende pour délit de «participation à l'incitation d'agents publics à conclure les marchés publics».

En plus de ces condamnations, d'autres anciens ministres et hauts responsables sont actuellement en détention provisoire ou sous contrôle judiciaire, notamment Amara Benyounes (ancien ministre du Commerce), Djamel Ould Abbas (ancien ministre de la Solidarité nationale et de la Famille), Saïd Barkat (ancien ministre de la Solidarité nationale et de la famille), Amar Ghoul (ancien ministre des Travaux publics), Abdelghani Hamel (ex-DGSN), Abdelhafidh Feghoul (ancien vice-président de Sonatrach), Hamid Melzi (ex-DG de l'Etablissement public SAHEL

et ex-P-dg de la Société d'investissements hôteliers SIH), Mourad



Oulmi (homme d'affaires), Mahieddine Tahkout (homme d'affaires), les frères Réda, Abdelkader, Karim et Tarek Kouminef (hommes d'affaires) et Issad Rebrab (homme d'affaires).

D'autres procès sont également prévus, ce qui dénote de profondes ramifications du phénomène de la corruption en Algérie.

L'Etat mobilise tous les moyens pour éradiquer la corruption

La lutte contre la corruption, intervenue dans le sillage du mouvement populaire du 22 février 2019, était l'une des principales revendications des Algériens.

En ce sens, cette revendication a été inscrite parmi les priorités de l'Etat avec la mobilisation de tous les moyens nécessaires pour éradiquer ce fléau qui a pris des proportions alarmantes ces dernières années et porté atteinte à l'économie nationale.

Cette volonté d'en finir avec ce phénomène a été concrétisée par les changements opérés au niveau institutionnel, à l'instar de la nomination, en mai 2019, d'un nouveau président de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), Tarek Kour en remplacement de Sebaïbi Mohamed.

L'ONPLC est une autorité administrative «indépendante», dont la mission est, entre autres, de «proposer et de contribuer à animer une politique globale de prévention de la corruption, consacrant les principes de l'Etat de droit et reflétant l'intégrité, la transparence ainsi que la responsabilité dans la gestion des biens et des deniers publics».

Doté de moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions, il est habilité à demander aux administrations, institutions et organismes publics ou privés ou à toute personne physique ou morale de lui communiquer tout document ou information qu'il juge utile pour la détection des faits de corruption.

Les changements ont concerné également l'Office central de la répression de la corruption (OCRC), dont le directeur général, Mokhtar Rahmani, a été remplacé le même mois, par Mokhtar Lakhdari.

Cet organisme est chargé de constater les infractions dans le cadre de la lutte contre la corruption avec la possibilité d'intervenir dans un territoire de compétences élargi au niveau national.

Parmi ses objectifs, figure également le renforcement des outils

de lutte contre la corruption et toute forme d'atteinte à l'économie nationale et aux deniers publics.

Il est chargé aussi de procéder à des enquêtes sur des faits de corruption et d'en déferer les auteurs devant la juridiction compétente.

Le département de la Justice a également connu des changements avec la nomination, en juillet 2019, de Belkacem Zeghmati au poste de ministre de la Justice, Garde des Sceaux, en remplacement de Slimane Brahmî, dont il a été mis fin aux fonctions.

Le même jour (31 juillet), le chef de l'Etat sortant, Abdelkader Bensalah, avait nommé Mohamed Zoughar, secrétaire général du ministère de la Justice, en remplacement de Samir Bourehil, dont il a été mis fin à ses fonctions.

Des changements qui s'inscrivent dans le sillage de l'opération de poursuite du processus de lutte contre la corruption à tous les niveaux.

Même l'ex-ministre de la Justice, Tayeb Louh est cité dans des af-

aires de corruption puisqu'il se trouve actuellement en détention préventive.

Il est poursuivi pour «abus de fonction, entrave à la justice, incitation à la partialité et incitation à faux en écriture officielle».

L'Armée nationale populaire s'est également engagée à accompagner la justice dans l'opération de lutte contre la corruption.

En ce sens, le défunt général de corps d'Armée, Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP) s'était engagé à lutter contre ce fléau avec «résolution, rigueur et constance avant et après les présidentielles». «Aucun espoir que la corruption persiste dans notre pays. Point d'horizons aux corrupteurs et notre pays reprendra son chemin de nouveau sur des fondements solides où la loi régnera et la légitimité constitutionnelle prévaudra», avait-il affirmé.

A cet effet, le regretté n'avait pas cessé d'appeler le peuple algérien à faire montre d'une «extrême vigilance» et à demeurer «solidaire» avec son Armée afin d'empêcher les instigateurs des plans pernicieux de s'infiltrer dans ses rangs «quelles que soient les conditions et les circonstances», mettant en avant «le défi majeur que constitue la lutte contre la corruption, qui possède aujourd'hui des ramifications politiques, financières et médiatiques, ainsi que de nombreux lobbies infiltrés au sein des institutions du pays».

Les propos du défunt Ahmed Gaïd Salah sonnent désormais comme un testament pour la poursuite de la lutte contre la corruption jusqu'à son éradication totale.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION Signature d'un mémoire de coopération entre le CNDH et l'ONPLC

Un mémorandum d'entente de coopération entre le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) et l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC) a été signé mardi à Alger pour coordonner les efforts et les potentialités et échanger les informations et les expertises entre ces deux organes de lutte contre la corruption et de renforcement des droits de l'Homme.

L'accord a été signé au siège du CNDH par le président du conseil, Bouzid Lazhari et le président de l'ONPLC, Tarek Kour. Dans une déclaration à la presse en marge de la cérémonie de signature, M. Lazhari a souligné que «la corruption est une violation flagrante des droits de l'Homme», précisant que cet accord «permettra de coordonner les efforts et les potentialités entre ces deux organes pour lutter contre ce fléau et renforcer les droits de l'Homme».

Saluant la campagne menée par les pouvoirs publics contre la corruption, M. Lazhari a appelé la société civile à adhérer à cette campagne. Par ailleurs, M. Lazhari s'est félicité de la volonté exprimée par les différents acteurs de la scène politique pour prendre part au dialogue, insistant sur l'impératif de saisir les appels au dialogue pour trouver des solutions aux problèmes posés. De son côté, Tarek Kour a rappelé que les principaux axes du mémorandum d'entente portent sur «l'échange des informations et des expertises et l'organisation de sessions de formation et d'activités de sensibilisation sur les droits de l'Homme et la lutte contre la corruption», précisant que la corruption «trouve un terrain fertile quand il y a violation des droits de l'Homme».

Affirmant que le projet de la politique nationale de lutte contre la corruption sera «prêt prochainement», il a considéré que cette politique est «une règle constitutionnelle et un engagement international de l'Algérie». Il a annoncé, à cette occasion, que le bilan et les actions de l'organe en 2019 seront publiés après remise de son rapport annuel au président de la République.

COLLECTIVITÉS

“Le budget 2020 de la wilaya d'Alger dépassera les 5.200 mds DA”

Le budget de la wilaya d'Alger au titre de l'exercice 2020 dépassera les 5.200 mds DA, a révélé mardi le wali d'Alger, Abdelkhalek Sayouda, lors de la signature du rapport annuel sur la conjoncture budgétaire et financière de la wilaya pour l'année 2019.

Pour la première fois et avant la fin de l'exercice en cours, les services du ministère de l'Intérieur ont approuvé le budget 2020 de la wilaya d'Alger qui s'élève à plus de 5.200 mds DA, a précisé le wali, appelant les directeurs exécutifs des différents secteurs et les donneurs d'ordre à accélérer l'exécution des budgets et d'entamer l'année budgétaire à partir du 2 janvier. Il a instruit, dans ce contexte, de prolonger les délais du recouvrement fiscal à un mois pour rattraper le retard accusé.

Pour sa part, le trésorier de la wilaya d'Alger, Hammouche Saïd Amine qui a présenté le rapport annuel devant le wali, le représentant du ministère des Finances, les directeurs exécutifs et les membres d'APW, a fait savoir que les recettes budgétaires recouvrées par la trésorerie de la wilaya d'Alger au titre de l'année 2019 ont dépassé 4.505 mds DA dans les différentes activités de la wilaya notamment les douanes, les biens et le pétrole, ajoutant que ce chiffre représentait 69,23% des recettes prévues au budget général de l'Etat pour l'année 2019. Affirmant que ce taux considérable des recettes démontre l'importance des efforts de recouvrement fournis par les structures comptables de la wilaya, il a relevé l'hégémonie de la fiscalité pétrolière estimée à 2,74 milliards de Da de la fiscalité sur les recouvrements dans la finance publique. Il a indiqué que le montant global du budget de la wilaya d'Alger de l'année 2019 s'élevait à près de 192 mds de DA, d'autant plus que les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement sont estimées à plus de 56 mds de DA, contre un budget d'équipement de près de 122 mds de Da, outre un budget estimé à près de 13 mds de DA affecté au Fonds de la jeunesse.

L'hégémonie des Plans sectoriels centralisés (PSC) et des Plans sectoriels décentralisés (PSD) est due aux projets denses enregistrés à travers les secteurs dans la wilaya, a-t-il fait observer.

Selon le rapport, les dépenses dans le cadre des plans communaux de développement (PCD), au titre de l'exercice 2019 ont atteint plus de 795 millions de DA, soit un taux de consommation de 32 %, soulignant que la valeur des dépenses des programmes sectoriels centralisés s'élèvent à plus de 32 milliards de DA, soit un taux de consommation de moins de 48 %, alors que plus de 26 milliards de DA de dépenses ont été enregistrés dans le cadre des programmes sectoriels centralisés, soit un taux de consommation de 48,23 %. Face à cet écart dans la consommation des budgets alloués aux différents plans et programmes enregistrés, l'intervenant a insisté sur l'impératif de remédier à cette situation durant la période supplémentaire. De son côté, le Directeur général de la Comptabilité au ministère des Finances, Mohamed Larbi Ghanem, a appelé les services de wilaya à «contribuer à la démarche de la modernisation des trésoreries» et à «accélérer» la numérisation des services techniques afin d'améliorer leur rendement quotidien, faisant état de partenariat avec la partie espagnole pour mettre sur pied un nouveau système de gestion fiscale et ouvrir prochainement une Ecole nationale du Trésor.

DIVERTISSEMENT

Affluence de plus de 30.000 visiteurs aux «Sablettes» depuis le début des vacances d'hiver

La promenade des «Sablettes» a connu, depuis le début des vacances d'hiver, l'affluence de plus de 30.000 visiteurs/jour venus des différentes communes d'Alger voire des wilayas avoisinantes, a indiqué, mardi à l'APS, le Directeur général (DG) de l'Office des parcs, des sports et des loisirs d'Alger (OPLA).

Destination de divertissement par excellence avec des services de qualité, la promenade des «Sablettes» où il est possible de pratiquer du sport sur un front de mer de 4,5 km a accueilli, depuis la première semaine des vacances scolaires d'hiver, plus de 30.000 visiteurs venus des différentes communes d'Alger et même des wilayas limitrophes, a déclaré à l'APS M. Lyes Guemgani, le DG de l'OPLA. Les températures clémentes et le temps printanier ont encouragé les familles à venir passer des moments agréables jusqu'à des heures tardives, a-t-il expliqué ajoutant que l'élargissement du réseau routier vers la capitale a favorisé le déplacement des citoyens venant de Boumerdes, de Blida, de Tipaza et de Chlef.

Il a relevé, en outre, que la gratuité de l'accès au site et les services offerts à des prix abordables sont des facteurs encourageants pour les familles, dont beaucoup affluent plutôt les après-midi pour s'attabler autour d'un café, d'un thé et des gâteaux.

La promenade a connu récemment des travaux d'aménagement supervisés par les services de la circonscription administrative d'Hussein Dey avec la participation des entreprises de wilaya à l'effet d'accueillir les familles dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, le même responsable a indiqué que les espaces boisés et lieux de détente et de loisirs relevant de l'OPLA enregistrent une grande affluence des familles, notamment durant les vacances d'hiver, précisant que la forêt de 5 juillet (Ben Aknoun) a connu, elle, plus de 6000 visiteurs. Il a fait état également de l'ouverture prochaine d'un jardin de proximité à Val d'Hydra.

Pour rentabiliser les structures et dans le cadre de l'amélioration permanente des prestations, des appels d'offre nationaux sont lancés pour la location conformément à un cahier de charges», a-t-il précisé.

APS

COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES : Vers la création d'une cellule multisectorielle chargée du dossier

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche Chérif Omari a ordonné la mise sur pied d'une cellule multisectorielle composée des départements de l'Intérieur, du Commerce, de l'Industrie, de la Formation professionnelle et des acteurs du secteur, pour le suivi du dossier de la commercialisation des produits agricoles.

Président, lundi, une réunion de travail au siège de son département ministériel sur les filières agricoles ayant réalisé un développement concret, M. Omari a insisté sur la nécessité de prendre les mesures structurelles indispensables pour faire face à la question de la commercialisation qui est à l'origine de l'instabilité des prix, mettant en avant l'impératif de structurer les filières agricoles.

Le ministre a également évoqué le rôle de l'agriculteur félag producteur qui prend part à la création de la valeur ajoutée sans qu'il n'en bénéficie véritablement.

M. Omari a mis en exergue, aussi, l'importance d'organiser et de structurer les métiers agricoles et de combler les insuffisances qui peuvent être exploitées

par certaines personnes qui ne sont pas du métier.

S'agissant de l'industrie manufacturière, le ministre a relevé un véritable déficit en matière de disponibilité d'infrastructures de transformation des produits agricoles qui permettent d'accroître et de diversifier l'économie nationale, et ce en dépit des potentialités de production dont recèle le pays.

Le Premier responsable du secteur a mis l'accent sur l'impératif de lever les obstacles qui limitent l'opération d'exportation dont pâtissent les opérateurs économiques, et ce à travers la facilitation des opérations bancaires et l'octroi des crédits inscrits dans le programme d'exportation.

M. Omari a évoqué l'importance de modifier les



textes réglementaires relatifs aux coopératives agricoles et l'importance de réduire la durée d'étude des dossiers d'octroi d'agrément, et ce dans l'objectif de les structurer et faciliter les prestations des agriculteurs.

Ont pris part à cette réunion, le Secrétaire général

du ministère, le chef de cabinet, l'inspecteur général, les cadres centraux, quelques directeurs des services agricoles des wilayas limitrophes, le Secrétaire général de la Chambre nationale d'agriculture (CNA) ainsi que des représentants du secteur du commerce.

MARCHÉ

Les étudiants réitèrent leur revendication d'associer les jeunes au processus de changement

Des étudiants universitaires sont sortis, mardi à Alger et dans nombre de villes du pays une nouvelle fois pour revendiquer la consécration de la volonté populaire et l'association des jeunes au processus de changement engagé dans le pays. Lors de cette 45e marche hebdomadaire, qui s'est ébranlée de la Place des Martyrs pour sillonner les grandes artères menant vers

la Grande Poste et la Place Maurice Audin, les étudiants ont scandé des slogans réaffirmant le caractère pacifique du Hirak, brandissant l'emblème national et des photos de héros de la Glorieuse révolution de libération. A l'instar des dernières semaines, les participants à cette marche ont réitéré l'unité de l'Algérie et de son peuple, appelant de nouveau à la libération

des personnes interpellées lors de précédentes marches populaires. A Tizi Ouzou et Béjaïa, les étudiants ont organisé des marches similaires pour appeler à la concrétisation des fondements de la démocratie, de la liberté et de l'Etat de droit, relevant, à ce propos, la nécessité de rompre avec les pratiques de l'ancien régime et de poursuivre la lutte contre la corruption.

EDUCATION:

Plus de 9,2 millions d'élèves scolarisés en 2018-2019 (ONS)

Plus de 9,2 millions d'élèves, tous cycles confondus, étaient scolarisés au terme de l'année scolaire 2018-2019, avec un taux de féminisation de 49%, a indiqué l'Office National des Statistiques (ONS).

Durant l'année scolaire écoulée, le total des élèves scolarisés a atteint 9.211.640 élèves, tous cycles confondus, contre 8.924.230 durant l'année scolaire 2017-2018, en hausse de 3,22% (287.410 élèves), avec un taux de féminisation moyen de 49%, soit 4.500.321 filles, précisent les données statistiques d'une nouvelle publication élaborée par l'Office sur les principaux indicateurs du secteur de l'Education Nationale (EN).

Cette publication, première du genre, met en exergue l'évolution des principaux indicateurs du secteur à travers les différents cycles de l'enseignement (préscolaire, primaire, moyen et secondaire), l'encadrement pédagogique ainsi que le nombre d'établissements scolaires.

Les indicateurs clés du secteur montrent que les élèves du palier primaire (y compris les élèves du préparatoire) représentent plus de 54% (5.009.230) du total des enfants scolarisés.

Pour les enseignants, dans les différents cycles scolaires, leur nombre total

s'est établi à 478.985 durant l'année scolaire 2018-2019 contre 471.059 durant la période 2017-2018, soit une hausse de 1,7%.

En ce qui concerne les établissements scolaires, le secteur comptait 26.982 établissements dont 19.037 écoles primaires, 5.512 collèges et 2.433 lycées.

Selon le cycle scolaire, le nombre des établissements de l'enseignement préparatoire a été de 495.481 établissements, contre 512.068 durant la période 2017-2018, en baisse de 3,23%, soit 16.587 élèves en moins.

Le nombre d'enseignants dans le préparatoire s'est établi à 17.791 enseignants contre 18.030, en diminution de 1,3%, alors que le nombre des salles de classe utilisées s'est élevé à 16.901 classes contre 17.243, en baisse de 2,02%.

Cycle primaire: près de 50.000 nouveaux élèves

Durant l'année scolaire 2018-2019, un total de 4.513.749 élèves a été inscrit au cycle primaire contre 4.373.459 élèves durant la période précédente, en hausse de 3,21% (140.290 élèves). Les nouveaux élèves inscrits en première année primaire se sont établis à 934.521 élèves contre 884.712 en 2017-2018, en hausse de 5,63%, ce qui représente 49.809 nouveaux élèves.

Pour les enseignants du

cycle primaire, leur nombre s'est élevé à 199.850 contre 195.459, en légère hausse (2,24%), soit 4.391 enseignants en plus.

Cette tendance haussière a été, également relevée pour ce qui est du nombre des établissements scolaires, puisque l'Office dénombre 18.856 établissements et 133.816 salles de classes utilisées (contre 131.218 salles).

Pour l'enseignement moyen, tous les indicateurs sont en hausse.

Ce cycle a accueilli 2.979.737 élèves avec un taux de féminisation de 48%, contre 2.811.648 élèves en 2017-2018, en augmentation de +6% (168.089 élèves).

Pour ce qui est des enseignants, ils totalisent 159.065 enseignants contre 156.182 (+1,84%).

Les femmes ont représenté 72% de ce total.

Les établissements opérationnels du cycle moyen s'élevaient à 5.512 contre 5.455, enregistrant une légère augmentation de (+1%).

Le nombre des élèves, scolarisés au niveau secondaire, s'est élevé à 1.222.673 élèves, dont 55% de filles et 45% de garçons, soit 4.382 élèves de moins par rapport à la même période de comparaison. En revanche, le nombre d'enseignants a atteint 102.279 enseignants, en légère augmentation (+1%).

Le nombre d'établissements a connu une légère hausse (+2%) à 2.433 établissements contre 2.392.

Alger compte le nombre d'élèves le plus élevé dans différents cycles

Selon les données statistiques de la publication, qui proviennent du ministère de l'EN, la wilaya d'Alger comptait le nombre le plus élevé des élèves dans les différents cycles d'enseignement. Le nombre d'élèves en préscolaire à Alger a été de 23.342 élèves, soit 4,71% du total national (495.481), suivi par Chlef, Tizi-Ouzou, El Oued et Batna.

La capitale du pays a également recensé le nombre le plus important d'élèves dans l'enseignement primaire, avec 350.162 élèves, ce qui représente un taux de 77,6% du nombre global national (2.979.737) de ce cycle, suivie de Sétif, Batna, Blida et M'Sila.

La répartition par wilaya dans le cycle moyen met en avant, également, une forte concentration à Alger, avec 246.263 élèves, soit 8,26% du total national (2.979.737), suivie de la wilaya de Sétif, Oran, Blida et Batna. Pour le secondaire, Alger occupe aussi la première place avec 107.263 élèves, ce qui représente 8,77% du total national (1.222.673), suivie des wilayas de Sétif, Batna, et Oran.

Algérie Poste lance le service du virement de compte à compte au moyen d'un chèque postal

Algérie Poste (AP) a annoncé mardi le lancement au niveau de ses bureaux poste du service de virement de compte à compte au moyen d'un chèque postal.

Ce nouveau mode de virement permettra à tout titulaire de compte courant postal (CCP), «d'effectuer dans n'importe quel bureau de poste un virement instantané et sécurisé, depuis son compte au profit du compte d'un bénéficiaire, sur la simple présentation d'un chèque postal et d'un justificatif d'identité», a précisé l'AP dans un communiqué.

Le virement de compte à compte moyennant un chèque postal est «admis entre les comptes CCP de personne physique à personne physique, de personne physique à personne morale, et de personne morale à personne morale (uniquement au niveau des Recettes Principales)», a ajouté AP, soulignant que «les virements de personne morale à personne physique ne sont pas autorisés».

Ce service permet au titulaire d'un compte courant



postal de «procéder à un ou plusieurs virements, sans toutefois dépasser un montant total journalier cumulé de 200.000,00 DA», selon la même source qui a indiqué que ce nouveau mode de virement «vient enrichir la gamme des prestations de

services financiers d'Algérie Poste».

A ce propos, AP a rappelé le lancement en 2018 du virement de compte à compte moyennant l'utilisation de la carte monétique «EDAHABIA», le formulaire unique SFP.01 au niveau des

bureaux de poste, ainsi qu'au niveau des Guichets automatiques de Banques (GAB) et à travers l'application Mobile «Baridi Mob», ajoutant que depuis novembre 2019, cette prestation était disponible à travers le portail internet «Baridi Web».

AGRICULTURE

Vers l'adoption de mécanismes techniques étudiés devant absorber l'excédent de production de pommes de terre

Le directeur général de la régulation et du développement des productions agricoles au ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Mohamed Kherroubi a affirmé que les services du ministère ont adopté un programme contenant des mécanismes techniques étudiés à même d'absorber l'excédent de production de pommes de terre et le recul des prix au niveau des marchés.

S'exprimant lors d'une rencontre lundi à El Oued avec les représentants des agriculteurs (plus de 60 agriculteurs) et les membres de la commission ministérielle chargée de l'examen de plusieurs préoccupations des agriculteurs, essentiellement le recul des prix de la pomme de terre, M.

Kherroubi a fait état de l'efficacité de cette stratégie tracée en tant qu'alternative devant contribuer à la stabilité des prix des pommes de terre dans les marchés de manière à se mettre en conformité avec les exigences des producteurs et les besoins du consommateur.

Ce programme d'urgence (en cours d'exécution) est axé sur trois mécanismes applicables, à savoir l'achat de l'excédent de production et son stockage dans les chambres froides conformément aux prescriptions techniques et lequel sera exploité ultérieurement afin de préserver les équilibres

des prix des marchés pour la protection du consommateur, en sus de l'orientation de la commercialisation vers les wilayas du Sud qui connaissent une flambée spectaculaire des prix de cette matière à large consommation et la couverture par le ministère des tarifs des transports, outre l'octroi de facilitations au profit des opérateurs économiques pour l'activation de l'exportation à travers l'ouverture des postes frontaliers.

Contenir le problème de l'excédent de production ayant conduit à la baisse des prix des pommes de terre dans les marchés

M. Kherroubi a rappelé que ces mécanismes techniques tracés interviennent dans le cadre du traitement des préoccupations des agriculteurs relevant des trois wilayas, à savoir Bouira, Ain Deffa et El Oued, lesquelles connaissent un excédent de production de pommes de terre ayant entraîné la baisse des prix de cette matière dans les marchés de gros.

Concernant les préoccupations des agriculteurs quant à la spéculation touchant les prix des semences de pommes de terre et l'impératif d'accorder des licences d'importation au profit des opérateurs de la wilaya car contribuant avec un taux de 60% de la production des pommes de terre, le

représentant du ministre de l'Agriculture a mis l'accent sur l'impérative structuration des agriculteurs dans des associations agricoles agréées en coordination avec les conseils professionnels, étant les seules instances devant préserver leurs droits, notamment en matière de stabilité des prix et de la qualité dans les marchés de semences.

Le représentant du ministre de l'Agriculture a présenté ces solutions après avoir écouté les préoccupations des agriculteurs, lesquelles visent à contenir l'excédent de production.

Présidé par M. Kherroubi qui était accompagné des présidents de l'ONILEV, Karim Hlou, du CNIFFT et de la Fédération nationale des producteurs de pomme de terre, Ahcene Kadmani, cette commission s'est rendue, samedi, dans la wilaya d'El Oued, sur instruction du ministre de l'agriculture pour écouter les préoccupations des agriculteurs ayant demandé l'intervention du ministère en vue de trouver une solution à la baisse des prix de la pomme de terre.

Organisée au niveau de la salle des réunions au siège de la direction des services agricoles (DSA), cette réunion ayant duré 5 heures a regroupé la commission ministérielle avec plus de 60 agriculteurs en présence du directeur des services agricoles, du président et du SG de la chambre de l'agriculture.

Vers la dynamisation du système «SYRPALAC» dans la filière de pomme de terre (CNIFFT)

Le secteur de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche s'emploie, de concert avec ses partenaires, à élaborer une feuille de route pour dynamiser le système de régulation des produits de la large consommation (SYRPALAC) dans la filière de pomme de terre, a déclaré mercredi à l'APS le président du Conseil national interprofessionnel de la filière de la pomme de terre (CNIFFT), Guedmani Ahcène.

Après avoir réalisé «une production record» de la pomme de terre, le ministère de l'Agriculture a élaboré, de concert avec le CNIFFT, un calendrier de travail dans le but de recueillir les propositions des agriculteurs au niveau de toutes les wilayas

productrices de ce tubercule, a indiqué M. Guedmani. Le secteur s'emploie à introduire des quantités de la de pomme de terre au niveau de plusieurs wilayas dans le cadre du système SYRPALAC, a-t-il précisé. La production nationale de pomme de terre a atteint 20.000 tonnes au titre de cette saison, indiquent les estimations du Conseil.

Des réunions ont été tenues cette semaine à Bouira, Ouargla et El-Oued à l'issue desquelles il a été annoncé la dynamisation du système SYRPALAC et l'introduction de plus de 6.000 tonnes de pomme de terre dans le cadre de ce système à Bouira et dans d'autres wilayas avec les mêmes quantités, a fait savoir M. Guedmani.

Des propositions ont été formulées par les agriculteurs à la tutelle lors de ces réunions en vue de les examiner et prendre des décisions au cours de la semaine prochaine lors d'une réunion prévue entre le CNIFFT et des cadres du ministère, a-t-il ajouté.

Parmi les principales propositions soulevées, la garantie des chambres froides et des dépôts, et le soutien des agriculteurs pour les aider à exporter leurs produits vers l'étranger. Ledit système devrait permettre de «réguler les prix en faveur de l'agriculteur et du consommateur», d'autant que l'agriculteur cède le kilogramme de pomme de terre à 18 ou 20 da, contre un prix oscillant

entre 60 et 80 da chez les commerçants de détail, a-t-il poursuivi. L'entreprise Frigomedit veille actuellement à acheter des quantités de produits auprès des agriculteurs en vue de les stocker.

Le président du CNIFFT a appelé le ministère de tutelle à aider les agriculteurs et à évaluer pour la régulation des prix, notamment les prix de gros qui ne permettent pas à l'agriculteur de couvrir les frais de la production pour les prochaines années, ces derniers souffrant déjà depuis trois saisons.

Afin de lutter contre la spéculation exercée par les médiateurs, M. Guedmani a préconisé d'aider les agriculteurs à exporter leurs produits, et à les transporter au niveau interne.

BOUMERDES : 74% de consommateurs victimes de la publicité trompeuse

Près de 74% d'un échantillon de 421 consommateurs de la wilaya de Boumerdes, interrogés au titre d'un sondage sur la publicité trompeuse et son impact sur le consommateur et le marché, se sont dits avoir été victimes de ce type de publicité, a dévoilé mardi le réalisateur de cette enquête de terrain.

«Près de 74% d'un total de 421 personnes interrogées au titre de ce sondage, en 2019, ont déclaré avoir été victimes d'une publicité trompeuse», a indiqué l'expert Smati Karim, au 2ème jour de la conférence nationale sur la «Publicité trompeuse et son impact sur le consommateur et le marché».

Il a, aussi, fait part d'un taux de près de 62%, d'un total de 286 opérateurs économiques interrogés, au titre du même sondage «également victimes de la publicité trompeuse».

A une question sur leur réaction à cette tromperie, 89% des consommateurs-victimes ont déclaré «n'avoir rien fait», au moment où 6% sont arrivés à un accord à l'amiable, 3% ont introduit des plaintes en justice, et 2% une plainte auprès de la direction du commerce de la wilaya.

S'agissant des opérateurs économiques trompés sur leurs marchandises, un taux de 86% ont déclaré n'avoir «rien entrepris», au moment où 4% sont arrivés à un accord à l'amiable, 8% ont introduit des plaintes en justice, et 2% une plainte auprès de la direction du commerce de la wilaya, a ajouté M. Smati, occupant le poste d'enquêteur principal à la concurrence et aux enquêtes économiques, auprès de la direction du commerce.

Concernant la nature de la marchandise, objet de la tromperie, le réalisateur du sondage a indiqué qu'une majorité des personnes interrogées (entre consommateurs et opérateurs économiques) ont cité des produits alimentaires, suivis en zème place par les produits industriels, les prestations de services, puis les matières premières et les prestations de transport.

Le même sondage a fait ressortir qu'un taux de 92% des consommateurs et 87% des opérateurs économiques «n'ont aucune connaissance de la loi régissant la publicité commerciale en Algérie».

«La publicité trompeuse est une pratique commerciale déloyale, considérée comme une entrave à la concurrence loyale entre exposants, producteurs et entreprises économiques», a indiqué, à ce propos, Arkoubi Ouali, président du bureau de wilaya de l'Organisation algérienne pour la protection et l'orientation du consommateur et son environnement (APOCE).

Ajoutant que cette pratique est une «contrainte à la satisfaction du consommateur», qui «perd ainsi toute confiance dans les produits et prestations proposés sur le marché».

Un fait qui, selon lui, peut aboutir à la «réduction des parts du marché et des gains des entreprises algériennes, tout en touchant à la santé et sécurité du consommateur».

D'où l'appel lancé par M. Arkoubi, en direction des associations de consommateurs, pour jouer pleinement leur «rôle complémentaire», aux organismes administratifs dédiés à la protection du consommateur contre les pratiques commerciales déloyales de certains opérateurs, dont la publicité trompeuse.

Le responsable n'a pas manqué de louer le rôle dévoué, ces cinq dernières années, aux nombreuses associations du domaine dans la sensibilisation du consommateur contre les risques inhérents à ces pratiques déloyales. Sachant que «ce type d'activités associatives dédiées à la protection du consommateur étaient quasiment inexistantes, il y'a une dizaine d'année», a-t-il relevé.

PROGRAMMES SECTORIELS À ORAN: Taux de consommation des crédits de paiement de 50 % (wali)

Le taux de consommation des crédits de paiement est de 50 % pour les programmes sectoriels de développement (PSD) dans la wilaya d'Oran, a annoncé mardi le wali, Abdelkader Djelaloui.

Le taux de consommation des crédits de paiement, qui s'élève à 42 milliards DA pour les programmes sectoriels décentralisés de développement (PSD), est de 50 %, a indiqué le chef de l'exécutif de wilaya à la presse en marge de la cérémonie de clôture des opérations de finances de l'année 2019, organisée au siège du Trésor de la wilaya.

Il a jugé ce taux «acceptable» en comparaison de l'année 2018, expliquant que ce taux était à la même période l'année dernière de l'ordre de 31 % seulement.

Le taux de consommation des crédits de paiement des programmes communaux de développement (PCD), dont le montant s'élève à 1,2 milliards DA, est quant à lui de près 100%, a-t-il ajouté.

«Pour l'heure, nous n'avons pas de problèmes de crédits de paiement et nous nous attelons à renforcer la dynamique enclenchée par la wilaya, qui se prépare à recevoir d'importants événements internationaux, notamment celui des Jeux méditerranéens 2021», a souligné M. Djelaloui.

Le chef de l'exécutif local est revenu sur nombre de projets structurants, dont la liaison autoroutière reliant le port d'Oran au 5e boulevard périphérique, le terminal à conteneurs du port d'Oran, la voie d'évitement de la corniche supérieure, l'institut du cancer, dont les travaux ont été relancés, l'institut des grands brûlés, les hôpitaux de Sidi Chahmi, Gdyl et El Kerma, qui devront être réceptionnés au mois de mars prochain, outre les opérations de mise à niveau et d'aménagements au titre de différents programmes.

Selon le directeur de la programmation et du suivi du budget, Ayoub Benaouda, le programme de développement de la wilaya fait état de l'inscription de 879 opérations, dont 761 pour le seul programme sectoriel décentralisé (PSD), réparties pour l'essentiel entre les secteurs de l'éducation et la formation (388 opérations), les infrastructures socio-culturelles (113), les infrastructures économiques et administratives (169), l'agriculture et l'hydraulique (53), les PME et l'artisanat (8) et l'urbanisme et l'aménagement (30), rappelant que 278 sur 761 opérations sectorielles décentralisées ont été achevées.

L'autorisation globale du programme (AGP) en cours est de 347,4 milliards DA, dont 345,3 milliards DA pour le Programme sectoriel décentralisé (PSD), a-t-il fait savoir. Le wali d'Oran, qui a approuvé et signé les situations financières de la wilaya à savoir le budget, l'état des recouvrements et les disponibilités financières du Trésor, a visité préalablement plusieurs services du Trésor de la wilaya en compagnie d'une délégation formée des directeurs des Ressources en eau, des Travaux publics, de la programmation et du suivi du budget. A l'occasion, il a instruit l'inscription auprès du ministère des Finances d'une opération pour la réhabilitation du siège de cette infrastructure, réceptionné en 2004.

USA - CHINE

Trump signera l'accord commercial partiel avec Pékin le 15 janvier

Le président américain Donald Trump a annoncé mardi qu'il signerait le 15 janvier, à la Maison Blanche, l'accord commercial partiel conclu avec la Chine après des mois d'affrontement à coups de droits de douane punitifs.

«Je signerai notre très grand accord commercial de phase 1 avec la Chine le 15 janvier», a tweeté M. Trump, qui avait promis à ses électeurs en 2016 qu'il s'attaquerait au problème des pratiques commerciales «déloyales» de Pékin.

La cérémonie aura lieu en présence de hauts responsables chinois, a indiqué le milliardaire républicain sans autres précisions.

Le locataire de la Maison Blanche, qui est actuellement en vacances dans son club de Mar-a-Lago en Floride, a par ailleurs indiqué qu'il se rendrait «à une date ultérieure» à Pékin où commenceront les discussions pour la «phase 2» de cet accord.

Depuis mars 2018, Pékin et Washington se sont infligé des droits de douane réciproques sur des centaines de milliards de dollars de biens, ce qui affecte durement l'économie chinoise et ralentit l'économie mondiale.

Selon Washington, l'accord comprend des avancées en matière de transfert forcé des technologies ainsi qu'un meilleur accès au marché chinois pour les entreprises du secteur financier.

Il stipule aussi que Pékin achètera pour 200 milliards de dollars de produits américains sur une période de deux ans à partir d'un point de référence en 2017.

En échange des engagements chinois pris mi-décembre, l'administration Trump a renoncé à imposer de nouveaux tarifs douaniers.

Et selon les termes de l'accord, elle a en outre accepté de diminuer de moitié ceux imposés le 1er septembre sur 120 milliards de dollars d'importations chinoises.

AVIATION

Airbus redevient le numéro un mondial devant Boeing

Airbus a livré 863 appareils en 2019, ce qui représente une hausse de 7,9% par rapport à 2018, reprenant ainsi à Boeing la place de premier constructeur aéronautique mondial selon des sources proches de l'avionneur.

Contrairement à ce qu'on attendait, la production de son 737 MAX, Boeing s'est nettement laissé distancer par son concurrent européen et s'est même séparé le 23 décembre dernier de son directeur général.

Airbus a lui aussi rencontré des difficultés industrielles qui l'ont amené à réduire en octobre de 2% à 3% son objectif de livraisons pour l'année.

Des ressources supplémentaires ont été déployées en toute fin d'année pour lui permettre de dépasser aux dernières heures de 2019 le chiffre de 860 appareils livrés qu'il avait dit viser. Les livraisons sont un indicateur de la santé des constructeurs mais aussi un moment crucial pour leurs comptes puisqu'ils perçoivent l'essentiel de leurs recettes au moment où leurs clients reçoivent les appareils commandés. Le chiffre de 863 avions livrés représente un record jamais atteint auparavant par un constructeur et permet à Airbus de reprendre la place de numéro un mondial du secteur, une place qu'occupait Boeing depuis 2011.

Pour parvenir à ce résultat, Airbus a redéployé des milliers de salariés et annulé les congés de certains d'entre eux ce qui pourrait avoir un impact, quoique modeste, sur sa marge d'exploitation.

Les analyses s'accordent toutefois pour considérer que cette hausse des coûts n'entamera pas sa rentabilité.

A titre de comparaison, Boeing a annoncé avoir livré 345 appareils entre janvier et novembre, moitié moins qu'au cours des 11 premiers mois de 2018 quand l'américain avait livré 704 avions.

ENERGIE

Le pétrole finit en légère baisse sa meilleure année depuis 2016

Les prix du pétrole ont terminé en légère baisse mardi l'ultime séance de leur meilleure année depuis 2016, marquée par l'espoir d'un regain de demande en énergie avec l'apaisement des tensions commerciales et l'engagement de l'Opep à contenir sa production.

À Londres, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en mars a reculé de 67 cents, ou 1,0%, pour finir à 66,00 dollars. À New York, le baril américain de WTI pour février a lâché 62 cents, ou 1,0%, pour finir à 61,06 dollars. Les cours ont reculé mardi malgré une montée de tensions au Moyen-Orient, les États-Unis ayant dépêché des renforts militaires pour protéger leur ambassade à Bagdad, prise d'assaut par des milliers d'Irakiens pro-Iran. Une aggravation de la situation pourrait y perturber la production d'or noir.

Mais dans un marché aux échanges modérés en cette période de vacances, les investisseurs en ont profité pour engranger quelques profits.

Sur l'année, le Brent et le WTI ont en effet respectivement pris environ 23% et 34% et ce malgré une demande apathique et une production américaine record. Cette hausse s'explique en partie par un effet de calendrier, les cours ayant fortement chuté fin 2018. Le Brent comme le WTI restent ainsi environ 20% en dessous du pic atteint en octobre 2018.

Selon Lukman Otunuga, analyste pour FXTM, cette année 2019 aura été marquée par «les tensions géopolitiques, les rebondissements concernant le commerce entre les États-Unis et la Chine, la hausse de la production de gaz de schiste américain et les inquiétudes sur un ralentissement de la croissance mondiale».

Ce dernier point a été illustré par la demande de pétrole qui a été, cette année, «la plus faible en presque une



décennie», a-t-il ajouté. Point d'orgue de 2019, une attaque sur des installations pétrolières saoudiennes à la mi-septembre a réduit de moitié la production du pays, faisant bondir les cours de presque 15% en une seule journée, un mouvement qui n'avait pas été observé depuis décembre 2008 pour le WTI et depuis le début de la compilation des données de Bloomberg, qui remonte jusqu'à 1988 pour le Brent.

Les prix sont ensuite rapidement retombés face au retour des inquiétudes sur un surplus d'or noir et tandis que la production saoudienne revenait à la normale. Mais «l'optimisme sur un accord commercial de +phase un+ entre les États-Unis et la Chine, couplé à une baisse plus importante que prévu

de la production de l'Opep, a ensuite soutenu» les cours, les faisant récemment revenir à des niveaux plus vus depuis l'attaque, a rappelé M. Otunuga.

Le 6 décembre, les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs partenaires, dont la Russie, ont annoncé à Vienne s'être entendus pour réduire leur production d'au moins 500.000 barils par jour (mbj) supplémentaires afin de soutenir les cours du brut, portant l'effort total de limitation de l'offre à 1,7 million de barils par jour pour l'ensemble du groupe de 24 pays.

Une semaine plus tard, les États-Unis et la Chine ont annoncé un accord préliminaire, marquant une trêve après 19 mois de guerre commerciale.

USA

Les marchés financiers clôturent leur meilleure année depuis 2013

La bourse américaine a clôturé 2019 sur une note positive après une année tumultueuse marquée par des guerres commerciales et une inquiétude sur des risques de récession.

L'indice S&P 500, a terminé avec un gain de 28,9%, sa meilleure performance annuelle depuis 2013, tandis que le Dow Jones a gagné 22,3%, mené par Apple.

Les actions technologiques ont ouvert la voie, avec 48%.

Cela a contribué à propulser le Nasdaq à un gain de 35,3% pour l'année.

«Nous avons connu une année remarquable de rendements en bourse», a

déclaré Keith Buchanan, gestionnaire de portefeuille chez Global Investments.

«Les choses sont très différentes en 2020 par rapport à 2019.» L'année 2018 avait été difficile, avec des acteurs du marché prenant peur face à la rapide montée des taux d'intérêt décidée par la banque centrale américaine et face au ralentissement de l'économie mondiale sur fond de tensions commerciales et du Brexit.

Mais la Réserve fédérale a changé sa stratégie dès le 4 janvier 2019 en affirmant vouloir être «patient» sur sa politique monétaire et a par la suite abaissé trois fois ses taux. Les soubresauts de la guerre commerciale entre

Washington et Pékin ont bien secoué de nombreuses séances mais l'espoir sans cesse relancé d'un compromis a soutenu la hausse des indices.

Le président américain Donald Trump a d'ailleurs confirmé mardi, dans un tweet juste avant l'ouverture du marché, que l'accord partiel auquel sont parvenus les négociateurs des deux pays mi-décembre serait signé à la Maison Blanche le 15 janvier. M. Trump a par ailleurs indiqué qu'il se rendrait «à une date ultérieure» à Pékin où commenceront les discussions pour la «phase 2» de cet accord.

Les bénéfices des entreprises ont quant à eux reculé

en 2019 moins fortement que prévu par les analystes qui s'inquiétaient particulièrement de l'apparent manque de confiance des patrons et de la faiblesse de leurs investissements.

Quant au marché de l'emploi, il est resté robuste avec un taux de chômage au plus bas en 50 ans.

De quoi encourager la confiance des consommateurs américains, moteurs de la croissance aux États-Unis. La crainte d'une récession en 2020 s'est finalement plus ou moins dissipée au quatrième trimestre, permettant aux indices de Wall Street d'être particulièrement dynamiques à l'approche de la fin de l'année.

RUSSIE

L'inflation a ralenti en 2019 à 3%

La hausse des prix à la consommation a ralenti à 3% en Russie en 2019, selon une première estimation publiée mardi par l'agence des statistiques Rosstat, se rapprochant de l'inflation historiquement faible de 2017.

Après avoir atteint 4,3% en 2018, l'inflation est repartie à la baisse en 2019, atteignant son deuxième taux le plus faible jamais enregistré depuis la chute de l'URSS après le record de 2,5% en 2017. La Banque centrale russe prévoyait un taux d'inflation situé entre 2,9% et 3,2% à la fin de l'année 2019 et table sur un taux entre 3,5% et 4,0% à

fin 2020, proche de son objectif de 4,0%.

L'inflation a poursuivi son ralentissement en décembre à 3% sur un an, contre 3,5% en novembre. Après une accélération en début d'année, à la suite de la hausse de la TVA au 1er janvier de 18% à 20%, l'inflation a ralenti depuis plusieurs mois, ce qui a poussé la Banque centrale à baisser son taux directeur plusieurs mois de suite.

Mi-décembre, la Banque centrale de Russie avait ainsi annoncé avoir abaissé son taux directeur de 0,25 point à 6,25%, malgré une amélioration de la croissance, l'inflation continuant de ralentir

plus vite que prévu. L'économie russe a enregistré une croissance de 1,7% au troisième trimestre 2019, ce qui marque une amélioration après un début d'année morne (0,5% au 1T et 0,7% au 2T). Le ministre de l'Économie Maxime Orechkin avait affirmé mi-décembre que la «situation de faible demande des consommateurs» et «la faible inflation» se poursuivraient «malheureusement» pendant la première moitié de 2020. La prochaine réunion de politique monétaire de la Banque centrale est prévue le 7 février.

ALGER

Plus de 18 milliards de DA affectés à la finalisation des projets d'aménagement urbain

Les services de la wilaya d'Alger ont dégagé un budget de plus de 18 milliards de DA pour le parachèvement des projets d'aménagement urbain au niveau des cités à forte densité démographique, a indiqué mardi le wali d'Alger Abdelkhalek Sayouda.

Supervisant le lancement des travaux d'aménagement et de bitumage de routes au niveau de plusieurs cités des communes de la circonscription administrative de Dar El Beida, le wali a précisé que la wilaya d'Alger «a affecté un budget supplémentaire au titre de l'exercice 2019 et un budget initial pour 2020 de plus de 18 milliards de DA afin de couvrir les charges relatives à l'aménagement urbain des agglomérations très peuplées».

Soulignant que ses services accordaient un «intérêt particulier» à la situation des cités des banlieues qui représentent «la face cachée» de la capitale, le wali a soutenu que le budget accordé par la wilaya contribuera à «suppléer les lacunes» enregistrées dans le domaine de bitumage des routes et de la réparation du réseau d'évacuation des eaux et d'éclairage public, voire la construction des structures publiques nécessaires tels que les écoles primaires et les stades de proximité. Lors de sa rencontre avec les sociétés publiques et privées chargées de la réalisation des routes dans les communes de Ain Taya, Bordj El Bahri et Borj El Kiffan, M. Sayouda a mis l'accent sur l'impératif respect des délais de réalisation de ces projets



conformément aux marchés conclus avec les maîtres d'oeuvre».

Il a estimé que «le renforcement du développement de proximité» commence par l'engagement à livrer les projets et à améliorer les conditions de vie des citoyens dans leurs demeures.

Le wali d'Alger a inspecté les travaux du projet de dédoublement du chemin de wilaya n 145 reliant El Hamiz à la commune de Bordj El Kiffan, qui a accusé un grand retard en dépit de son lancement depuis 3 ans, suite à quoi il a adressé «une mise en demeure» à l'entreprise des structures publiques de Sidi Moussa. Affirmant que ses services ne toléreront dorénavant

aucun retard, notamment que le projet de la route reliant El Hamiz à Bordj El Kiffan a bénéficié d'un budget considérable estimé à «800 millions DA, M. Sayouda a souligné que ce projet serait retiré aux entreprises de réalisation si elles n'arrivaient pas à rattraper le retard accusé».

Par ailleurs, M. Sayouda a écouté les réclamations des citoyens résidant dans les lieux d'habitation relevant de la commune de Bordj El Kiffan, en l'occurrence les cités de Kaidi, Mimouni et Si Smail, qui ont revendiqué le bitumage des routes secondaires l'ouverture des raccourcis en vue de faciliter leur déplacement ainsi que l'aménagement du réseau de canalisations. Le wali d'Alger

a donné, à cet égard, des instructions pour l'élaboration «d'une expertise technique» sur la cité Mimouni, commune de Bordj El Kiffan, étant l'une des cités qui bénéficient d'un programme particulier d'aménagement et de régularisation des actes de propriété afin de mettre un terme à l'anarchie que connaissent ces cités.

Lors de cette visite, le coup d'envoi a été donné pour la réalisation des travaux de deux tronçons (1 et 2) du projet de la route reliant la cité Si Smail-El Hamiz-Bordj El Kiffan entre la route nationale N 24 et la route de wilaya numéro 145, d'une route à Bordj El Bahri Est et d'autres chemins de quartiers de 8 à 14 au niveau de la cité Gaaloul.

Pour sa part, le directeur régional des travaux publics, Abderrahmane Rahmani a affirmé que la wilaya d'Alger avait bénéficié, jusqu'à ce jour, de «77 opérations de réhabilitation des routes urbaines, de la protection du littoral et de la modernisation du réseau routier», financées par le Fonds de garantie et de solidarité des collectivités locales et le budget de la wilaya, dont le montant s'est élevé à 14 milliards DA, selon la même source.

BLIDA

Hausse des placements des demandeurs d'emploi dans le secteur agricole en 2019

La direction de l'emploi de Blida a enregistré une hausse de 48% dans le nombre des placements des demandeurs d'emploi réalisés en 2019 dans le secteur agricole, comparativement à ces cinq dernières années, en dépit de leur faiblesse comparativement à d'autres secteurs d'activités, a-t-on appris mardi auprès de la direction.

«Nous avons réalisé 594 placements dans le secteur agricole en 2019, contre 1.400 placements durant ces cinq dernières années», a indiqué, à l'APS le responsable de la direction de l'emploi de Blida, Mohamed Kacem, expliquant cette hausse par l'efficacité des «campagnes de sensibilisation réalisées, tout au long de l'année, pour encourager les jeunes à investir ce secteur».

En dépit de cette hausse, le responsable a déploré la «faiblesse des placements dans le secteur agricole comparativement à d'autres secteurs d'activités, à l'instar des prestations de services, l'industrie, les travaux publics et le bâtiment».

Durant l'année 2019, la wilaya a enregistré le placement de plus de 10.000 demandeurs d'emploi dans différents secteurs, dont un taux de 50% dans le secteur industriel, et 6% seulement dans le secteur agricole, un secteur promu à devenir pourvoyeur de l'emploi à l'avenir, a souligné le même responsable.

Il a fait part, au titre des efforts consentis par l'Etat pour relancer l'économie nationale et inciter les jeunes à investir le secteur agricole, de la mise au point d'un important programme visant à multiplier les campagnes de sensibilisation au niveau des établissements de formation professionnelle, aux fins d'informer les jeunes sur les innombrables opportunités, qui leur sont assurées par le secteur, tout en les encourageant à créer leurs propres entreprises, dans le cadre des dispositifs de soutien représentés notamment par l'ANSEJ, et la CNAC.

ANTENNE RÉGIONALE DU FNPOS Octroi en 2019 de plus 4 000 aides financières à l'habitat

Un total de 4.366 dossiers d'aides financières à plusieurs formules d'habitat ont été validés en 2019 par l'antenne régionale de Constantine du Fonds national de péréquation des œuvres sociales (FNPOS) comprenant les wilayas de Constantine, Mila et Oum El Bouaghi, a indiqué mercredi le directeur de cet organisme, Yacine Mechri.

«Sur ce nombre record de dossiers validés, 2.266 aides ont été déjà versées à leurs bénéficiaires représentant un montant de plus de 1,7 milliard de dinars, alors que les 2.100 autres dossiers étudiés et validés en décembre, seront financés dans les quelques jours à venir pour un montant de 1,5 milliard de dinars», a précisé à l'APS, M. Mechri.

A ce titre, le directeur du FNPOS qui a indiqué que les 2.100 dossiers étudiés et validés durant le dernier mois de l'année 2019 concernent uniquement des souscripteurs de la wilaya de Constantine, a précisé que les conventions d'aides ont été déjà conclues avec les promoteurs privés et publics dont l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI).

Il a estimé que de grands efforts ont été déployés pour répondre aux demandes formulées en 2019 soulignant que depuis 2012, l'antenne régionale de Constantine du FNPOS a octroyé un total de 9.511 aides pour un montant de plus de 4,54 milliards de dinars. M. Mechri a également indiqué que le FNPOS oeuvre à satisfaire le maximum des demandes exprimées tout en préservant l'équilibre financier de ce fonds alimenté par les cotisations versées par l'employeur à hauteur de 0,5% sur les 3% versées à la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS). Le FNPOS verse des aides aux bénéficiaires de logements de type sociaux participatifs (LSP), participatifs aidés (LPA) et ruraux, a fait savoir son Directeur relevant que le Fonds a contribué au programme national de l'habitat à travers la réalisation de logements à travers différentes wilayas dont 850 unités à Constantine (690 logements déjà réceptionnés à la ville Ali Mendjeli et 260 en cours de réalisation dans la daïra d'Ain Abid).

APS

DÉVELOPPEMENT LOCAL À TIZI-OUZOU Plusieurs projets lancés en 2019

Plusieurs projets ont été lancés en 2019, dans les secteurs de la santé, de l'habitat et des travaux publics, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de la wilaya de Tizi-Ouzou, a affirmé mardi le wali Mahmoud Djamaa. S'exprimant en marge de la clôture provisoire de l'exercice 2019, le chef de l'exécutif de wilaya a rappelé le lancement durant cette année de deux projets d'hôpitaux à Ain El Hammam et Bouzguène.

S'agissant de l'hôpital de la daïra de Mâatkas qui sera réalisé à Souk El Tenine, et dont l'avis d'appel d'offre pour sa construction a été lancé, il a précisé que la procédure est actuellement en phase d'évaluation des offres.

Dans le secteur des travaux publics le wali a annoncé le lancement, il y a une dizaine de jours, du projet d'éclairage de la totalité de la Route nationale N 12 à partir de Tadmaït jusqu'à Azazga

et qui sera réceptionné dans environ trois mois ce qui va renforcer la sécurité au niveau de cet axe autoroutier, a-t-il dit. L'effort sera poursuivi pour améliorer le réseau routier de la wilaya et ce grâce à la relance des projets inscrits et qui étaient à l'arrêt, a-t-il rassuré. M. Djamaa a également annoncé l'installation en cette fin 2019 du chantier de construction des 10 000 places pédagogiques du pôle universitaire de Tama. «Ce projet permettra de réunir les meilleures conditions d'études et d'enseignements», a-t-il dit.

En Matière de logements, il est prévu la livraison, en 2020, de 10 000 unités, tous segments confondus, alors que dans le secteur de l'éducation il a rappelé la prévision de réception de trois lycées, quatre collèges d'enseignement moyen et d'une vingtaine de groupes scolaires, a-t-il cité entre autres projets. Concernant la clôture

provisoire de l'exercice comptable 2019, M. Djamaa, a indiqué que le taux de consommation tous programmes confondus (centralisés, PSD et PCD) est de 25%. Ce taux sera revu à la hausse avec les mandats déposés et qui sont en instance donc pas encore comptabilisés et qui totalisent plus de 1,3 milliards de DA. A ces mandats en instance s'ajouteront ceux qui seront déposés durant la période de prolongation, jusqu'au 10 février prochain, accordée par le ministère des Finances, pour la clôture de l'exercice 2019, a précisé le wali.

Il a observé que «des grèves enregistrées ces derniers mois au niveau de l'administration, ont légèrement perturbé la gestion des programmes de développement de la wilaya», rappelant «l'importance de la stabilité pour créer les conditions de mises en œuvre des programmes de développement local».

M'SILA

Raccordement de 5000 habitations au réseau de gaz naturel en 2019

Un total de 5000 foyers répartis sur plusieurs communes de la wilaya de M'sila a été raccordé au réseau de gaz naturel, en 2019, a-t-on appris mercredi auprès des services de la direction locale de l'énergie.

Ces opérations ont touché, notamment les localités éloignées et celle à dynamique démographique, ont précisé les mêmes services, ajoutant qu'une enveloppe financière de plus de deux (2) milliards de dinars a été mobilisée pour la concrétisation de ces projets.

Ces réalisations ont eu «un impact

social et environnemental important», se traduisant, notamment, par la diminution de l'utilisation du bois des forêts et des bonbonnes du gaz butane, ont noté les services de la direction de l'énergie relevant qu'une opération portant le raccordement en gaz naturel de 1600 foyers sera réceptionnée «avant la fin de l'année 2020». Les mêmes services ont expliqué qu'à l'issue de la concrétisation de ce projet, le taux de raccordement en gaz de ville dans la capitale de la Hodna dépassera les 80%, contre 20% recensés en 1999.



GHARDAÏA

6 morts et un blessé dans un accident de la route près de Guerrara

Six (6) personnes ont trouvé la mort et une autre a été blessée dans un accident de la circulation survenu tôt mercredi à 110 Km au Nord /Est de Ghardaïa, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile (PC).

L'accident s'est produit sur le chemin de wilaya CW-N 33 reliant Berriane à Guerrara, à une dizaine de kilomètres de la sortie Ouest de Guerrara, lorsqu'un véhicule touristique est entré en collision frontale avec un camion circulant dans le sens inverse, a précisé la même source.

Les six victimes abord du véhicule touristique sont mortes sur le coup écrasées par le camion, et il a fallu l'utilisation d'un matériel spécifique par les équipes de secours de la Protection civile pour extirper les victimes du véhicule, devenu un amas de ferraille, a-t-on ajouté.

Les corps des victimes âgés entre 2 et 54 ans ont été déposés à la morgue de l'hôpital de Guerrara, et le blessé (chauffeur du camion) a été également évacué vers les urgences de la même structure de santé, la plus proche du lieu de l'accident, a-t-on fait savoir.

Une enquête a été ouverte par la Gendarmerie nationale pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.

IMMIGRATION CLANDESTINE

Arrestation de 5 personnes à Ghardaïa

Cinq personnes (5) ont été arrêtées par la Gendarmerie nationale de la wilaya de Ghardaïa pour leurs liens présumés avec un réseau criminel actif dans l'organisation de l'immigration clandestine, indique mardi un communiqué de cette institution sécuritaire sans préciser le lieu et la date de cette arrestation.

L'arrestation a permis la saisie de 5.000 dollars et 300 rial qataris ainsi que quatre (4) véhicules touristiques, selon le même document.

Les suspects ont été présentés devant les instances judiciaires compétentes, conclut le communiqué.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

11 morts et 30 blessés en 24 heures

Onze (11) personnes ont trouvé la mort et 30 autres ont été blessées dans 7 accidents de la circulation enregistrés durant les dernières 24 heures au niveau national, selon un bilan établi mercredi par la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré à Ghardaïa avec six morts et un blessé suite à une collision entre un véhicule léger et un camion survenu sur la Route nationale RN33 au niveau de la commune d'El Grara, précise la même source, ajoutant qu'un autre accident grave a été enregistré à Biskra ayant fait trois morts suite à une collision entre deux véhicules légers sur la RN46, au niveau de la commune d'El Aghrouss, dans la daïra de Foughala.

Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour porter assistance à 24 personnes incommodées par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et de chauffe bains à Constantine, Djelfa, Tlemcen, M'Sila, Tébessa et Bouira, dont une a succombé à Sétif, ajoute la même source.

ANGEM SAÏDA

Plus de 430 détenus informés en 2019 sur les avantages du dispositif du microcrédit

Quelque 431 pensionnaires des établissements de rééducation pénitentiaire de Saïda ont bénéficié, durant l'année 2019, de journées d'information et de sensibilisation sur le dispositif du microcrédit en vue de leur insertion dans la société après avoir purgé leur peine, a-t-on appris, mardi, à l'antenne locale de l'ANGEM.

Le responsable de l'antenne, Sedjad Benyahia, a expliqué que ces pensionnaires des deux établissements pénitentiaires de Saïda et d'Aïn Lahdjar ont bénéficié de journées de sensibilisation et d'information sur les avantages accordés par l'ANGEM pour la création de micro entreprises.

Cette campagne a touché les détenus dont la durée de leur peine est de moins de six mois, a précisé la même source, précisant que 36 ex-détenus se sont rapprochés de l'antenne de l'Agence pour s'enquérir des modalités de création d'une micro entreprise.

«Onze d'entre eux ont déposé leur dossier et trois ont bénéficié d'un financement pour des activités de préparation de gâteaux, de peinture et de gypse», a relevé le même responsable.

Par ailleurs, au cours de l'année 2019, 1.539 étudiants et stagiaires des instituts et centres de formation professionnelle ainsi que des artisans et jeunes adhérents des établissements de jeunes ont été sensibilisés sur les



avantages du système de microcrédit.

La même antenne locale a aussi organisé deux stages de formation en matière des finances publiques et de la gestion des micro entreprises au pro-

fit de 433 jeunes bénéficiaires de microcrédits. L'ANGEM a financé en 2019 la création de 542 projets ayant généré 832 nouveaux emplois, rappelle-t-on.

MOSTAGANEM

Plus de 2.550 bénéficiaires de contrats pré-emploi seront intégrés dans des postes permanents

Plus de 2.550 bénéficiaires de contrats de pré-emploi seront intégrés dans des postes de travail permanents à Mostaganem, a-t-on appris, mardi du directeur de wilaya de l'emploi, Bachir Mechta.

La première étape de cette opération concernera 2.559 personnes sur un total de 6.935 bénéficiaires du dispositif d'assistance à

l'insertion professionnelle (DAIP), a déclaré le même responsable.

Les différents textes réglementaires et exécutifs de cette décision gouvernementale ont été publiés dernièrement. Les autorités locales ont installé, la semaine dernière, une commission de wilaya chargée de l'exécution de cette décision et de l'étude des éventuels recours.

«Cette première étape ciblera les bénéficiaires du DAIP ayant une ancienneté de 8 ans et plus au sein des administrations des collectivités locales et des directions de l'exécutif, notamment celle de l'éducation nationale qui compte plus de 1.092 bénéficiaires», a précisé Bachir Mechta.

La seconde étape touchera, quant à elle, plus de 730 bénéficiaires des

contrats DAIP gérés par la direction de l'action sociale et de la solidarité (DAS).

Durant l'année 2019, plus de 12.000 emplois ont été créés dans la wilaya de Mostaganem.

Le dispositif DIAP a généré 7.000 emplois et a contribué à une stabilité du taux de chômage arrêté à 11 pc, en dépit des difficultés économiques connues par le pays.

VACCINATION ANTI-APHTEUSE ET ANTIRABIQUE

Près de 60.000 doses distribuées à El Tarf

Près de 60.000 doses ont été distribuées à travers les 24 communes de la wilaya d'El Tarf, dans le cadre de la campagne de vaccination anti-aphteuse et antirabique, a-t-on appris, mardi, auprès de l'inspecteur vétérinaire à la Direction locale des services agricoles (DSA).

Lancée dimanche dernier, cette campagne pour laquelle 30.000 doses de vaccin anti-aphteux et 28.000 autres antirabiques ont été octroyées aux subdivisions localisées à travers cette wilaya frontalière, se poursuivra trois mois durant, a ajouté Nacereddine Chibani.

Une quarantaine de vétérinaires praticiens privés mandatés par l'autorité vétérinaire nationale et autres vétérinaires fonctionnaires, ont été mobilisés dans le cadre de cette campagne annuelle de vaccination, a-t-on signalé de même source.

S'inscrivant dans le cadre de la prévention contre les zoonoses et la protection de la ressource animalière, principal revenu des éleveurs, la campagne anti-aphteuse cible en priorité la bande frontalière, à l'exemple de Bouhadjar, Zitouna et Kala, a-t-on également signalé.

Ce quota de vaccins permettra de vacciner un cheptel de bovins composé, entre autres, de vaches laitières,

taureaux reproducteurs, génisses, vaches et veaux âgés de moins de douze mois.

La campagne de vaccination antirabique qui a nécessité la mobilisation de 28.000 doses de vaccin, se poursuit dans «de bonnes conditions», à travers différentes localités relevant des sept (07) daïras de la wilaya, a-t-on souligné.

Tout en indiquant que des actions de sensibilisation en direction des éleveurs, les producteurs de lait, en parti-

culier sont menées pour les inciter à adhérer à cette campagne de prévention et de lutte contre les zoonoses, destinée à protéger le consommateur, M. Chibani a fait état du lancement, à partir du mois de «février prochain», d'une campagne de vaccination contre la peste des petits ruminants (PPR).

La wilaya d'El Tarf compte plus de 81.000 bovins dont près de 42.000 vaches laitières ainsi que 120.000 ovins et près de 30.000 caprins, selon les statistiques des services agricoles.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

36 morts et 1286 blessés en une semaine

Trente-six (36) personnes ont trouvé la mort et 1286 autres ont été blessées dans 1154 accidents de la circulation survenus à travers le territoire national durant la période allant du 22 au 28 décembre, selon un bilan hebdomadaire publié mardi par la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré au niveau de la wilaya de Mascara avec huit (8) morts et 30 blessés dans 22 accidents de la route, précise la même source. Par ailleurs, les unités de la Protection civile ont effectué 11241 interventions ayant permis la prise en charge de 1298 blessés dans des accidents de la circulation, domestiques et autres ainsi que l'évacuation de 9773 malades vers les structures sanitaires.

En outre, 1066 interventions ont été effectuées par les éléments de la Protection civile pour procéder à l'extinction de 762 incendies urbains, industriels et autres.

BRÉSIL Un juge autorise des banderoles insultantes contre Lula

Un juge brésilien a rejeté mardi une demande de l'ex-président Luiz Inacio Lula da Silva réclamant l'interdiction du survol de plages par des avions portant des banderoles aux messages l'insultant, financés par un chef d'entreprise.

Le magistrat Fernando Machado Carboni a affirmé dans sa décision qu'étant donné que «Lula est une personnalité publique, il s'expose à des critiques de la part de la population».

Selon le juge, l'interdiction de ces banderoles s'apparenterait à de la «censure».

Luciano Hang, patron de la chaîne de grands magasins Havan, avait publié samedi sur les réseaux sociaux la vidéo d'un avion survolant une plage de Santa Catarina, au sud du Brésil, avec une banderole sur laquelle il était écrit : «Lula, alcool, rends-moi mon argent». Au début du mois, dans un autre message, le chef d'entreprise, qui n'a jamais caché son admiration pour le président d'extrême droite Jair Bolsonaro, avait demandé aux internautes des suggestions de slogans «patriotiques», promettant de financer les vols d'un avion pour diffuser les messages les plus «créatifs» sur des banderoles.

Il a ensuite diffusé la liste des messages retenus, sachant que tous comportaient des critiques



envers Lula, dont certaines insultantes. Condamné à 8 ans et 10 mois de prison pour corruption, l'ex-président de gauche (2003-2010) est sorti de prison en novembre, après être resté un an et demi sous les verrous à Curitiba (sud).

Accusé d'avoir reçu un triplex en bord de mer en guise de pots-de-vin de la part d'une entreprise de bâtiment, il a toujours clamé

son innocence. Il n'a pas été innocenté, mais a tout de même eu le droit de sortir de prison à la faveur d'une décision de la Cour suprême considérant que toute personne condamnée avait le droit de rester en liberté jusqu'à l'épuisement de tous les recours, mettant fin à une jurisprudence qui autorisait l'incarcération dès le rejet d'un premier appel.

UGANDA - ENVIRONNEMENT L'Ouganda crée un fonds de 200 millions de dollars pour la protection de l'environnement

L'Ouganda est en train de mettre en place un fonds de 200 millions de dollars pour restaurer son environnement détruit, a déclaré mardi le président ougandais Yoweri Museveni.

Dans son message du Nouvel An, M. Museveni a déclaré avoir appelé les écologistes du monde entier à aider à créer ce fonds visant à restaurer les zones humides

détruites et les pentes montagneuses dangereuses qui ont provoqué des inondations et des glissements de terrain mortels dans ce pays d'Afrique de l'Est.

Il a indiqué que l'Ouganda avait déjà obtenu 24 millions de dollars, dont une partie a été utilisée pour restaurer les zones humides détruites dans l'est et l'ouest du pays. "Nous avons déjà

essayé cela dans la zone humide restaurée de Limoto, où nous avons créé cinq étangs piscicoles sur 0,4 hectare au bord du marais, qui rapportent 120 millions de shillings (environ 33.000 dollars) par an à leurs exploitants", a-t-il indiqué.

Il a noté qu'auparavant, les occupants qui avaient détruit 40,5 hectares de marécages pour

la riziculture ne gagnaient que sept millions de shillings (environ 1.920 dollars) par an.

Près de 50 personnes ont été tuées dans les glissements de terrain et les inondations en décembre dans les régions montagneuses d'Elgon et de Rwenzori, alors que des dizaines d'autres ont été déplacées, selon le département de Réponse aux catastrophes du pays.

ENVIRONNEMENT Palau interdit les crèmes solaires toxiques pour protéger ses coraux

Une interdiction des crèmes solaires toxiques pour l'environnement est en vigueur depuis mercredi à Palau, archipel du Pacifique, afin de protéger ses coraux et l'un des plus importants sanctuaires marins dans le monde.

«Nous devons vivre et respecter l'environnement parce qu'il est le berceau de la vie, et sans lui, personne à Palau ne pourra survivre», a expliqué le président de Palau Tommy Remengesau.

Palau, situé en plein Pacifique à peu près entre l'Australie et le Japon, est réputé pour la richesse de sa vie marine, et considéré comme l'une des plus belles destinations pour la plongée.

Le gouvernement de l'archipel est toutefois préoccupé par les conséquences négatives pour son environnement de l'engouement que suscite ses centaines d'îles parmi les touristes.

Des études scientifiques ont

clairement établi, selon M. Remengesau, que les composants chimiques contenus dans la plupart des crèmes solaires étaient toxiques pour les coraux, même à petite dose.

La forte concentration de touristes dans l'archipel, et donc de crème solaire, pourrait endommager de façon irrémédiable ces coraux.

En conséquence, toute crème solaire contenant ce genre de produit toxique est désormais interdit à l'importation et à la vente, sous peine de confiscation et d'une amende de 1.000 dollars.

«Cela nous est égal d'être le premier pays à interdire ces produits chimiques, et nous ferons ce qu'il faut pour que cela se sache.

Avec une meilleure éducation et prise de conscience, d'autres gouvernements auront suffisamment confiance pour prendre les mesures nécessaires», a encore

indiqué M. Remengesau.

Palau a également décidé d'élargir la zone de protection de son sanctuaire marin, en fermant 80% de sa zone économique exclusive à toute activité maritime ou de pêche, y compris minière.

Cette décision équivaut à interdire toute activité de pêche commerciale sur environ 500.000 km² d'océan, a expliqué le président de cet archipel.

Cette nouvelle législation prévoit également que les flottes de pêche étrangères débarquent à Palau leurs prises avant de payer une taxe d'exportation, afin de protéger les pêcheurs locaux.

M. Remengesau a justifié cette décision en expliquant qu'il était nécessaire de laisser l'océan «panser ses plaies» après des années de pêche commerciale intensive qui ont drastiquement diminué certains stocks de poisson, dont ceux de thon rouge.

«GUERRE DES GANGS» DANS UNE PRISON AU VENEZUELA: Au moins 10 détenus tués

Au moins dix prisonniers sont morts lors d'affrontements entre plusieurs gangs survenus dans un centre de détention provisoire de l'Etat de Zulia, dans le nord-ouest du Venezuela, a annoncé mardi une ONG vénézuélienne de défense des droits des prisonniers.

«Guerre des gangs dans le centre de détention de Cabimas dans l'Etat de Zulia (...) au moins dix morts», a indiqué sur Twitter l'ONG Una ventana a la libertad (Une fenêtre sur la liberté) au sujet de ces affrontements qui ont eu lieu lundi soir.

Selon l'ONG, quatre grenades ont explosé pendant ces heurts et les détenus ont incendié l'un des bâtiments du centre qui est géré par la police de Zulia, un Etat frontalier de la Colombie.

Des habitants du quartier ont dit avoir entendu «plusieurs détonations» provenant du centre de détention dès lundi en fin d'après-midi, a encore indiqué Una ventana a la libertad.

Les autorités vénézuéliennes n'ont pas avancé de bilan des affrontements, mais le gouverneur de l'Etat, le chaviste Omar Prieto, a assuré lundi qu'il préparait la «fermeture définitive» de ce centre.

Insalubres, surpeuplées et mal surveillées par des gardiens sous-payés, les prisons vénézuéliennes sont régulièrement montrées du doigt par les défenseurs des droits de l'homme.

Et les cas de violence sont fréquents dans les centres de détention provisoire où, selon le code pénal, les prisonniers ne sont pas censés rester plus de 48 heures.

En mai dernier, au moins 29 prisonniers ont péri dans des affrontements avec les forces de l'ordre dans un centre de détention surpeuplé à Acarigua, dans l'Etat de Portuguesa, dans l'ouest du Venezuela.

Pendant ces heurts, 19 policiers ont été blessés.

Selon Una ventana a la libertad, il existe 500 centres de ce type dans le pays, qui accueillent un total de 55.000 détenus pour une capacité d'à peine 8.000 places.

INCENDIES EN AUSTRALIE Le bilan s'alourdit à 13 morts

Deux personnes ont été tuées et cinq autres sont portées disparues mardi dans le sud-est de l'Australie, portant à treize le nombre de personnes qui ont péri dans les feux de brousse qui ravagent le pays-continent depuis septembre.

«Deux personnes ont été confirmées mortes aujourd'hui à Cobargo, tandis qu'une troisième est toujours portée disparue», a indiqué la première ministre de l'Etat de la Nouvelle-Galles du Sud, Mme Gladys Berejiklian. Il s'agirait d'un père et son fils, selon les médias australiens.

Quatre autres personnes sont portées disparues dans la région de Gippsland Est, dans l'Etat du Victoria, très impacté par les incendies qui ravagent de très larges portions du territoire.

Des dizaines de milliers de personnes ont été contraintes d'évacuer en divers endroits, alors que plusieurs milliers d'habitants et de touristes dans la ville balnéaire encerclée de Mallacoota n'avaient d'autre refuge que la plage. Selon les informations disponibles, le gouvernement local a appelé le gouvernement fédéral à assurer une évacuation par voie maritime ou aérienne.

Les conditions météorologiques devraient encore se détériorer au cours des prochains jours en Australie, qui est habitée aux feux de forêt lors de l'été austral, mais cette année, ils ont été particulièrement précoces et violents. Des chercheurs expliquent leur gravité par une conjonction de facteurs, notamment des précipitations très faibles, des températures record et des vents forts.

Beaucoup estiment que le réchauffement climatique contribue à favoriser ces conditions.

MEXIQUE Au moins 16 morts dans une émeute de prison

Au moins 16 prisonniers ont été tués et cinq autres blessés lors d'une émeute survenue mardi dans une prison de l'Etat mexicain du Zacatecas (nord), selon des médias locaux.

Un conflit entre différents groupes de prisonniers a éclaté vers 14h30 (20h30 GMT) dans une prison située dans la ville de Cieneguillas, à environ 13 km de la ville de Zacatecas, chef-lieu de l'Etat.

La police locale est rapidement intervenue et a réussi à reprendre la situation en main plus tard dans l'après-midi, a déclaré le département de la sécurité publique de l'Etat.

BRÉSIL

Amende de 1,5 million d'euros pour Facebook

Le gouvernement brésilien a annoncé lundi avoir infligé une amende de 6,6 millions de réals (environ 1,5 million d'euros) à Facebook pour avoir «partagé de façon indue des données d'utilisateurs», dans le cadre du scandale Cambridge Analytica.

Le Département de protection et défense du consommateur (DPDC), qui dépend du ministère de la Justice, considère que Facebook s'est rendu coupable de «pratique abusive» en permettant que la société Cambridge Analytica ait accès aux données personnelles de 443.000 internautes brésiliens ayant téléchargé une application de tests psychologiques.

Cambridge Analytica s'est retrouvée en 2018 au cœur d'un scandale qui a sérieusement écorné la réputation de Facebook.

Le réseau social a estimé que les données personnelles de 87 millions de personnes à travers le monde avaient été collectées et exploitées sans consentement par Cambridge Analytica, même si cette société nie toute malversation.

Facebook a réagi à l'annonce de l'amende infligée par le gouvernement brésilien en affirmant qu'il n'y avait «pas de preuve que les données d'utilisateurs brésiliens aient été transférées à Cambridge Analytica».

En septembre, Facebook a annoncé avoir suspendu des dizaines de milliers d'applications qui posaient potentiellement un risque en termes de respect de la vie privée de ses utilisateurs.

ARBITRAGE

La VAR doit se limiter aux erreurs «claires et évidentes»

L'assistance à l'arbitrage vidéo (VAR) ne devrait être utilisée pour renverser une décision de l'arbitre central qu'en cas d'erreur claire et évidente», a estimé le secrétaire général de l'International Board (Ifab), lundi, après des polémiques concernant l'utilisation de la VAR en Angleterre.

Ce week-end, Norwich, Sheffield United, Wolverhampton, Brighton et Crystal Palace se sont vu refuser des buts pour hors-jeu après l'intervention de la VAR, parfois sur une marge si minime que la fiabilité de la technologie a été remise en question.

Certains entraîneurs regrettent que la VAR ait prévalu sur une décision arbitrale prise à l'oeil nu et à vitesse réelle.

Lukas Brud, secrétaire général de l'Ifab, l'organe garant des lois du football, a semblé aller dans leur sens en affirmant que la «clarté et l'évidence (des actions) prévalent encore».

«C'est un principe important.

On ne doit pas passer beaucoup de temps à trouver quelque chose de marginal», a-t-il dit lundi dans la presse anglaise.

Lors du match Liverpool-Wolverhampton dimanche (1-0), le but de l'égalisation des Wolves a été annulé pour un hors-jeu de l'un de leurs joueurs pour quelques centimètres seulement après une longue interruption du jeu. «Si l'on passe plusieurs minutes à essayer de voir s'il y a ou non hors-jeu, cela veut dire que ce n'est pas clair et évident, et la décision originale devrait prévaloir», a ajouté Lukas Brud. De son côté, le manager de Sheffield United, Chris Wilder, était inconsolable après que la VAR a refusé un but à son équipe - pour la 5e fois cette saison - face à Manchester City, le double champion d'Angleterre en titre.

Et même Pep Guardiola, manager des Citizens vainqueurs 2-0, a reconnu que la VAR était «une grande pagaille» ajoutant espérer qu'elle «pourra(it) faire mieux la saison prochaine».

Début décembre, le président de l'UEFA Aleksander Ceferin avait appelé l'International Board à «clarifier» l'usage de la VAR, en citant notamment l'exemple du hors-jeu et des mains.

JM-2021

2 workshops envisagés par les Ecoles d'architecture d'Oran et de Strasbourg (France)

Deux workshops dédiés aux prochains Jeux méditerranéens d'Oran (JM-2021) sont envisagés par les Ecoles d'architecture d'Oran et de Strasbourg (France), a-t-on appris mercredi à Oran du responsable pédagogique de cette initiative académique.

Ces ateliers mixtes ont pour objectif de «proposer de nouvelles solutions urbaines en perspective des JM-2021», a précisé à l'APS Djillali Tahraoui, enseignant-chercheur à l'Université des sciences et de la technologie d'Oran «Mohamed Boudiaf» (USTO-MB).

«La mise en valeur du patrimoine en lien avec l'aménagement urbain» est au cœur de ces échanges académiques mettant en partenariat le département d'architecture de l'USTO-MB et son homologue l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS), a expliqué M. Tahraoui.

«La contribution des étudiants est mise à l'honneur par cette initiative menée dans le sillage des actions déjà réalisées au titre de la convention de partenariat signée en avril 2015 entre les deux villes, Oran et Strasbourg», a-t-il souligné.

«Le rapport naturel à l'eau (la mer Méditerranée pour Oran et le Rhin pour Strasbourg) expose les deux villes à des préoccupations communes qui incitent à dégager des pistes de réflexion adaptées au rythme de leur développement urbain», a observé ce responsable.

Les précédents ateliers, tenus en 2016 à l'USTO-MB puis à l'ENSAS, avaient permis aux étudiants des deux



rives d'élaborer des propositions pour la revitalisation du quartier historique de «Sidi El-Houari» qui concentre à lui seul la majorité des édifices historiques d'Oran, rappelle-t-on.

Les étudiants algériens et leurs pairs de l'ENSAS avaient aussi contribué à la résolution d'un problème de «rupture urbaine» causé par le passage de l'autoroute dans la ville de Strasbourg.

Les deux prochains workshops, envisagés durant le premier semestre

2020, devront quant à eux déboucher sur «des idées d'aménagement en adéquation avec l'envergure de l'événement des Jeux Méditerranéens d'Oran», a fait valoir la même source.

Des activités culturelles sont aussi au menu des échanges entre les deux villes, à l'instar du festival «Si Oran m'était contée» qui se tient jusqu'à la mi-janvier à Strasbourg avec la participation d'écrivains et photographes des deux rives, à l'invitation de l'association «PasSages».

HUAWEI

Chiffre d'affaires inférieur aux prévisions

Huawei, mis à l'index par les Etats-Unis, dégagera en 2019 un chiffre d'affaires inférieur aux prévisions et devra faire de sa «survie» sa priorité en 2020, a annoncé mardi le géant chinois des télécoms.

Le groupe, soupçonné d'espionnage potentiel par Washington au profit de Pékin, s'attend à dégager pour 2019 un chiffre d'affaires de 850 milliards de yuans (109 milliards d'euros), soit une hausse «d'environ 18% sur un an», a déclaré dans son message de Nouvel An Eric Xu, qui assure la présidence tournante de Huawei.

Mais «ces chiffres sont inférieurs à nos projections initiales», a-t-il reconnu, évoquant «les efforts



concertés des Etats-Unis pour nous écraser».

«Les affaires restent cependant solides et nous résistons face à l'adversité», a assuré M. Xu.

L'année 2019 a été difficile pour le numéro deux mondial du téléphone port-

table, alors que l'administration Trump a interdit aux entreprises américaines de vendre des équipements à Huawei. Le mastodonte chinois se retrouve ainsi hors d'accès du système d'exploitation Android de Google, au risque de ne plus pouvoir

offrir des applications très populaires à ses clients.

Dans ce contexte, «la survie sera notre première priorité», a déclaré Eric Xu.

«En 2020, nous resterons sur la liste noire des Etats-Unis (...) Ce sera une année difficile pour nous», a-t-il averti.

«Le gouvernement américain continuera à combattre le développement de la technologie de pointe».

Le groupe chinois a été fondé par un ancien ingénieur de l'armée chinoise dont la fille, Meng Wanzhou, directrice financière de Huawei, est en résidence surveillée au Canada et en instance d'extradition vers les Etats-Unis, qui la soupçonnent d'avoir violé un embargo contre l'Iran.

USA

Uber attaque en justice la Californie et sa loi requalifiant les chauffeurs en employés



Uber, une start-up de livraison et deux chauffeurs ont déposé plainte contre la Californie lundi pour contester une loi ratifiée par l'Etat américain en septembre, qui doit contraindre les plateformes de réservation de voitures à requalifier les conducteurs de VTC en salariés.

«Les plaignants (...) défendent leur liberté fondamentale de travailler en tant que fournisseurs de service indépendants et

en tant qu'entreprises technologiques dans l'économie à la demande», détaillent-ils dans la plainte pour «violation des droits constitutionnels», publiée en ligne sur la chaîne CNBC.

Uber et Lyft, les deux géants du secteur, avaient prévenu cet automne qu'ils comptaient s'opposer à tout changement de statut de leurs conducteurs, qui leur coûterait plus cher en charges sociales.

2019 Les établissements de santé d'Oran surchargés et sous pression

Des établissements de santé de la wilaya d'Oran ont connu en 2019 des difficultés dans la prise en charge de certaines maladies à cause de la surcharge et de la pression auxquelles ils ont fait face.

Les responsables de ces structures expliquent cette situation par la pression et la surcharge exercées par des patients affluant des différentes régions de l'Ouest et du Sud-Ouest du pays.

Les raisons du grand «engouement» pour les soins dans les établissements de la capitale de l'Ouest sont diverses : l'absence de service de certaines spécialités dans les régions concernées, les évacuations automatiques vers les hôpitaux d'Oran, ou parfois une simple préférence de la part des patients.

Le service pédiatrique du Centre anti-cancer «Emir Abdelkader» de Messerghine a fait couler beaucoup d'encre, au cours du dernier trimestre de l'année 2019.

Les problèmes liés à la qualité de la prise en charge des enfants et un manque de médicaments étaient pointés du doigt.

Au niveau de la direction de l'établissement, ces problèmes s'expliquent par la grande surcharge que ce dernier connaît.

«Nous réagissons à la pression. Nous n'avons pas le temps pour planifier», a-t-on indiqué. Sur l'ensemble du territoire national, il n'existe que trois services d'oncologie pédiatrique : à Alger, Oran, et Constantine.

Le service du CAC d'Oran, avec une capacité de 80 lits, prend en charge des enfants de toute la région Ouest et Sud Ouest.

«Nous recevons même des malades du Centre et de l'Est du pays », a-t-on affirmé de même source.

Il arrive que des enfants et leurs accompagnateurs parcourent de longues distances jusqu'à 1.000 km pour venir au CAC d'Oran.

« Ceux qui viennent de



l'extrême Sud notamment, doivent souvent passer de longs séjours dans notre établissement car, ne pouvons pas effectuer constamment des va-et-vient avec tous les inconvénients qui en découlent.

Cette situation est inconfortable aussi bien pour l'hôpital que pour le patient», a-t-on précisé.

Praticiens et gestionnaires de l'établissement sont unanimes à considérer que la solution réside dans la création de services d'oncologie pédiatrique dans les différentes régions du pays pour répondre à la demande et faire face à cette pathologie touchant de plus en plus d'enfants.

Des évacuations automatiques vers l'EHU

La pression et la surcharge sont vécues au quotidien aux Urgences médicales et chirurgicales de l'EHU d'Oran devant le nombre grandissant des évacuations des malades et des blessés.

Parmi les 9.192 malades admis aux UMC entre janvier et novembre 2019, quelque 3.050 ont été évacués à partir de 19 wilayas, soit un taux de 30%, précise la chargée de la communi-

cation de cet établissement, Hayet Missoum. Pour le directeur de l'EHU, le Dr Mohamed Mansouri, il s'agit pour la plupart d'«évacuations automatiques» qui «pouvaient très bien être prises en charge dans les wilaya de résidence des patients».

«On évacue à l'EHU d'Oran de simples cas d'appendicite ou d'occlusions intestinales», a-t-il fustigé, expliquant qu'«il ne s'agit nullement de la vocation de l'EHU d'Oran, conçu pour développer des nouvelles techniques».

Il explique que l'EHU «est sensé prendre des urgences de catégorie 4 qu'il n'est pas possible de prendre en charge ailleurs».

Toutefois, on évacue souvent des urgences basiques de catégorie 1 que même un établissement public hospitalier peut régler».

Pour ce responsable, les établissements des différentes wilayas de l'Ouest et Sud Ouest, et même ceux d'Oran, prennent en charge les malades qui relèvent de leurs compétences géographiques.

Pour leur part, les malades du Sida de la région préfèrent se soigner à Oran malgré l'existence de

trois autres centres de référence (Sidi Bel Abbès, Tlemcen et Béchar).

L'«engouement» a été tel au point d'avoir créé une pénurie de médicaments au dernier trimestre 2019.

Le service des maladies infectieuses du CHU d'Oran prend en charge près de 4.000 malades de toute la région Ouest et Sud-ouest du pays. «900 seulement sont issus de la wilaya d'Oran, soit 22,5%», a indiqué le directeur du CHU, Hadj Boutouaf.

Parmi les malades, figurent ceux qui préfèrent se soigner à Oran, loin de leurs villes de résidence pour des considérations liées à l'anonymat qu'assure cet éloignement.

Certains malades sont suivis au niveau du centre d'Oran bien avant la création des autres centres de référence et éprouvent du mal à changer leurs médecins traitants. D'autres ignorent tout simplement l'existence des autres centres, a-t-on expliqué.

La redynamisation des autres centres de références ou l'attribution d'un budget supplémentaire au service des maladies infectieuses du CHU d'Oran seraient les deux solutions proposées par le DSP local pour une meilleure gestion des stocks des médicaments de manière à éviter les pénuries et les ruptures de stocks.

Le directeur du CHU a estimé que la nouvelle loi sanitaire, dont l'entrée en vigueur est liée à la promulgation des textes d'application, est en mesure de régler ces problèmes avec des dispositions visant à équilibrer la carte sanitaire et mettre chaque établissement devant ses responsabilités et ses missions.

JUMELAGE INTER-HÔPITAUX Programmation de plus de 270 interventions chirurgicales en ORL à Tébessa



Plus de 270 interventions chirurgicales en otorhino-laryngologie (ORL) ont été programmées dans la wilaya de Tébessa au cours des journées médicales s'inscrivant dans le cadre d'un jumelage conclu entre l'établissement public hospitalier (EPH) Dr Aalia Salah et l'EPH de Batna, a indiqué mardi le directeur de cet établissement de santé. «Près de 80% des bénéficiaires de ces journées médicales lancées lundi et devront se poursuivre jusqu'à la fin de la semaine, sont des enfants et des écoliers qui souffrent de diverses pathologies ORL», a précisé à l'APS, Mohamed Madjen. Une équipe médicale spécialisée composée de médecins spécialistes en ORL des deux EPH ainsi que des médecins réanimateurs et anesthésistes et des paramédicaux sont mobilisés pour assurer le bon déroulement de ces journées médicales, a fait savoir le même responsable.

S'agissant du jumelage conclu entre les EPH de Tébessa et Batna, M. Madjen a révélé qu'il vise à «permettre aux malades de Tébessa de bénéficier de consultations médicales et interventions chirurgicales dans plusieurs spécialités», soulignant que cette wilaya enregistre «un déficit en matière de médecins spécialistes».

Il a déclaré que l'organisation des journées médicales représente aussi «une opportunité pour échanger les expériences entre les praticiens et se familiariser avec les dernières technologies utilisées dans le domaine médical».

L'établissement public hospitalier Dr Aalia Salah de Tébessa dont la capacité d'accueil est de l'ordre de 200 lits compte actuellement 38 médecins dans plusieurs spécialités, a ajouté M. Madjen, relevant l'importance de renforcer le staff médical de cette structure de santé pour un meilleur rendement. Dans ce sens, la même source a révélé qu'un concours de recrutement de 10 médecins spécialistes sera lancé «au cours du premier semestre de l'année 2020», notamment dans la chirurgie générale, la cardiologie, la néphrologie, la radiologie, et la réanimation.

Jumelage inter-hôpitaux: 4 enfants sourds bénéficient d'implants cochléaires à Laghouat

Quatre (4) enfants âgés de moins de dix ans de la wilaya de Laghouat, souffrant de surdité, bénéficient de interventions chirurgicales pour la pose, gratuite, d'implants cochléaires, dans le cadre des journées médocochirurgicales lancées mardi au niveau de l'établissement public hospitalier EPH-H'mida Benadjila de Laghouat, ont indiqué les organisateurs.

Retenue au titre du programme de jumelage entre l'établissement public hospitalier EPH-H'mida Benadjila de Laghouat et le centre hospitalo-universitaire CHU-Mustapha Pacha d'Alger, cette opération de deux jours, précédée d'inscriptions, devra se poursuivre à la faveur de l'acquisition de nouveaux appareils, implants, pour profiter au plus grand nombre d'enfants présentant de difficultés d'audition, a expliqué le directeur de l'EPH de Laghouat, Mohamed Bouchareb.

Les autorités locales se sont engagées à fournir de types d'appareillages en vue de satisfaire les malades portés sur les listes d'attente au niveau des différentes structures médicales de la wilaya, a fait savoir ce responsable.

Cette initiative médicale constitue un prolongement des activités médicales initiées durant cette année à Laghouat, dont les journées médicales de pose de prothèses articulaires et de la greffe de la cornée, a-t-il conclu.

APS

UNICEF

Plus de 392.000 bébés vont naître le jour du Nouvel An à travers le monde

Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a indiqué mardi que 392.078 bébés naîtront dans le monde le 1er janvier 2020. C'est l'occasion pour l'agence onusienne d'appeler les dirigeants mondiaux et les nations à investir en 2020 dans des professionnels de santé dotés du savoir-faire et des équipements nécessaires pour sauver chaque nouveau-né. «Le début d'une nouvelle année et d'une nouvelle décennie est l'occasion de réfléchir à nos espoirs et nos aspirations non seulement pour notre avenir, mais pour l'avenir de ceux qui nous succéderont», a déclaré Henrietta Fore, Directrice exécutive de l'UNICEF, dans un communiqué.

«Alors que le calendrier change chaque année en janvier, nous nous souvenons de toutes les possibilités et du potentiel de chaque enfant qui entreprend son voyage dans la vie à si on lui donne cette chance», a-t-elle ajouté. Les îles Fidji dans le Pacifique verront naître très probablement le premier bébé de 2020. Les Etats-Unis, le dernier. A

l'échelle mondiale, on estime que plus de la moitié de ces naissances auront lieu dans huit pays, à savoir l'Inde (67.385 bébés), la Chine (46.299), Nigeria (26.039), Pakistan (16.787), Indonésie (13.020), Etats-Unis (10.452), République démocratique du Congo (10.247) et Ethiopie (8.493).

Chaque mois de janvier, l'UNICEF célèbre les bébés nés le jour du Nouvel An, un jour de bon augure.

Cependant, pour des millions de nouveau-nés dans le monde, le jour de leur naissance est beaucoup moins propice. En 2018, 2,5 millions de nouveau-nés sont morts au cours de leur premier mois de vie, environ un tiers d'entre eux le premier jour de la vie.

Parmi ces enfants, la plupart sont décédés de causes évitables telles qu'une naissance prématurée, des complications pendant l'accouchement et d'infections comme la septicémie. De plus, plus de 2,5 millions de bébés sont mort-nés chaque année.

Au cours des trois dernières décen-

nies, le monde a enregistré des progrès remarquables dans la survie de l'enfant, réduisant de plus de moitié le nombre d'enfants qui meurent avant leur cinquième anniversaire dans le monde. Mais les progrès ont été plus lents pour les nouveau-nés.

Les bébés décédés au cours du premier mois ont représenté 47% de tous les décès d'enfants de moins de cinq ans en 2018, contre 40% en 1990.

La campagne Chaque enfant vivant de l'UNICEF appelle à un investissement immédiat dans des professionnels de santé dotés du savoir-faire et des équipements nécessaires pour garantir que chaque mère et chaque nouveau-né sont soignés par une paire de mains sûres pour prévenir et traiter les complications pendant la grossesse, l'accouchement et la naissance.

«Trop de mères et de nouveau-nés ne sont pas pris en charge par une sage-femme ou une infirmière formée et équipée, et les résultats sont dévastateurs», a déclaré Henrietta Fore.

MÉDICAMENTS : 8 questions qu'on se pose

Régulièrement, des médicaments sont retirés de la vente en raison d'effets secondaires importants. Et des affaires comme celle du Médiator l'an dernier renforcent notre méfiance. Les médicaments sont-ils suffisamment évalués et surveillés ? Réponses des experts.

Comment sont évalués les médicaments avant leur commercialisation ?

Pour vendre un médicament, le laboratoire doit obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM) délivrée par l'Afssaps (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) pour le territoire national. Dans ce but, il présente des essais qui attestent de son efficacité.

La Commission d'autorisation de mise sur le marché accorde son feu vert si ses experts estiment que le rapport bénéfice/risque est favorable, autrement dit si la molécule présente des avantages supérieurs à ses inconvénients. Si tout produit actif est susceptible d'entraîner des effets indésirables, on en acceptera davantage pour un médicament traitant une maladie grave que pour celui qui soigne le rhume ou l'acné.

Les laboratoires trichent-ils ?

Il a été clairement mis en évidence que le laboratoire Servier connaissait les dangers du Médiator et avait dissimulé le fait que son produit était un anorexigène : une substance proche des amphétamines que les pharmaciens n'avaient plus le droit d'utiliser dans leurs préparations depuis 1995, et qui avait été interdite en 1997 dans un autre coupe-faim très proche du même laboratoire, l'Isoméride.

Le P^r Philippe Even (auteur de *La recherche biomédicale en danger*) affirme qu'au cours des 7 années qu'il a passées à la commission chargée d'autoriser les médicaments (de 1981 à 1988) il a découvert que l'industrie pharmaceutique dissimule parfois les résultats des essais lorsqu'ils s'avèrent négatifs. L'Afssaps tempère ce constat : « Les laboratoires ont moins la possibilité de tricher aujourd'hui et nous ne sommes pas totalement démunis. Mais si on peut faire que la porte soit solide pour dissuader, aucun système n'est inviolable pour celui qui veut tromper. »

Et il n'y a pas de fonds publics pour effectuer d'autres études que celles financées par les laboratoires.

Peut-on faire confiance au choix des médecins ?

Les médecins français prescrivent énormément : 90% de leurs consultations se concluent par une ordonnance contre 72% en Allemagne et 43% aux Pays-Bas. Et cette ordonnance comporte en moyenne de 3 à 5 médicaments. « Ils ont l'habitude de prescrire un médicament par symptôme, explique le P^r Jean-François Bergmann, ce qui augmente les interactions et les effets indésirables. Pris entre le patient (souvent demandeur) et l'industrie pharmaceutique qui pousse à la consommation, les médecins n'arrivent pas toujours à bien hiérar-

chiser. Ils ont cependant des circonstances atténuées. « Les AMM sont accordées beaucoup trop facilement et il y a trop de médicaments, dénonce le P^r Autret-Leca. Pour le médecin, le tri est difficile. Beaucoup ignorent qu'un nouveau médicament n'est pas forcément meilleur que les plus anciens. Et, tout comme leurs patients, ils ont tendance à penser que les récents sont mieux, d'autant que c'est ce que leur font croire les visiteurs médicaux des laboratoires. »

Les médecins peuvent-ils prescrire hors AMM ?

« Légalement, un médecin a le droit de prescrire hors des indications d'autorisation de mise sur le marché s'il pense que cela peut être utile à son patient, explique le P^r Bergmann, mais la Sécu ne rembourse que dans le cadre de l'AMM. »

Une limite cependant : en cas de problème, le médecin doit être capable de justifier son choix. L'assurance maladie, par ailleurs, n'est pas en place des systèmes de contrôle des prescriptions des médecins. Si elle constate que l'un d'entre eux prescrit beaucoup plus que les autres tels ou tel médicament, elle va lui demander des comptes.

Est-il normal qu'un médicament puisse se révéler dangereux ?

Il est inévitable que des effets indésirables se manifestent après la commercialisation. Les essais ont été menés sur quelques milliers de personnes, mais le traitement sera ensuite absorbé par des millions. Si un médicament a été testé chez 3 000 malades et qu'un risque très grave n'apparaît que dans un cas sur 10 000, il sera passé inaperçu.

Par ailleurs, les patients sont soigneusement sélectionnés lors des essais : le laboratoire choisit, évidemment, des personnes atteintes de la pathologie que la molécule vise à soigner, mais qui ne souffrent pas d'autres maladies et sont, le plus souvent, assez jeunes. Le problème est qu'ensuite, la molécule sera consommée par des patients très divers, parfois fragiles, souffrant de plusieurs pathologies, prenant plusieurs médicaments et pas toujours dans les conditions recommandées. Voilà pourquoi on découvre parfois des années plus tard des effets indésirables qui viennent rallonger les contre-indications figurant sur la notice ou conduisent au retrait du produit.

Que se passe-t-il si on a des doutes sur un médicament ?

« Si l'on identifie des risques potentiels ou avérés, nous lançons une procédure de suivi renforcé, explique Fabienne Bartoli. L'Afssaps alerte les centres de pharmacovigilance pour qu'ils encouragent les méde-



à surveiller particulièrement ces points, tout en confiant à un comité régional le soin de mener une enquête approfondie. »

En cas d'alerte, sur la tolérance d'un médicament, la Commission nationale de pharmacovigilance peut conseiller diverses mesures, allant jusqu'à sa suspension. Mais la décision finale revient au directeur général de l'Afssaps. Et lorsqu'un médicament a obtenu une AMM européenne, son retrait ne peut se faire qu'au niveau de l'Europe. « En cas d'alerte particulière sur notre sol, on peut faire un rappel des lois et déclencher une procédure au niveau européen », précise Fabienne Bartoli. Mais les laboratoires se défendent.

Les médicaments anciens sont-ils aussi ré-évalués ?

Le bénéfice/risque est ré-évalué cinq ans après sa mise sur le marché, mais plus après, sauf si un problème de tolérance apparaît. « Nous avons tendance à penser que, si un vieux médicament était dangereux, on s'en serait rendu compte plus tôt », reconnaît Fabienne Bartoli. Mais certains effets indésirables peuvent se constituer lentement et mettre longtemps à se révéler.

Et, plus le problème survient tard, plus on a du mal à penser à une relation avec le médicament et à le démontrer. « De plus, l'obligation de procédures correctes d'évaluation n'est apparue que dans les années 1980 », rappelle le P^r Bergmann. C'est ainsi

que le Médiator® a été commercialisé durant 33 ans.

Quel est le parcours-type d'un médicament ?

Il s'écoule 7 à 12 ans entre les premières études sur un médicament et le moment où il arrive dans nos estomacs ou dans nos veines. Mais sur cent molécules soumises à un premier essai chez l'homme, sept seulement aboutissent dans les pharmacies.

En laboratoire, on teste la nouvelle molécule sur des cellules, pour évaluer son efficacité et son potentiel toxique. Puis on la teste sur l'animal pour confirmer son action et s'assurer qu'elle n'est pas dangereuse.

À l'hôpital, on teste le médicament sur un petit nombre de volontaires sains (phase I). Puis on teste son action sur un petit échantillon de malades (phase II), à la recherche de la posologie idéale. Enfin, on élargit l'échantillon (phase III) pour vérifier la tolérance du médicament.

À l'Afssaps ou à l'Agence européenne du médicament, les experts étudient la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) déposée par le laboratoire.

La Commission de transparence évalue le Service médical rendu. Puis le prix et le taux de remboursement sont fixés au ministère de la Santé.

Dans la « vraie vie », le médicament est surveillé en permanence (phase IV).

MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES Efficaces ou pas ?

Les médicaments génériques ont moins la cote auprès des patients. Et le récent rapport de l'Académie de médecine, qui relance la question de leur efficacité, ne va pas rehausser leur image de marque. Le point sur ce problème délicat avec le P. Charles-Joël Menkès, membre de l'Académie nationale de médecine, ancien chef du service de rhumatologie à l'hôpital Cochin (Paris).

Les génériques sont-ils vraiment identiques aux médicaments d'origine ?

Si les médicaments génériques contiennent les mêmes produits actifs, ce ne sont pas forcément des copies conformes des médicaments d'origine (ou princeps). Ils peuvent renfermer d'autres ingrédients (ou excipients), et présenter une différence de forme, de taille, de couleur, etc.

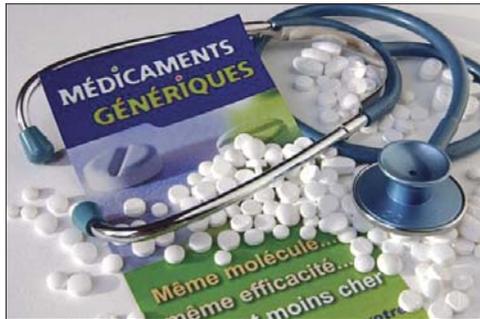
Ces variations n'augmentent-elles pas le risque d'erreur ?

Avec la multiplication des médicaments génériques, le risque de confondre deux médicaments dont les boîtes se ressemblent, de se tromper de comprimés parce que leur aspect ou leur couleur a changé, voire de continuer à prendre le médicament habituel en même temps que le générique, est fortement majoré. Pour augmenter la sécurité, l'Académie nationale de médecine, dans un rapport adopté le 14 février dernier, préconise de rapprocher le plus possible la présentation des génériques de celle des princeps. Elle recommande également qu'en cas de traitement chronique ou d'associations thérapeutiques, les patients puissent se procurer toujours la même marque de générique !

Le changement d'excipient peut-il modifier l'efficacité ?

C'est un ingrédient sans effet thérapeutique qui, comme le lactose, peut entraîner des phénomènes allergiques ou des réactions d'intolérance chez certains patients. Ces excipients à effet notoire ne sont pas spécifiques des génériques. Ils peuvent être présents dans les médicaments de marque. Pour réduire les risques, les pharmaciens en tiennent compte au moment de la substitution. En proposant un générique qui n'en contient pas ou qui renferme le (ou les) même(s) excipient(s) à effet notoire que le princeps (le médicament d'origine). Ou en s'assurant que l'utilisateur n'est pas à risque face à l'excipient contenu dans le générique délivré.

En principe, ce changement d'excipient ne modifie pas l'efficacité puisqu'un médica-



ment générique a, par définition, la même composition qualitative et quantitative en principe actif. Il doit aussi avoir le même comportement dans l'organisme. Cette équivalence, obligatoire, est testée sur un petit groupe de volontaires sains : la concentration en principe actif dans le sang ne doit pas être différente de plus de 5 à 7 % de celle du princeps. Ce qui ne pose, la plupart du temps, aucun problème. Mais avec les changements d'excipients, il peut arriver que l'efficacité soit moins nette ou retardée par rapport aux médicaments de marque. Ce qui semble être le cas avec certains génériques de vancomycine par voie intraveineuse (un antibiotique utilisé dans certaines infections sévères), qui sont actuellement en cours de réévaluation.

Y a-t-il des médicaments plus à risque que d'autres ?

Les différences de concentration en produit actif sont la plupart du temps sans conséquence, car minimes. Mais elles peuvent entraîner des risques d'inefficacité, voire de toxicité, pour certains médicaments : ceux dont la dose doit être très précise. C'est le cas notamment des hormones thyroïdiennes (Levothyrox® et ses génériques : lévothyroxine...),

des antiepileptiques (Dépakine® et valproate...), des anticoagulants (Plavix® et clopidogrel...), etc. En cas de changement, les patients doivent redoubler de vigilance et respecter les horaires et la fréquence des prises.

Puis-je exiger un générique identique au médicament d'origine ?

Oui, à condition qu'il existe (ce n'est le cas que pour 10 à 20 % des génériques) et que le pharmacien l'ait en réserve... Car ces antalgiques, autorisés depuis peu, ne sont fabriqués que par les firmes à l'origine des princeps, les seules à détenir la « recette » originale des produits.

Que faire en cas de problème avec un générique ?

Tous les médicaments, qu'ils soient ou non génériques, peuvent entraîner des effets secondaires indésirables. En cas de réaction anormale ou de difficulté à suivre son traitement, il faut en parler rapidement avec son médecin traitant ou avec son pharmacien. L'un ou l'autre indiquera la conduite à tenir.

Peut-on vraiment se passer d'aspirine ?

Contre les migraines et les maux de dents ou de dos occasionnels, l'aspirine a longtemps été un anti-douleur de choix avant d'être détrônée par le paracétamol. Mais l'aspirine a bien d'autres vertus qui l'imposent dans notre pharmacie.

L'aspirine soulage les rhumatismes inflammatoires

A dose élevée, l'aspirine se révèle un puissant anti-inflammatoire. Elle agit en bloquant la production de prostaglandines (un groupe de substances impliquées dans l'inflammation). Elle est donc d'une grande utilité dans le traitement de certains rhumatismes. »

À côté d'autres médicaments, elle soulage les personnes atteintes de polyarthrite rhumatoïde, une maladie plutôt féminine qui touche les articulations des membres. Elle agit alors sur la douleur, le gonflement et la raideur. Mais pas question d'en prendre plus de 3 g par jour pendant des semaines sans avis médical.

L'aspirine préserverait de certains cancers

Des chercheurs ont découvert que l'aspirine pourrait avoir un effet protecteur vis-à-vis des cancers de la prostate et du sein, mais aussi du côlon, la tumeur la plus fréquente dans les pays industrialisés. Plus intriguant : prise régulièrement durant au moins deux ans, elle préviendrait l'apparition de la maladie d'Alzheimer.

A faible dose, elle réduirait aussi le risque de complications chez les femmes enceintes souffrant d'hypertension artérielle. Néanmoins, elle reste contre-indiquée dès la 33e semaine de grossesse.

Les différentes formes

Comprimés : à prendre avec un verre d'eau, ils sont absorbés au niveau de la muqueuse de l'estomac. Salicémine en cas d'irritation gastrique.

« Tamponnée », effervescente ou en poudre : elle se dissout dans le verre, ce qui accélère son passage dans le sang, donc son action. Son taux d'acidité ayant été neutralisé, elle est moins agressive pour la paroi de l'estomac. Elle est parfois associée à la vitamine C.

Injectable : elle soulage très rapidement la douleur.

Forme retard enrobée : son action est étalée dans le temps. L'enrobage se dissout dans l'intestin en libérant l'acide acétylsalicylique progressivement. C'est la forme la mieux adaptée aux traitements prolongés.

INNOVATION

Botulisme : le miel augmente le risque chez le bébé

Avant un an, les bébés ne peuvent pas manger de miel, même en toute petite quantité. Ils risqueraient de développer une maladie rare mais grave, le botulisme infantile.

Le ministre de la Santé canadien rappelle aujourd'hui les risques de botulisme infantile liés à la consommation de miel chez les bébés de moins d'un an. En août dernier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) avait aussi informé la population française de ces dangers. Depuis 2004, l'ANSES avait constaté une augmentation du nombre de cas de botulisme infantile. Elle rappelle donc, conformément aux recommandations de l'OMS qu'il est absolument déconseillé de donner du miel, quelle que soit son origine, aux nourrissons de

moins d'un an» et que «le miel ne devrait jamais être ajouté à l'alimentation des bébés, ni utilisé sur le doigt ou la tétine pour calmer un nourrisson agité, souffrant de coliques».

Le botulisme infantile est une maladie rare qui peut se développer chez les enfants de moins d'un an. Elle est provoquée par les spores (cellules très résistantes) d'une bactérie (*Clostridium botulinum*) contenues dans les poussière et dans certains sois. Transportée par les abeilles, ces spores peuvent se retrouver dans le miel. Mais les bébés de moins d'un an n'ont pas un système immunitaire assez développé pour se protéger de cette infection qui touche le système nerveux.

Les symptômes de la maladie

Le premier symptôme du botulisme infantile est la constipation. Mais, un enfant touché par cette maladie va aussi exprimer des signes de faiblesse générale. On pourra constater chez le tout petit un faible réflexe de succion, une irritabilité, un manque d'expression faciale, et une perte de contrôle des mouvements de la tête. Parfois, la paralysie du diaphragme peut entraîner des troubles respiratoires graves nécessitant une intervention médicale.

Si la plupart des cas de botulisme infantile obligent une hospitalisation très longue sous assistance respiratoire, les cas mortels sont extrêmement rares dans les pays occidentaux.

Passé un an, et grâce à des défenses plus efficaces, l'enfant éliminera les spores responsables de la maladie. Il pourra donc découvrir et consommer du miel sans danger.

MALI :

«Sans le succès du Dialogue national inclusif, 2019 aurait été une année noire»

Le président malien Ibrahim Boubacar Keïta a affirmé, dans son discours du Nouvel An, que son pays aurait passé une année 2019 épouvantable sans le succès du Dialogue national inclusif (DNI) dont la phase nationale a eu lieu du 14 au 22 décembre 2019 à Bamako.

«Sans le succès reconnu par tous du Dialogue national inclusif, 2019 aurait été une année noire», a souligné le chef de l'Etat malien. «A une échelle sans précédent, des localités entières de chez nous, qui furent jadis havres de paix et de tolérance, ont vu la haine tuer et brûler», a-t-il déploré.

«Notre armée nationale a payé un lourd tribut à ce qui reste aujourd'hui plus que jamais notre guerre de libération», a souligné le président Keïta.

En faisant allusion à la nécessité de la présence des forces étrangères, de plus en plus contestées par ses compatriotes, le président du Mali a rappelé qu'il est «essentiel voire vital de ne pas se tromper d'ennemi». Selon le président malien, la recrudescence des attaques terroristes ont fait que «l'investissement dans la guerre est devenu notre première source de dépenses».

«Ce secteur absorbe 24% des ressources budgétaires de notre pays où tous les investissements sont prioritaires et urgents. Mais la paix est la première des infrastructures, celle qui conditionne toutes les autres», a-t-il ajouté.

Si le sang a coulé dans son pays durant toute l'année 2019, Ibrahim Boubacar Keïta envisage un rebond patriotique en 2020 pour tourner la page de cette crise sécuritaire qui secoue son pays depuis plus d'une décennie.

Et selon lui, les recommandations du Dialogue national inclusif serviront de tremplin à ce rebond souhaitable.

SAHARA OCCIDENTAL :

Élan de solidarité latino-américain avec la cause sahraouie

La cause sahraouie a réalisé d'énormes avancées en Amérique Latine, a affirmé l'Ambassadeur de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) au Mexique, Ahmed Mouley Ali Hamadi, saluant l'élan de solidarité aussi parmi Mouvements et associations de société civiles dans les pays de cette région.

Dans une déclaration à l'APS, en marge des travaux du Congrès du Front Polisario tenu récemment à Tifariti (territoires sahraouis libérés), Ahmed Mouley Ali Hamadi a indiqué que même si les Sahraouis installés au Mexique ne sont pas nombreux, plusieurs activités politiques et culturelles sont organisées, notamment au niveau des universités pour la sensibilisation sur leur «juste cause et la mobilisation contre le pillage des ressources naturelles du peuple Sahraoui, propriétaire légitime du territoire». Selon le diplomate sahraoui, huit étudiants et trois professeurs universitaires qui se trouvent actuellement au Mexique, activent souvent dans ce pays plaçant pour une solution au conflit au Sahara occidental, à travers l'exercice du peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination, après quatre décennies d'occupation marocaine. Rappelant que la RASD entretient de bonnes relations diplomatiques avec le Mexique depuis 1987, le diplomate a précisé que les enseignants qui avaient suivi leur cursus universitaire à Cuba, sont également des chercheurs spécialisés dans le domaine économique au sein des Universités mexicaines, dont l'Université nationale autonome mexicaine (Unam), la plus grande structure de l'enseignement supérieur en Amé-

rique Latine.

«Ils sont attachés à l'ambassade et répondent présents quand ils sont sollicités pour animer ou encadrer des activités politiques et culturelles liées à la cause sahraouie», a-t-il expliqué, saluant, à l'occasion, les efforts de la société civile mexicaine dont l'Association de solidarité avec la RASD (Amaras), et également le Collectif pour un Sahara libre.

Visites et combat contre la désinformation marocaine

«Un extraordinaire élan de solidarité avec le peuple sahraoui, existe au Mexique et aussi en Amérique Latine», s'est félicité Ahmed Mouley Ali Hamadi, faisant état de quelque 300 mexicains ayant visité les camps de réfugiés sahraouis, dont 70 ressortissants du même pays se sont déplacés vers Tifariti depuis 2015. Pour l'ambassadeur sahraoui, ce genre de visites a permis à des cinéastes mexicains la réalisation d'au moins dix documentaires sur la situation des réfugiés et la question sahraouie, en plus de la publication de 12 livres, outre des expositions photos. Dans le sillage de la solidarité latino-américaine, 11 associations de solidarité avec le peuple sahraoui en Amérique Latine, se sont concertées pour la tenue d'une conférence internationale de soutien au peu-



ple sahraoui au mois de mai prochain au Panama ou en Colombie.

L'objectif est de «sensibiliser sur la cause sahraouie et lutter contre la désinformation marocaine», selon le coordinateur de l'Association équatorienne d'amitié avec le peuple sahraoui (AEAPS), Pablo De La Vega qui s'exprimait dans une déclaration à l'APS, en marge du Congrès du Front Polisario.

Il s'agit, selon M. De La Vega, des Associations de solidarité avec le peuple sahraoui, au Brésil, Argentine, Chili, Bolivie, Pérou, Equateur, Venezuela, Colombie, Mexique, Panama, Nicaragua et Cuba. L'ouverture d'une représentation diplomatique de la RASD à Quito (Equateur) en décembre 2015, a permis de donner plus de visibilité au combat du peuple sahraoui, selon le coordinateur de l'AEAPS. Saluant la lutte et les efforts de la diaspora sahraouie en Equateur, M. De La

Vega, qui a rappelé la position équatorienne solidaire «inchangée» envers les Sahraouis depuis 1982, a loué les efforts consentis par la communauté sahraouie en Equateur, notamment depuis l'ouverture d'une représentation diplomatique de la RASD à Quito en 2015, mettant en exergue les échanges entre des municipalités équatoriennes et des villes sahraouies. Début octobre, un groupe d'organisations syndicales de neuf pays d'Amérique Latine et des Caraïbes venus d'Argentine, Brésil, Colombie, Equateur, Salvador, Guatemala, Mexique, Pérou et la République Dominicaine, avait réaffirmé à Quito, son soutien à la lutte du peuple sahraoui et à sa cause pour la liberté et l'indépendance, et ce, lors d'une réunion organisée par l'Union générale des travailleurs de l'Equateur (UGTE).

CRISE EN LIBYE:

La paix compromise, les Libyens hantés par la guerre

Le processus de paix pour le règlement de la crise en Libye a été compromis en 2019, suite à l'offensive armée menée depuis le mois d'avril par les troupes de Khalifa Haftar avec vellété de contrôler la capitale Tripoli.

Une attaque qui avait avorté la tenue d'un dialogue national inclusif en vue d'un consensus pour la relance du processus de règlement politique d'une crise multidimensionnelle frappant le pays depuis 2011.

L'agression inattendue des troupes de Haftar pour la prise de Tripoli où siège le Gouvernement d'union nationale (GNA) sous la direction du Faïz al-Sarraj a surpris non seulement les Libyens mais également la communauté internationale, à sa tête la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul), qui n'épargne pas d'efforts pour la résolution de la crise ayant replongé le pays dans une guerre de trop. Ce dangereux tournant dans la situation est intervenu à la veille de la Conférence nationale avortée qui devait se tenir entre les 14 et 16 avril à Ghadames (sud-ouest libyen) sous l'égide de l'Onu à travers la Manul avec la participation des toutes les parties libyennes en quête de véritables jalons pour une réconciliation définitive.

Selon les observateurs, les assises de Ghadames avaient toutes les chances de réussir surtout qu'elles allaient intervenir quelques jours seulement après la réunion de la Commission quadri-

partie, Union africaine (UA), Onu, la Ligue arabe et l'Union Européenne (UE). La réunion avait insisté sur la mise en œuvre d'une réconciliation nationale fédérant l'ensemble des parties libyennes pour une solution pacifique soutenue par la communauté internationale. L'agression par les troupes de Haftar contre Tripoli, toujours sous la menace de guerre, n'a pas laissé la communauté internationale et les partenaires du processus de paix indifférents.

Deux jours après l'offensive sanglante, le secrétaire général de l'Onu, Antonio Guterres, s'était déplacé à Tripoli pour faire valoir la voie politique pour «résoudre les différends», affirmant qu'il n'y avait pas «une solution militaire mais uniquement une voie politique...» à même d'éviter un nouvel embrasement. Même principe adopté par les pays voisins de la Libye dont l'Algérie qui s'est toujours attelée à favoriser un dialogue inclusif entre toutes les parties libyennes, sous l'égide de l'Onu et loin de toute ingérence étrangère, avec le principal souci de préserver les intérêts suprêmes du peuple libyen.

L'arrogance de Haftar abaissée face à l'orgueil du GNA

Sur le terrain, l'offensive des troupes de Haftar ne s'est pas déroulée telle qu'elle a été présentée au départ «une promenade de quelques jours».

L'arrogance de Haftar et ses troupes s'est, en effet, heurtée à une résistance farouche des forces

du Gouvernement d'union nationale (GNA) le contraignant à s'arrêter, à quelque 100 kilomètre de Tripoli.

Pour faire écho et enflammé la propagande militaire, il s'en est pris à de nombreux camps d'hébergement pour migrants et des centres hospitaliers, provoquant la mort des dizaines d'innocents dont des médecins. Le souhait d'envahir Tripoli habite encore Haftar, en cette fin de l'année 2019 sans toutefois y parvenir, et ses vellétés de prendre possession de la capitale du pays deviennent de plus en plus périlleuses. «Nous sommes prêts à repousser toute nouvelle tentative folle du putschiste Haftar», a déclaré le ministre de l'Intérieur du GNA, Fathi Bashagha, à la télévision Libya al-Ahrar, qualifiant l'annonce faite par Haftar de «nouvelle tentative désespérée».

1000 morts, des milliers de blessés et 140 milles déplacés

Comme il fallait s'y attendre, l'offensive de Haftar contre Tripoli, condamnée par la communauté internationale, n'a fait qu'empirer la situation humanitaire et économique du pays.

En effet, plus de 1000 personnes sont mortes et plus de 140 milles personnes ont été déplacées, selon des bilans de l'Onu, alors que de nombreuses infrastructures de base ont été réduites en cendres par le fait de la guerre, ce qui a incité le GNA à conclure, en vue d'aide militaire, des mémorandums d'entente avec la Turquie.

Dans la foulée de ces développements, la Russie, partisane de l'application du processus de règlement politique onusien, a montré sa volonté de peser de son poids dans le dossier libyen, alors que les Etats unis, qui voulaient rester à équidistance des parties libyennes, ont fini par réitérer leur appui à l'accord politique inter-libyens de 2015, favorisant une solution politique.

En outre, la dégradation du secteur économique a été aggravée par la suspension de la production pétrolière pendant des mois sur plusieurs champs de pétrole. C'est le cas aussi du trafic aérien suspendu dans tous les aéroports du pays y compris dans celui de Tripoli qui fait, de temps en temps, l'objet de raids aériens menés par l'aviation des troupes de Khalifa Haftar.

L'agression contre Tripoli n'a pas épargné également les entrepôts de denrées alimentaires privant les Libyens des vivres et produits nécessaires pour le quotidien des populations.

Salamé s'inquiète face à l'escalade des ingérences étrangères

Le chef de la médiation onusienne pour la Libye, Ghassa Salamé, a exprimé son inquiétude face à la «nette escalade» des ingérences étrangères dans la crise que traverse ce pays, regrettant le fait que le Conseil de sécurité de l'Onu n'a toujours pas de résolution appelant à un cessez-le-feu après neuf mois d'agression contre la

capitale Tripoli. Dans un récent entretien au quotidien Le Monde M. Salamé pointe «l'intensification des ingérences étrangères» autour de l'attaque contre Tripoli où commencée en avril il depuis que l'officier à la retraite Khalifa Haftar tente de s'emparer de la capitale libyenne, où siège le gouvernement d'union nationale (GNA), reconnu par l'Onu, et face à laquelle la communauté internationale s'est révélée «impuissante». A une question, le conflit libyen est-il en train de s'internationaliser ?, l'émissaire de l'Onu a expliqué qu'il s'agit d'une nette escalade du conflit. Les dernières semaines ont été marquées par une aggravation de cette ingérence extérieure. «Je suis désappointé, déçu, blessé qu'après neuf mois de combats à Tripoli, nous n'ayons toujours pas de résolution du Conseil de sécurité appelant à un cessez-le-feu. Tout cela fait que les ingérences extérieures se multiplient et s'aggravent», a-t-il ajouté.

A propos de l'embargo sur la livraison d'armes à la Libye décrété par l'Onu en 2011, et questionné sur l'«impuissance» du Conseil de sécurité à le faire respecter, M. Salamé a répondu : «Il n'y a pas que des acteurs régionaux qui violent cet embargo (sur les armes), il y a aussi des membres du Conseil de sécurité» Ghassan Salamé est le chef de la mission des Nations unies pour la Libye depuis l'été 2017. Outre ses activités de diplomate onusien.

RETRAITES: Macron mènera la réforme «à bien» mais appelle au «compromis»

Le président français, Emmanuel Macron a réaffirmé sa détermination à «mener à bien la réforme des retraites» lors de ses vœux aux Français mardi, tout en pressant le gouvernement de «trouver un compromis rapide», alors que la grève entre mercredi dans son 28e jour.

«Je mesure combien les décisions prises peuvent heurter et susciter des craintes et des oppositions», a reconnu le président, sur un ton sobre. «Faut-il pour autant renoncer à changer notre pays, notre quotidien? Non. Car ce serait abandonner ceux que le système a déjà abandonnés, ce serait trahir nos enfants, leurs enfants après eux, qui alors, auraient à payer le prix de nos renoncements. C'est pour cela que la réforme des retraites sera menée à son terme», a-t-il ajouté. Le chef de l'Etat n'a pas mentionné l'âge pivot, dont la CFDT a fait une «ligne rouge», malgré l'appel d'une quinzaine de députés de la majorité dans une tribune de presse mardi. Il a en revanche conforté une ouverture sur un autre sujet défendu par la CFDT: la question de la pénibilité, promettant de prendre «en compte les tâches difficiles pour permettre à ceux qui les exercent de partir plus tôt sans que cela soit lié à un statut ou à une entreprise». Est-ce suffisant pour obtenir la levée de la grève? «Avec les orga-



nisations syndicales qui le veulent, j'attends du gouvernement d'Edouard Philippe qu'il trouve la voie d'un compromis rapide», a tranché Emmanuel Macron. «Je n'ai pas l'impression qu'il y ait beaucoup d'espace à la négociation», a réagi immédiatement sur le plateau de BFMTV le numéro 1 de Force ouvrière, Yves Veyrier, à l'initiative du mouvement de grève avec la CGT, Solidaires et la FSU depuis le 5 décembre. «Ces formules d'apparence très généreuses sont celles qu'on nous rabâche depuis deux ans et demi», a-t-il poursuivi, estimant

qu'elles n'ont pas réussi à convaincre ni à remporter l'adhésion. «Ce ne sont pas des vœux mais une déclaration de guerre aux millions de Français qui refusent sa réforme. Tout le reste de son discours sonne faux et creux», a twitté le leader du mouvement de gauche, la France insoumise, Jean-Luc Mélenchon. Pour Fabien Roussel (PCF), le président a «choisi le bras de fer. C'est donc un appel à la mobilisation totale!» A la veille du Nouvel An, le conflit semble toujours sans issue, alors que la concertation entre Edouard Philippe et les syndicats doit

reprandre le 7 janvier. Le trafic restera mercredi perturbé à la SNCF avec un TGV sur trois, quatre TER sur dix, un Transilien sur cinq et un Intercité sur dix. L'amélioration sera perceptible jeudi, et surtout le weekend de retour des vacances, où la SNCF a indiqué qu'elle comptait faire rouler 2 TGV sur 3. L'entreprise a par ailleurs annoncé pour mardi un taux de grévistes de 77% et plus d'un tiers chez les conducteurs. La RATP table sur un trafic toujours «très perturbé» mercredi avec 8 lignes de métro totalement fermées. Pour la nuit de la Saint-Sylvestre, les lignes automatiques 1 et 14 circuleront jusqu'à 02H15 du matin (derniers départs à 01H45) et les lignes de bus Noctilien seront «fortement renforcées» (+50%). Côté raffineries, la Fédération CGT de la Chimie a appelé à un blocage de toutes les installations pétrolières - raffineries, terminaux pétroliers, dépôts - pendant 96 heures, du 7 au 10 janvier, a annoncé Thierry Defresne, délégué syndical central chez Total.

PALESTINE-ISRAËL Un total de 149 Palestiniens tués par des tirs israéliens en 2019

Cent-quarante-neuf (149) Palestiniens ont été tués par des tirs israéliens en 2019, principalement dans la bande de Gaza, a déclaré un organisme palestinien.

Le nombre de Palestiniens victimes de tirs d'arme à feu ou de bombardements israéliens en 2019 s'élève à 149, dont 112 habitants de la bande de Gaza et 37 habitants de Cisjordanie, a indiqué Mohammed Sbeihat, secrétaire général du Rassemblement national des familles des martyrs palestiniens.

La majorité de ces Palestiniens décédés étaient dans le début de la vingtaine, a-t-il dit, ajoutant que les autorités israéliennes retenaient toujours les corps de 15 d'entre eux par mesure de punition pour leurs familles. «Le nombre d'enfants tués s'est élevé à 33, ce qui représente environ 23% du nombre total de morts, et une augmentation de 5% par rapport à 2018», a précisé M. Sbeihat.

Au total, 12 femmes palestiniennes ont été tuées par les tirs israéliens, a-t-il ajouté. «Le mois le plus meurtrier de l'année a été le mois de novembre, au cours duquel 44 Palestiniens ont été tués», selon M. Sbeihat. Au cours des cinq dernières années, 807 Palestiniens ont été tués par Israël, avec une moyenne de 161 par an, selon cet organisme palestinien. Cet organisme est une agence gouvernementale qui assure des prestations sociales aux familles des Palestiniens tués par Israël depuis 1967.

AUTOMOBILE L'ex-PDG d'origine libanaise de Renault-Nissan Carlos Ghosn a fui le Japon

L'ex-PDG de Renault-Nissan Carlos Ghosn, sous le coup d'une assignation à résidence au Japon où il devait être jugé en 2020 notamment pour malversations financières, a rejoint dimanche le Liban, indiquent des sources sécuritaires libanaises. «(Carlos) Ghosn est arrivé dimanche à l'aéroport de Beyrouth», précisent ces sources sécuritaires, tandis qu'un autre responsable libanais a confirmé cette information ajoutant «que la manière dont il a quitté le Japon n'est pas claire».

Selon le journal libanais al-Joumhouriya qui a dévoilé l'information, le patron déchu de l'alliance Renault-Nissan-Mitsubishi est arrivé à Beyrouth dans un avion en provenance de Turquie. Carlos Ghosn avait été arrêté à Tokyo le 19 novembre 2018 et est inculpé au Japon pour abus de confiance et pour dissimulation de revenus, dans l'attente de son procès prévu en 2020. Détenu pendant plusieurs mois au Japon, il a été libéré une première fois sous caution en mars 2019, avant d'être de nouveau arrêté début avril et encore libéré sous caution dans de strictes conditions fin avril. Depuis son arrestation, ses avocats et sa famille ont vivement dénoncé ses conditions de détention et la façon dont la justice japonaise mène la procédure dans ce dossier. «Carlos Ghosn ne cherche pas à fuir ses responsabilités mais il fuit l'injustice du système japonais», a expliqué lundi une source proche du dossier souhaitant garder l'anonymat. Adulté pendant des années au Japon pour avoir participé au renouveau de Nissan, Carlos Ghosn avait lui-même dénoncé dernièrement un «complot» de la part de Nissan pour empêcher un projet d'intégration plus poussée avec Renault.

Les conditions de liberté de l'ex-PDG de Renault-Nissan précisaient que ses passeports étaient gardés par ses avocats, garants du respect des règles imposées par la justice à son égard. Son assignation à résidence à Tokyo lui laissait la liberté de voyager à l'intérieur du Japon, mais la durée d'absence de son domicile était réglementée. Carlos Ghosn et ses avocats se plaignaient qu'il était suivi en permanence depuis sa deuxième libération sous caution en avril, accusant dans un premier temps des officiers du bureau des procureurs.

LE PAPE FRANÇOIS : L'humanité doit poursuivre une «fraternité réelle» pour parvenir à la paix

Le Pape François a estimé que l'humanité doit poursuivre une «fraternité réelle» pour parvenir à la paix, ce «bien précieux» auquel elle aspire.

«Nous devons poursuivre une fraternité réelle, basée sur la commune origine divine et exercée dans le dialogue et la confiance réciproques», a indiqué le Pape François dans un message à l'occasion de la Journée mondiale de la paix célébrée le 1er janvier de chaque année, intitulé «La paix, un chemin d'espérance: dialogue, réconciliation et conversion écologique».

Le Pape a souligné qu'on «ne peut parvenir vraiment à la paix que lorsqu'il y a un dialogue convaincu

d'hommes et de femmes qui cherchent la vérité au-delà des idéologies et des opinions diverses», ajoutant que «la paix est un chemin que nous faisons ensemble, en cherchant toujours le bien commun et en nous engageant à maintenir la parole donnée et à respecter le droit».

Evoquant les «terribles épreuves des conflits civils et internationaux», le Pape a indiqué que «toute guerre, en réalité, est un fratricide qui détruit le projet même de fraternité inscrit dans la vocation de la famille humaine (...) La guerre se nourrit de la perversion des relations, d'ambitions hégémoniques, d'abus de pouvoir, de la peur de l'autre et de la diffé-

rence perçue comme un obstacle, et en même temps elle alimente tout cela».

A ce propos, il a souligné que la paix «trouve sa source au plus profond du cœur humain, et la volonté politique doit toujours être revigorée afin d'initier de nouveaux processus qui réconcilient et unissent personnes et communautés».

Le Pape François a déduit que «le processus de paix est donc un engagement qui dure dans le temps. C'est un travail patient de recherche de la vérité et de la justice qui honore la mémoire des victimes et qui ouvre, pas à pas, à une espérance commune plus forte que la vengeance».

RAIDS AMÉRICAINS EN IRAK Khamenei condamne la «malveillance» de Washington

Le guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, a «condamné avec force la malveillance» des Etats-Unis, après des frappes aériennes américaines ayant pris pour cible, dimanche, les forces pro-gouvernementales du «Hachd al-Chaabi» irakiennes. «Le gouvernement, la nation iranienne et moi

condamnons avec force la malveillance des Etats-Unis», a-t-il dit, mercredi, sur son compte Twitter, réagissant pour la première fois aux raids contre des positions du «Hachd al-Chaabi» dans l'ouest de l'Irak, à la frontière avec la Syrie. Dimanche soir, des avions américains ont effectué ces raids, les justifiant

comme une riposte à des «tirs de roquettes» ayant tué, vendredi, un sous-traitant américain dans une base militaire du nord de l'Irak. Mardi, plusieurs milliers d'Irakiens ont investi, dès les premières heures de la matinée, l'ambassade des Etats-Unis à Bagdad pour crier haut et fort leur indignation et colère

face aux derniers raids ayant fait 25 morts dimanche parmi les forces du «Hachd al-Chaabi», de tout temps impliquées dans la lutte antiterroriste. La mort d'un sous-traitant américain «ne justifie nullement une telle atrocité et cruauté en guise de représailles», se sont indignés les manifestants.

CHINE

Le président chinois s'engage à remporter la victoire contre la pauvreté en 2020

Le président chinois Xi Jinping s'est engagé mardi à Pékin à sortir de la pauvreté tous les habitants des zones rurales vivant en dessous du seuil actuel de pauvreté, et à éliminer la pauvreté dans tous les districts pauvres. «L'année 2020 est cruciale pour remporter la victoire dans la lutte contre la

pauvreté». «Nous devons ouvrir ensemble et avec ardeur... afin de remporter la victoire dans la lutte contre la pauvreté», a précisé M. Xi lors de son discours du Nouvel An. Le chef de l'Etat chinois a également évoqué la situation à Hong Kong qui, a-t-il indiqué, «a été une préoccupation pour tous au cours

de ces derniers mois». Il a, d'autre part, affirmé que la Chine suivrait de manière inébranlable la voie du développement pacifique, qu'elle sauvegarderait la paix mondiale et encouragerait le développement commun. «Nous sommes disposés à conjuguer nos efforts avec les peuples à travers

le monde pour construire activement 'la Ceinture et la Route', promouvoir la construction d'une communauté de destin pour l'humanité, et ouvrir sans relâche afin de créer un avenir meilleur pour l'humanité», a indiqué M. Xi.

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
 EPE - ALGERIE TELECOM - SPA
 DIRECTION OPÉRATIONNELLE WILAYA AIN DEFLA
 RUE EMIR AEK AIN DEFLA NIF : 000216290656936

Avis d'appel d'Offres National Ouvert avec exigence de capacités minimales N°: 15/2019

La direction opérationnelle de la wilaya de Ain Defla lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour : **Réalisation d'infrastructures d'accueil pose et raccordement des câbles à fibres optiques.**

La participation au présent appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales s'adresse uniquement aux entreprises qualifiées selon les paliers suivants :

- **Palier 01 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 10 Km.**
- **Palier 02 : Pour les lots supérieurs à 10 Km et inférieurs à 50 Km.**

Lot N°	Désignation des projets	Rn Km Arrière
1	Travaux génie civil et pose FO RSS Bélaas - RSS Mayerne	20,40
2	Travaux génie civil et pose FO CTOZ Khemis - Bir Ould Khelifa	12,20
3	Bourouss 4G LTE	8,50
4	Travaux génie civil et pose FO CTOZ Khemis-RN #18 Intersection Ain Soltane /Ouled Belgacem	8,50
5	Travaux génie civil et pose FO CT AIN DEFLA - Intersection ADF-Djelifa-Khemis	3,61
6	Aouaïdia - Baba dris	4,24
7	Travaux génie civil et pose FO RSS Ouled Belgacem - Localité Ouled Salem	3,03
8	JN 05 Bordj Emir Khaled /Djelifa - Antenne Mobilis Louata	2,57
9	Ouled Slah - Bourached	1,54
10	Château d'eau Chaïba - Chambre existante Chaïba	1,50
11	Kechabla - Djelida	1,47
12	Intersection Mayen Jouahra - Antenne Mobilis Jouahra	1,20
13	El Ghmour Rouina (Localité SAAIDIA) 4G-LTE	0,53

Les soumissionnaires doivent obligatoirement mettre à la disposition du projet une tranchée, mini tranchée, équipement de soufflage et équipement de raccordement.

Le retrait des cahiers des charges se fera auprès de la Direction Opérationnelle service d'achat, Rue Emir Abdelkader face APW Wilaya de Ain Defla contre paiement de 5 000,00 DA, non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie à verser au compte n° 00100268030000027581 compte BNA/Agence Ain Defla 268.

Les offres doivent être composées de :

- **Dossier administratif** : inséré dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « DOSSIER ADMINISTRATIF ».
- **Une offre technique** : insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « offre techniques ».
- **Une offre financière** insérée dans une enveloppe fermée ne comportant que la mention « Offre Financière ».

Les offres accompagnées des pièces réglementaires exigées dans le cahier des charges doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous pli anonyme avec la mention :

Appel d'offres N° : 15/2019

Réalisation d'infrastructures d'accueil pose et raccordement des câbles à fibres optiques
« Direction Opérationnelle de la WILAYA DE AIN DEFLA Rue Emir Abdelkader »
« A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La durée de préparation des offres est fixée à **quinze (15) jours** à compter de la 1^{re} parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de préparation des offres de 8h00 à 14h00 auprès du Secrétariat de la Direction Opérationnelle de la Wilaya de Ain Defla.

L'ouverture des plis aura lieu en séance publique, le jour de dépôt des offres, à 14h00 au niveau du siège de la Direction Opérationnelle Wilaya de Ain Defla.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de **cent quatre-vingt (180) jours** à partir de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires sont invités de participer à la séance d'ouverture des plis au niveau du siège de la Direction Opérationnelle des Télécoms Ain-Defla.

Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal (vendredi ou samedi), la date de dépôt sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, dans les mêmes heures.

DK NEWS

Aneq : 1916028735 du 02/01/2020

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya de Ain Defla

Direction des équipements Publics
 NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF)
 09994401906117

SIEGE SOCIAL
 Rue KELOUAZ Moussa - Ain Defla

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ MODIFICATIF

Conformément aux dispositions des articles 65 et 82 du décret présidentiel N° 15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, la direction des équipements publics dont le siège social est au Rue de KELOUAZ Moussa - Ain Defla, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres N°13/2019 paru dans les quotidiens nationaux « الأيام الجزائرية » et " DK NEWS " en date du 11/06/2019 et dans le BOMOP relatif à la réalisation d'une Demi-pension type 200 rations au profit de lycée Ben hadj Taher Abdelkader (commune d'EL Hoceïna) en deux lots, qu'après évaluation des offres, les marchés est attribué provisoirement comme suit:

Désignation des lots	Attributaire provisoire	Note obtenue l'offre de technique	Montant de l'offre financière en TTC	Montant de l'offre financière en TTC Après correction	Délai proposé	Critère de choix
LOT N°01 : Gros œuvres C.E.S	ACHOURI TOUFIK N° d'identification fiscal 168441000723186	50,00 points >25,00 points	20 942 833,80 DA	20 942 833,80 DA	06 Mois	Offre moins disante pré qualifié techniquement

Les autres soumissionnaires sont invités, s'ils le souhaitent, à se rapprocher du service des équipements publics dans un délai de trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

La commission des marchés de la wilaya de Ain Defla est compétente pour l'examen de tout recours des soumissionnaires qui doit être introduit dans un délai de Dix (10) Jours à compter de la première parution du présent avis dans le BOMOP ou dans l'un des quotidiens nationaux.

DK NEWS

Aneq : 1916028626 du 02/01/2020

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME ET DE LA VILLE

OFFICE DE PROMOTION ET DE GESTION IMMOBILIÈRE DE BECHAR O.P.G.I



Réf: 2551/OPGI/DG/DDPIF/2019

AVIS DE VENTE DES LOCAUX PAR VOIE D'ADJUDICATION N° 02/2019

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Béchar met en vente par voie d'adjudication au plus offrant, le droit de jouissance de 41 locaux à usage commercial sis à la cité 150 logements promotionnels aidés (LPA) de type semi collectifs à Béchar (Route de LAHMAR), dont les conditions sont fixées ci-après.

Les personnes physiques ou morales intéressées sont invitées à retirer les cahiers des charges auprès du second siège de l'Office (Département de Finance et de Comptabilité) sis à la cité 240 logements Chadid BENTALEB Ali - zone bleue - Béchar moyennant le paiement de 2.000,00 DA représentant les frais de reproduction du cahier des charges.

Les soumissionnaires sont tenus de verser au compte bancaire de l'OPGI de Béchar une caution égale à 10 % du montant de la mise à prix proposée par l'Office.

Le récépissé de dépôt de la caution et le reçu d'achat du cahier des charges doivent être obligatoirement joints à la soumission (voir le cahier des charges).

Les offres devront parvenir sous une enveloppe anonyme et ne porte que la mention: « **AVIS DE VENTE PAR ADJUDICATION DES LOCAUX COMMERCIAUX - A NE PAS OUVRIR.** » Destinée à:

MADAME LA DIRECTRICE GENERALE DE L'OPGI DE BECHAR
 A proximité de la Direction de la Protection Civile -Route de Lahmar - Béchar

La date de dépôt des offres est fixée à quinze (15) jours et ceci à (12h00) à partir de la date de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP, si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date limite de dépôt est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant, le cachet de la poste faisant foi.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis et l'évaluation des offres, sous l'auspice d'un Huissier de justice, qui aura lieu au siège de l'O.P.G.I à l'adresse sus-indiquée, le même jour correspondant à la date limite de dépôt des offres à 14H00.

Toute soumission parvenue après la date d'ouverture des plis est considérée comme nulle et ne sera pas prise en compte.

Toute soumission non conforme aux conditions ci-dessous énumérées et celles édictées dans le cahier des charges sera déclarée non recevable.

NB : * Les soumissionnaires sont tenus de prendre connaissance des locaux par une visite des lieux.

* Lire attentivement les clauses du cahier des charges et à retourner avec la mention « Lu et approuvé ».

* Les intéressés peuvent soumissionner pour un ou plusieurs locaux.

ETAT DES 41 LOCAUX COMMERCIAUX MIS EN VENTE PAR VOIE D'ADJUDICATION LOGEMENTS SIS A LA CITE 150 LOGEMENTS LPA COMMUNE DE BECHAR (ROUTE DE LAHMAR)

FACADE (1) VUE SUR VOIE PRINCIPAL			
N° d'ordre	N° du local	La surface (M²)	La mise à prix (DA en TTC)
01	22	19,89	829 057,96
02	27	19,89	829 057,96
03	37	19,89	829 057,96
04	42	19,89	829 057,96
05	47	19,89	829 057,96
06	51	29,45	2 415 063,77
07	52	57,94	4 830 127,54
08	53	19,89	829 057,96
09	54	57,94	4 830 127,54
10	55	29,45	2 415 063,77
11	59	19,89	829 057,96
12	130	97,80	8 064 009,53
13	133	30,11	1 255 049,54
14	134	76,45	3 186 600,37
15	135	76,45	3 186 600,37
16	139	30,11	1 255 049,54
17	142	30,11	1 255 049,54
18	145	97,80	8 064 009,53
19	151	25,3	1 054 558,40
20	196	25,3	1 054 558,40
21	200	104,15	4 341 195,92
22	203	34,13	1 422 611,78
23	208	34,13	1 422 611,78
24	212	31,15	1 298 398,97
25	213	70,82	2 951 929,86

FACADE (2) VUE SUR VOIE SECONDAIRE			
N° d'ordre	N° du local	La surface (M²)	La mise à prix (DA en TTC)
26	07	19,89	815 240,38
27	75	14,64	600 056,27
28	76	14,64	600 056,27
29	81	14,64	600 056,27
30	82	14,64	600 056,27
31	88	14,64	600 056,27
32	106	14,64	600 056,27
33	117	14,64	600 056,27
34	161	25,30	1 036 982,49
35	176	25,30	1 036 982,49
36	181	25,30	1 036 982,49
37	186	25,30	1 036 982,49

FACADE (3) VUE SUR VOIE TERTIAIRE			
N° d'ordre	N° du local	La surface (M²)	La mise à prix (DA en TTC)
38	12	19,89	801 422,60
39	17	19,89	801 422,60
40	64	19,89	801 422,60
41	123	14,64	589 885,71

DK NEWS

Aneq : 1916028698 du 02/01/2020

8^E ÉDITION DU SALON NATIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE DE MILA : Participation de 58 artistes

Pas moins de 58 photographes professionnels et amateurs, venus de nombreuses wilayas du pays, participent à partir de mardi, à la 8^{ème} édition du Salon national de la photographie, organisé à la Maison de la culture M'barek El Mili de Mila.

A ce propos, Abderrezak Bouchenak, directeur de cette structure culturelle, organisatrice de la manifestation, a affirmé à l'APS en marge de la cérémonie d'ouverture, que le public renoue à partir d'aujourd'hui jusqu'à demain soir (mercredi), avec l'art de la photographie et ses partisans issus de 35 wilayas du pays à l'instar de Annaba, Constantine, Bechar, Ghardaïa, Djelfa, Tizi Ouzou, Bejaïa et Tissemsilt, notamment.

Il a également précisé que l'exposition des œuvres des participants qui compte plus de 230 photographies, à raison de 4 photos par participant, est placée cette année sous le slogan «La photographie, un art et une culture», ajoutant qu'un jury spécialisé sélectionnera par la suite la photographie qui soit la plus conforme au slogan, en plus de choisir la meilleure exposition. Un prix spécial du jury, visant à motiver davantage les participants et les inciter à donner le meilleur d'eux-mêmes à chaque participation aux éditions de ce salon national sera également dé-

cerné à l'occasion, a-t-il souligné. Le directeur de la Maison de la culture M'barek El Mili a indiqué, en outre, que le nombre de participants de cette 8^{ème} édition est proche du nombre enregistré l'année précédente (55 artistes), estimant que la hausse, même légère, enregistrée cette fois-ci, «témoigne de la notoriété que cette manifestation a acquis au niveau national».

Arborant la tenue traditionnelle de sa région, le photographe Amara Salah de Ghardaïa participe, selon lui, pour la deuxième fois pour «transmettre une part de la culture à laquelle il appartient», ajoutant que les œuvres présentées lors de cette édition ont connu une certaine évolution.

Quant à l'artiste amateur Mohamed Badreddine Rebih de la wilaya de Djelfa, qui participe pour la première fois à ce Salon, a estimé, pour sa part, que «le nombre et la diversité des participants augmentent les chances des amateurs de se professionnaliser dans ce domaine à la faveur des échanges d'expériences». Une rencontre a



été animée durant la première journée de cette manifestation par des professeurs spécialisés, autour du thème de cette année, en plus d'ateliers pratiques dans le domaine de la photographie et de l'éclairage au profit des participants.

Un premier atelier, organisé mardi après-midi, est consacré à «photographier des monuments historiques» situés dans l'ancienne ville de Mila, alors qu'un second,

prévu demain, portera sur la «photographie de paysages naturels» à proximité du barrage de Beni Haroun, en plus d'un atelier sur «l'art de l'éclairage dans la photographie».

La 8^{ème} édition du Salon national de la photographie qui s'achèvera demain soir, sera marquée par l'annonce des résultats du concours de la meilleure photographie et la récompense des lauréats.

AÏN DEFLA: Accorder davantage d'importance à la gestion des musées nationaux

Les participants à la rencontre nationale sur les musées ont mis l'accent mardi à Aïn Defla sur la nécessité d'accorder une plus grande importance au volet inhérent à la gestion des musées nationaux, soutenant que cette action est de nature à valoriser le patrimoine culturel national de telle sorte qu'il puisse s'acquitter de son rôle culturel, civilisationnel et économique.

Lors de la dernière journée de cette manifestation culturelle ouverte deux jours plus tôt au musée municipal de Aïn Defla, nombre d'intervenants ont recommandé davantage de rigueur dans la gestion des musées nationaux, une action qui, s'il venait à être menée avec constance, permettrait d'en montrer les richesses et de mettre en avant sa diversité, ont-ils soutenu.

L'intervenant, Dr Salim Annane, enseignant à la faculté d'archéologie de l'université d'Alger 2, a déploré le fait que les réserves archéologiques des musées nationaux soient transformées en dépôt où est entreposé «tout objet ne servant à rien». «Tout ce dont on n'a pas besoin on le met au niveau de la réserve archéologique alors que cette dernière est considérée comme le cœur battant du musée car en alimentant les salles d'exposition en objet d'arts», s'est-il in-

surgé. Il a toutefois fait remarquer que cette dernière mission (l'alimentation des salles d'exposition) n'est pas réalisée à l'heure actuelle compte tenu du fait que les objets d'art entreposés au niveau de la réserve archéologique ne sont ni répertoriés, ni inventoriés.

«J'ai réalisé ma thèse de doctorat sur la réserve du musée de Djemila (2016) et je peux vous assurer que les objets qui y sont entreposés n'ont pas été touchés depuis l'époque remontant à la présence Française en Algérie où des fouilles avaient été réalisées», a-t-il témoigné, déplorant l'inexistence de l'inventaire quantitatif et afférent. Affirmant que cet état de fait s'applique à nombre de musées de sites du pays, il a regretté que cette richesse «dorment» ne profite pas aux visiteurs des salles d'expositions des musées ainsi qu'aux chercheurs versés dans le domaine. Selon lui, ce genre de rencontre doit, avant tout, constituer une opportunité pour sensibiliser les acteurs du secteur culturel sur l'importance de la gestion des objets archéologiques de la réserve où ils sont entreposés.

Le Conservateur du Musée des antiquités d'Alger, Aït Allak Chafiaïa a, de son côté, relevé que les objets conservés au sein de cette structure sont révélateurs des civilisations antiques qu'a

connues l'Algérie.

«Durant la présence française en Algérie, ce musée n'était, en vérité, pas uniquement celui d'Alger mais celui de l'Algérie dans la mesure où les autorités coloniales y ramenaient les meilleures objets archéologiques trouvés sur tout le territoire du pays», a-t-elle observé, mettant en exergue l'importance de fédérer les efforts pour sauvegarder le patrimoine culturel national. Lui emboitant le pas, le chargé de la rénovation du Musée public d'art et des expressions culturelles (ex-palais Hadj Ahmed Bey) de Constantine, Benkheillaf Abderraouf, a mis en avant l'importance d'adhérer aux efforts visant la préservation du patrimoine national et sa valorisation afin d'en montrer la diversité.

«Constantine est assurément un musée ouvert à l'extérieur et il est de notre devoir de transmettre aux jeunes générations des facettes de leur identité et de leur histoire», a-t-il dit en substance. Des expositions, des communications et des ateliers pédagogiques ont figuré au programme de cette rencontre nationale sur les musées à laquelle ont pris part huit musées nationaux ainsi que l'Office National de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels Protégés.

ANNABA: Contes animés pour enfants à la bibliothèque centrale de lecture publique

La bibliothèque de lecture publique principale de la ville d'Annaba organise depuis le début des vacances scolaires des rencontres de présentation de contes animés. A la fois pédagogique et ludique, l'initiative a consacré mardi sa dernière séance matinale à l'histoire des dinosaures racontée avec image et son aux enfants venus en grands nombre qui ont été particulièrement accrochés par la présentation dynamique des animateurs de cet atelier. Les enfants accompagnés de leurs parents, ont ainsi été conviés à un voyage imaginaire dans l'histoire naturelle de la planète terre, sa faune primitive de grands dinosaures et leurs milieux naturels colorés. Parallèlement, la bibliothèque a or-

ganisé des spectacles de hakawati (conteur) racontant aux enfants des histoires chargées de leçons instructives et de valeurs positives.

Au théâtre régional Azzedine Medjoubi, se poursuivent les spectacles de pièces théâtrales et de prestidigitations proposés aux enfants et écoliers durant les vacances scolaires d'hiver.

«Chasseur de miel» de la troupe Djawal de Skikda a ainsi clôturé la manifestation «papa, prends-moi au théâtre», revenue après trois années d'éclipse avec, en ce décembre 2019, un menu de 10 pièces des théâtres régionaux d'Annaba, Oum El Bouaghi et Constantine ainsi que de compagnies théâtrales de Sétif, Skikda, Tébessa, Guelma et Oran.



2019 Ils nous ont quittés cette année

L'année 2019 a été assombrie par la disparition de nombreuses figures qui ont marqué la scène culturelle algérienne, certains après une longue carrière, d'autres laissant derrière eux une œuvre inachevée.

JANVIER:

- 1 janvier, l'écrivain-journaliste Khalil Reguieg-Issaad, à l'âge de 65 ans.

- 4 janvier, le poète Hocine Zebertai à l'âge de 49 ans.

- 7 janvier, le chanteur Houari Manar, Houari Madani de son vrai nom, à l'âge de 38 ans.

- 13 janvier, le cinéaste Mourad Bouchouchi, à l'âge de 80 ans.

FÉVRIER:

- 6 février, Cheb Azzeddine, Benouada Abed de son vrai nom, à l'âge de 44 ans.

- 9 février, l'homme de théâtre et acteur de cinéma Abdelkader Tadjer, à l'âge de 80 ans.

MARS:

- 7 mars, l'acteur Mabrouk Ait Amara à l'âge de 56 ans.

AVRIL:

- 3 avril, le plasticien Noureddine Ferroukhi, à l'âge de 60 ans.

- 12 avril, le comédien Aziz Degga, à l'âge de 74 ans.

- 13 avril, le violoniste et chanteur andalou Amine Tilioua, à l'âge de 36 ans.

- 16 avril, l'écrivain, dramaturge et musicien, Aziz Chouaki, à l'âge de 67 ans.

- 29 avril, le comédien Marfoua Semahi, à l'âge de 59 ans.

MAI:

- 21 mai, l'artiste peintre et sculpteur Azwaw Maameri, à l'âge de 65 ans.

JUILLET:

- 25 juillet, Brahim Bousaha, musicien, à l'âge de 90 ans.

SEPTEMBRE:

- 3 septembre, le chanteur chaabi Mohamed Lakab, à l'âge de 79 ans.

- 10 septembre, la comédienne Fouzia Menaceri, Hassiba Benbouali dans le film «La bataille d'Alger», à l'âge de 79 ans.

- 14 septembre, l'acteur Youcef Meziani, à l'âge de 87 ans.

- 17 septembre, le cinéaste Moussa Haddad, à l'âge de 81 ans.

- 29 septembre, le jeune chanteur Mohamed El Khames Zeghdi, à l'âge de 26 ans.

OCTOBRE:

- 9 octobre, le comédien Abdelkrim Benkherfella à l'âge de 77 ans.

- 9 octobre, le comédien Mohamed Djeghaffia, à l'âge de 60 ans.

- 29 octobre, la chanteuse d'expression kabyle, Djamilia, à l'âge de 89 ans.

NOVEMBRE:

- 11 novembre, le compositeur Tarik Chikhi, un des fondateurs du groupe Raina Raï, à l'âge de 67 ans.

- 21 novembre, le chanteur chaabi Cheikh Eliamine, Liamine Haimoune de son vrai nom, à l'âge de 72 ans.

DÉCEMBRE:

- 13 décembre, le compositeur et interprète d'expression kabyle Mesbah Mohand Ameziane, à l'âge de 62 ans.

- 14 décembre, le journaliste-écrivain, Zerguin Souhil, plus connu sous le nom de Souhil Khaldi, à l'âge de 77 ans.

- 16 décembre, le chanteur Mohamed Lamari, à l'âge de 79 ans.

- 16 décembre, l'artiste peintre Mohamed Aïb, à l'âge de 66 ans.

- 17 décembre, le cinéaste Cherif Aggoune, à l'âge de 68 ans.

CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE DE LUTTES ASSOCIÉES:

Près de 140 athlètes animent la première journée

Le coup de starter du Championnat d'Algérie (seniors) de luttes associées a été donné mardi à la Coupole du complexe olympique Mohamed-Boudiaf (Alger), avec l'entrée en lice de 139 athlètes représentant 12 Ligues de wilaya.

Il s'agit des Ligues d'Alger, Blida, Boumerdes, Bouïra, Tipasa, Béjaïa, Bordj, Bou Arréridj, El-Tarf, Annaba, Skikda, Oran et Chlef, en présence des internationaux civils et militaires.

«Sur les 139 athlètes engagés pendant cette première journée de compétition, 70 concourent en lutte libre, 59 en gréco-romaine et 9 en féminine», a détaillé à l'APS le Directeur de l'organisation sportive (DOS) à la Fédération algérienne des luttes associées (EALA), Abdallah Lalaoui.

Selon la même source, «la deuxième et dernière journée de compétition, prévue mercredi, devrait enregistrer le même nombre de participants que lors de la première», aussi bien chez les messieurs que chez les dames.

Les catégories de poids concernées par la compétition, mardi, sont celles des 57 kg, 65 kg, 74 kg, 86 kg et 97 kg en lutte libre, ainsi que celles des 55 kg, 63 kg, 72 kg, 82 kg et 97 kg en gréco-romaine.

Chez les dames, les catégories engagées lors de cette première journée sont celles des 50 kg, 55 kg, 59 kg, 65 kg et 72 kg alors que le lendemain, mercredi, ce sera au tour des catégories de 53 kg, 57 kg, 62 kg, 68 kg et 76 kg de faire leur entrée en lice. Concernant les messieurs, les épreuves de mercredi seront réservées aux catégories de 61 kg, 70 kg, 79 kg, 92 kg, 125 kg, en lutte libre, et celles de 60 kg, 67 kg, 77 kg, 87 kg et 130 kg en lutte gréco-romaine. Les éliminatoires se déroulent le matin, alors que les finales se tiennent en fin d'après-midi. Les lauréats de ce championnat national seront récompensés par des diplômes et médailles.

KEMPO : Plus de 200 athlètes attendus au championnat national à Oum El-Bouaghi

Les épreuves de la 20e édition du championnat d'Algérie de kempo «juniors/seniors» débuteront ce mardi à la salle omnisports d'Ain Beida (Oum El Bouaghi) et se poursuivront jusqu'à jeudi en présence de plus de 200 athlètes issus de 22 wilayas, a-t-on appris auprès de la Fédération algérienne de cette discipline des arts martiaux.

Cette joute nationale, organisée par la Fédération avec le concours de la Direction de la jeunesse et des sports de la wilaya et le club sportif amateur d'Ain Beida, verra la participation d'une centaine de concurrents chez les seniors et autant en juniors, selon la même source.

Pour l'instance fédérale, ce rendez-vous sportif permet, entre autres, à la Fédération d'acquiescer «davantage d'expérience en matière d'organisation et gestion des manifestations sportives, et poursuivre sa mission consistant à élargir la pratique du kempo à travers la mise sur pied de compétitions dans les différentes catégories d'âge, tout en encourageant les jeunes à s'impliquer dans

SPORT ALGÉRIEN EN 2019: Makhloufi, Bidani et Helassa sauvent la mise, en attendant les JO-2020

Les performances mondiales des athlètes algériens en 2019, marquées par l'argent du demi-fondiste Makhloufi à Doha, le bronze de l'haltérophile Bidani en Thaïlande et l'or du karatéka Helassa chez les juniors au Chili, ont donné l'«illusion» de la bonne santé du sport national qui continue toutefois de battre de l'aile dans plusieurs disciplines.

Au cours d'une année pré-olympique charnière pour le sport national, les athlètes algériens ont livré des prestations mi-figue, mi-raisin, à l'occasion des différentes compétitions régionales, continentales et mondiales auxquelles ils ont pris part.

Il y a eu ainsi les coups d'éclat du spécialiste du demi-fond Taoufik Makhloufi, seul médaillé aux Mondiaux d'athlétisme avec une breloque en argent sur le 1500m et de l'haltérophile Walid Bidani (+109 kg), médaillé de bronze au mouvement de l'arché aux Championnats du monde, alors que le seul titre mondial est revenu au karatéka Ayoub Anis Helassa (-55 kg, juniors) au Chili.

En sport universitaire, Mohamed Belbachir a également tiré son épingle du jeu en arachant l'or sur 800m aux Jeux mondiaux à Naples (Italie), tandis que le jeune tennisman Youcef Rihane, vice-champion d'Afrique et vainqueur de plusieurs tournois internationaux, ne cesse d'impressionner.

En powerlifting, une discipline non-olympique, Lyes Boughalem (+120 kg) a continué sur sa lancée avec un sixième titre de champion du monde de suite à Helsingborg (Suède) et, à la clé, un nouveau record du monde au développé-couché réalisé au Championnat d'Afrique à Potchefstroom (Afrique du Sud) avec 291 kg.

Les Jeux africains (JA) au Maroc, une autre compétition



majeure disputée en 2019, a vu les 270 Algériens engagés décrocher 125 médailles (36 or, 35 argent et 54 bronze) dans 19 disciplines sportives, loin cependant de l'Égypte et ses 97 breloques en vermeil.

Les sports aquatiques se distinguent

Pour certains, 2019 a été l'année de l'émergence des sports aquatiques avec plusieurs succès au niveau continental, ponctués par des qualifications aux Jeux olympiques 2020 (JO-2020).

Les rameurs Kamel Aït-Daoud et Sid Ali Boudina, qualifiés aux JO-2020 dans la spécialité double skiff, ont brillé au Championnat d'Afrique à Tunis et aux JA-2019 avec un total de six médailles (1 or, 3 argent, 2 bronze).

Ils ont été imités par la kayakiste Amira Kheris (200m K1) qui a validé aussi son ticket pour Tokyo.

La voile, autre discipline aquatique qui s'est distinguée durant 2019, a réussi à qualifier deux véliplanhastes aux joutes olympiques.

Il s'agit des deux champions d'Afrique et arabes en RSX, Hamza Bouras et Amina Berrichi.

A l'opposé, le judo et la boxe, des disciplines traditionnellement pourvoyeuses de médailles sur la scène internationale, n'ont pas réussi à s'illustrer en 2019, enregist-

trant des résultats en net recul par rapport aux dernières saisons.

Dans les autres disciplines, il y a lieu de noter la forme optimale du cycliste Azzedine Lagab, médaillé d'argent au Championnat d'Afrique (course en ligne) à Baher Dar (Éthiopie), vainqueur du Grand-Prix Chantal-Biya (Cameroun), médaillé d'argent aux Championnats arabes sur route à Alexandrie (Égypte) et qualifié aux JO-2020.

Sports co: le foot vole la vedette aux disciplines de «main»

Pour les sports collectifs, l'année 2019 a été incontestablement marquée par le retour au premier plan de la sélection algérienne de football, sacrée championne d'Afrique en terre égyptienne pour la seconde fois de son histoire, après le titre remporté à la maison en 1990.

Quant aux sports de «main» (basket, hand et volley), les équipes algériennes engagées dans les différentes compétitions inscrites au calendrier de l'année ont réussi, tant bien que mal, à tirer leur épingle du jeu.

En volley-ball, la sélection nationale masculine a terminé sur la 3e marche du podium du Championnat d'Afrique remporté par la Tunisie.

Le tournoi disputé à Tunis avait regroupé 8 pays.

En basket-ball, le Cinq national, absent des compétitions continentales depuis l'Afrobasket-2015, a pris part à la 1re édition de la Coupe d'Afrique des nations des joueurs locaux (AfroCan-2019) et s'est contenté de la 8e place sur 12 pays participants.

Dans les compétitions de clubs, les handballeuses du GS Pétroliers ont été sacrées championnes arabes pour la 3e fois de leur histoire.

Mais le tournoi qui s'est disputé en Jordanie a enregistré l'absence des clubs égyptiens et tunisiens.

A quelques mois du coup d'envoi des JO-2020, les décideurs n'ont plus beaucoup de temps pour assurer une bonne préparation aux athlètes et doivent mettre de côté les conflits qui minent le développement du sport national pour le bien du secteur, soulignent les observateurs.

Tous les acteurs du sport national (responsables, techniciens, athlètes...) auront à réfléchir sur une refonte de la politique du sport, à travers des propositions en adéquation avec la réalité du terrain, pour une meilleure représentativité de l'Algérie sur la scène internationale.

À commencer par la nécessité de cerner les vrais problèmes qui freinent la progression des athlètes et du sport en général.

BEACH-VOLLEY/TOURNOIS PRÉ-OLYMPIQUES:

Lemouchi : «Les Algériens absents pour manque de préparation»

Les sélections algériennes de beach-volley, qui devaient prendre part aux tournois de qualification olympique de la Zone 1 Afrique, n'ont finalement pas été engagées en raison du «manque de préparation» et du «niveau élevé des adversaires», a indiqué mardi le président de la Fédération algérienne de volley-ball (FAVB), Mustapha Lemouchi. «Vu le manque de préparation de nos équipes et le niveau élevé des autres

sélections engagées, on a préféré tout bonnement ne pas nous engager aux tournois africains de qualification aux Jeux Olympiques de Tokyo-2020», a tenu à expliquer à l'APS Lemouchi, rejetant toute spéculation sur un éventuel forfait pour un problème financier. «On a estimé qu'on n'a aucune chance de rivaliser avec les autres équipes mieux nanties, ce qui réduit à néant nos chances de qualification. On a préféré donc

ne pas gaspiller l'argent et l'investir dans la préparation de nos sélections qui vont représenter le pays lors des prochains Jeux Méditerranéens d'Oran en 2021», a expliqué le président de la Fédération.

Le tournoi de qualification olympique de beach-volley (messieurs), Zone 1 Afrique, a déjà eu lieu en Tunisie du 6 au 9 décembre, alors que celui des dames est prévu du 4 au 6 janvier au Maroc.

COUPE D'ALGÉRIE (16^{ES} DE FINALE): CSC - JSS à l'affiche, les «petits» pour créer la surprise

La confrontation CS Constantine - JS Saoura, entre pensionnaires de Ligue 1, constituera le choc des 16es de finale de la Coupe d'Algérie de football, prévus à partir de jeudi et marqués également par l'affiche entre les leaders des deux Ligues professionnelles, Olympique Médéa - CR Belouizdad.



Le CSC, qui a éliminé à domicile l'autre club de l'élite, le NC Magra (4-1) en 32es de finale, devra encore une fois batailler pour écarter la JS Saoura, large vainqueur à Béchar du DRB Tadjenanet (3-0).

Un duel qui s'annonce équilibré et ouvert à tous les pronostics.

Le hasard du tirage au sort a donné lieu à une belle affiche entre l'Olympique Médéa, qui carbure en Ligue 2, et le CR Belouizdad, leader de la Ligue 1 et détenteur du trophée.

Deux autres rencontres opposeront des clubs des Ligues 1 et 2 : CA Bordj Bou Arréridj (L1) - AS Khroub (L2) et le derby du centre RC Arbaâ (L2) - NA Hussein-Dey (L1).

Même si les locaux partiront favoris en bénéficiant des avantages du terrain et du public, rien ne sera gagné d'avance dans ces affiches qui s'annoncent in-

décises. Les deux pensionnaires de la Ligue 1, l'USM Bel-Abbès, vainqueur du trophée en 2018 et l'ES Sétif, l'un des spécialistes de l'épreuve, seront appelés à s'extirper de matchs «piège» en déplacement face respectivement au SC Mecheria (Inter-régions) et à l'AB Chelghoum-Laïd (Amateur).

De son côté, le «petit poucet» de l'épreuve, le CSA Marsa (Régionale 2), qualifié aux dépens de l'Entente Sour Ghoulane (Inter-régions) 2-0, devra puiser dans ses ressources pour venir à bout à domicile de l'US Biskra, lanterne rouge de la Ligue 1.

Le MC Alger, co-détenteur du record de trophées (8 coupes) en compagnie de l'ESS, l'USM Alger et du CRB, se rendra du côté de la «Mitidja» pour croiser le fer avec le WA Boufarik (Amateur).

Les Algérois, qualifiés au forceps à domicile face à l'Olym-

pique Magrane du 4e palier (2-1, a.p), seront devant un véritable match «couperet», sachant que ce rendez-vous permettra aux Boufarikois de se remémorer la belle époque de la Division 1.

Les «Oranje» devraient donc disputer le match de la saison.

Les autres rencontres de ces 16es de finale verront les «petits» clubs défier les gros bras avec l'espoir de créer la sensation et poursuivre leur aventure dans cette compétition qui a souvent réservé des surprises.

Les clubs qualifiés pour les 16es de finale de l'épreuve populaire seront complétés dimanche prochain avec le déroulement des deux dernières rencontres des 32es de finale qui concernent les équipes engagées en phase de poules de la Ligue des champions : AS Aïn M'lila (L1) - JS Kabylie (L1) à 14h00 et USM Alger (L1) - USM Khenchela (Amateur) à 16h00.

Coupe d'Algérie (16es de finale): Le programme

Programme des 16es de finale de la Coupe d'Algérie de football, prévus à partir de jeudi et devant s'étaler jusqu'au 4 février :

Jeudi 2 janvier :

ASO Chlef (Ligue 1) - IRB Boumedfaâ (Inter-régions) 14h00
SC Mecheria (IR) - USM Bel-Abbès (L1) 14h00
USM Annaba (Ligue 2) - CR Village-Moussa (Amateur) 15h00
MC Oran (L1) - ARB Ghriss (IR) 17h00

Samedi 4 janvier :

Amel Boussaâda (L2) - CR Zaouia (IR) 14h00
ES Guelma (IR) - MSP Batna (Ama.) 14h00
Olympique Médéa (L2) - CR Belouizdad (L1) 14h00
AB Chelghoum-Laïd (Amateur) - ES Sétif (L1) 14h00
CA Bordj Bou Arréridj (Ligue 1) - AS Khroub (Ligue 2) 15h00

Dimanche 5 janvier :

CSA Marsa (Régionale 2) - US Biskra (L1) 14h00
RC Arbaâ (L2) - NA Hussein-Dey (L1) 14h00
CS Constantine (L1) - JS Saoura (L1) 16h00

Jeudi 23 janvier :

WA Boufarik (Ama.) - MC Alger (L1) 14h00
Mercredi 29 janvier :
Paradou AC (L1) - MCB El-Bayadh (IR) 14h00

Mardi 4 février :

CRB Adrar (IR) - AS Aïn M'lila (L1) ou JS Kabylie (L1) 14h00
ASM Oran (L2) - USM Alger (L1) ou USM Khenchela (Ama.) 14h00.

LIGUE 1 (MISE À JOUR/6^E JOURNÉE) USMA - PAC : Derby algérois à «six points»

L'USM Alger et le Paradou AC s'affronteront jeudi au stade Omar-Hamadi (18h45) dans un derby algérois à enjeu, dans le cadre de la mise à jour de la 6e journée du championnat de Ligue 1 de football.

L'USM Alger (10e, 17 pts), confrontée depuis l'intersaison à une crise financière et administrative sans précédent, n'aura plus droit à l'erreur dans l'optique de quitter la zone de turbulences.

Battue lors de ses deux dernières rencontres, dont une à domicile samedi dernier par les Sud-africains de Mamelodi Sundowns (0-1), lors de la 3e journée (Gr).

C) de la Ligue des champions, l'USMA est appelée à sortir la tête de l'eau et réagir devant son public, face à une équipe qui semble retrouver des couleurs après un passage à vide.

Le PAC, reléguable (15e, 14 pts), reste en effet sur une belle série de trois victoires de rang, dont la dernière à Blida face aux Nigériens d'Enyimba (1-0), à l'occasion de la 3e journée (Gr).

D) de la Coupe de la Confédération.

Les «Académiciens» auront des atouts à faire valoir, puisqu'ils vont évoluer également sur «leur» pelouse, du moment qu'ils accueillent leurs adversaires en championnat au stade Omar-Hamadi.

Le PAC a mis fin à la guigne qui le poursuivait dans les derbies algérois en s'imposant au stade du 20-Août-1955 face au NA Hussein-Dey (3-1), dans le cadre de la 14e journée, d'où la vigilance que doit animer les «Rouge et Noir» pour éviter un troisième échec de suite.

Au terme de cette rencontre, le PAC devra encore apurer trois matchs en retard, alors que l'USMA n'aura à disputer qu'un seul match.

Déjà joués (6e journée) :

AS Aïn M'lila - NC Magra 1-1
CS Constantine - NA Hussein-Dey 1-0
ES Sétif - US Biskra 2-0
USM Bel-Abbès - JS Kabylie 2-1
CR Belouizdad - ASO Chlef 1-0
JS Saoura - MC Oran 1-1
MC Alger - CABB Arréridj 1-0

Classement :

	Pts	J
1). CR Belouizdad	29	15
2). MC Alger	27	14
3). USM Bel-Abbès	22	14
4). JS Kabylie	21	13
5). MC Oran	20	14
6). CS Constantine	19	14
-). CABB Arréridj	19	15
-). AS Aïn M'lila	19	15
-). JS Saoura	19	15
10). ES Sétif	17	14
-). USM Alger	17	12
12). ASO Chlef	16	14
13). NA Hussein-Dey	15	15
-). NC Magra	15	14
15). Paradou AC	14	11
-). US Biskra	14	15

APS

COUPE D'ALGÉRIE (16ES DE FINALE) : L'Entente sans Khedairia à Chelghoum Laïd

Le gardien de l'Entente de Sétif Sofiane Abdelwahab Khedairia a écopé d'un match de suspension ferme, pour contestation de décision lors de la rencontre contre la JSM Bejaïa (2-2/ t.a.b 8-7) comptant pour les 32es de finale de la Coupe d'Algérie, disputé le 26 décembre dernier à Béjaïa, a annoncé

mardi soir la commission de discipline de la LFP.

Outre cette sanction technique, l'ancien international de l'Aigle noir devra s'acquitter d'une «amende de 30.000 DA, a-t-on encore précisé de mêmes sources. Khedairia (30 ans) sera donc absent lors des 16es de finale

de l'épreuve populaire, qui se dérouleront samedi prochain (14h00), en déplacement chez l'AB Chelghoum Laïd. Néanmoins, malgré l'absence de son gardien titulaire, le défi reste possible à relever pour l'Entente, car sociétaire du Championnat «élite» alors que l'HBCL évolue en Division Amateur.

CLASSEMENT ANNUEL DES BUTEURS ALGÉRIENS : Bounedjah termine l'année en tête avec 39 buts

L'attaquant international algérien d'Al-Sadd (Div.1 qatarienne de football) Baghdad Bounedjah, auteur de 39 buts en 2019, toutes compétitions confondues, a terminé en tête du classement des buteurs algériens de l'année. L'ancien

joueur de l'ES Sahel (Ligue 1 tunisienne) a marqué 39 buts en club et sélection sur l'année civile 2019, après en avoir marqué 59 buts l'année passée. Bounedjah (28 ans) a inscrit 32 buts avec son club Al-Sadd, dont 19 en championnat, 6 en Coupe, 3 en

Ligue des Champions d'Asie et 3 en Coupe du Monde des Clubs, qu'il a terminé comme meilleur buteur. Bounedjah a également terminé l'année 2019 comme meilleur buteur de l'équipe nationale avec 8 réalisations, devançant le duo de Youcef Belaili

et Riyad Mahrez, avec 5 buts chacun. Lors de la Coupe d'Afrique des nations CAN-2019, remportée par l'Algérie en Egypte, le natif d'Oran a inscrit deux buts : lors du premier match face au Kenya (2-0) et en finale contre le Sénégal (1-0).

CHAN-2020 / ARBITRAGE : L'Algérien Benbrahim Lahlou retenu pour le tournoi

L'arbitre international algérien, Benbrahim Lahlou, a été retenu par la Confédération africaine de football pour une série de stages en prévision du Championnat d'Afrique des nations CHAN-2020, réservé aux joueurs locaux. International depuis

2016, le directeur de jeu algérien figure sur la liste de 20 autres arbitres africains et 19 arbitres assistants sélectionnés par la commission des arbitres de l'instance africaine. Le CHAN-2020 se déroulera au Cameroun du 4 au 25 avril. La sélection algérienne

des locaux avait été éliminée par son homologue marocaine, tenante du trophée (0-0 aller, 3-0 retour). Le tournoi regroupera 8 sélectionnés scindées en deux groupes de quatre, les deux premiers de chaque poule se qualifiant pour les demi-finales.

CHAMPIONNAT D'ALLEMAGNE/MONCHENGLADBACH: Une première partie de saison réussie pour Bensebaini

Le directeur sportif du Borussia Monchengladbach Max Eberl a encensé l'international algérien, Ramy Bensebaini, estimant que le joueur a pu mettre en exergue ses qualités et est crédité d'une mi-saison intéressante.

« Les supporters voulaient de la qualité, et il avait peur mais on a fait confiance à Ramy. On voulait un concurrent pour Oscar Wendt, Bensebaini est polyvalent et il défend très bien mais aussi apparte offensivement.

Il a des qualités et peut se surpasser c'est toujours bénéfique pour nous d'avoir des joueurs comme ça », a indiqué Eberl, ajoutant que la venue du joueur algérien au Borussia Mönchengladbach n'était pas le fruit du hasard, mais plutôt un transfert minutieusement préparé en amont par la direction du club.

« On suivait Ramy depuis deux ans, il était respecté au Stade Rennais et on a vu que c'était un joueur qui a du potentiel. On n'avait pas les moyens pour payer son bon de sortie à ce moment-là, mais on a réussi à l'avoir un an après », a révélé le directeur sportif de Mönchengladbach.

Néanmoins, le club attend encore plus du champion d'Afrique algérien, transfuge de Rennes lors du mercato estival, afin de garder la première place le plus longtemps possible.

Ramy Bensebaini avait été élu Joueur du mois de décembre par les supporters du Borussia Monchengladbach, s'imposant devant quatre autres nominés: Breel Embolo, Marcus Thuram, Patrick Herrmann et Tony Jantschke.

Il s'agit du premier prix du Joueur du mois de Ramy Bensebaini au Borussia, recueillant 37% des voix - deux de plus que Herrmann (35%) et Tony Jantschke (13%) et Marcus Thuram (7%), qui avait remporté les trois précédents prix du Joueur du mois.

L'ancien joueur de Paradou AC a été nommé « Homme du match » à deux reprises en décembre. La première lors du match contre le Bayern (2-1) en inscrivant un doublé, et la seconde lors de la défaite 2-1 à Wolfsburg.

LIGUE 2 - JSM BÉJAÏA : L'entraîneur Bouakaz jette l'éponge

L'entraîneur suisse-tunisien de la JSM Béjaïa, Moez Bouakaz, a démissionné de son poste, moins d'une semaine après l'élimination de son équipe en 32es de finale de Coupe d'Algérie de football, a annoncé mardi le club pensionnaire de la Ligue 2 sur sa page Facebook.

« Bouakaz a pris la décision de démissionner de son poste. A la suite d'une réunion qui a eu lieu hier (lundi) après-midi qui était consacrée à la préparation pour la phase retour du championnat, l'entraîneur tunisien a fait part de son envie de partir.

Le coach avait annoncé qu'il ne pouvait plus poursuivre la mission pour laquelle il a été recruté il y a trois mois.

La direction du club et en premier lieu le président du conseil d'administration de la SSPA, Boudjelloul Abdelkrim, a répondu favorablement à cette demande », a indiqué le club dans un communiqué.

Outre son élimination devant son public en « Dame Coupe » face à l'ES Sétif (2-2, aux t.a.b : 7-8), la JSMB a bouclé la phase aller du championnat à une triste 15e et avant-dernière place au classement avec 11 points et un match en retard à disputer face à son voisin du MO Béjaïa.

Bouakaz, dont il s'agissait du deuxième passage à la JSMB, avait rejoint le club de « Yemma Gouraya » en septembre dernier, en remplacement de Mohamed Lacet. Rappelons que le technicien suisse-tunisien avait conduit la JSMB à la finale de la Coupe d'Algérie 2018-2019, perdue face au CR Belouizdad (2-0), avant de s'engager durant l'été avec la JS Saoura, mais sans pour autant entamer la saison avec les gars de Béchar.

APS

MAROC/ RAJA CASABLANCA : Blessé, Ahaddad forfait face au MCA et la JSK

L'attaquant international marocain du Raja Casablanca (Div.1 marocaine de football) Hamid Ahaddad, blessé à la cuisse, a déclaré forfait pour les deux prochains matchs internationaux de son équipe en Algérie : face au MC Alger en quarts de finale de la Coupe arabe, et la JS Kabylie, à l'occasion de la 4e journée (Gr.D) de la Ligue des champions d'Afrique, rapporte mercredi le site le 360 Sport.

Ahaddad (25 ans) s'est blessé lors du match ayant opposé lundi le Raja au FUS de Rabat (0-2), en championnat marocain.

Victime d'une légère blessure musculaire, le buteur marocain sera indisponible pendant au moins 15 jours, ajoute la même source.

Ainsi, l'ancien joueur du Difaâ Hassani El-Jadidi manquera les deux prochains déplacements en Algérie.

Le premier face au MC Alger samedi en quarts de finale (aller) de la Coupe arabe des clubs, au stade Mustapha-Tchaker de Blida (20h00).

Le buteur du Raja man-

quera ensuite le déplacement à Tizi-Ouzou, en vue du match contre la JS Kabylie, prévu vendredi 10 janvier au stade du 1er-novembre (17h00), pour le compte de la 4e journée de la Ligue des champions d'Afrique.

Ahaddad va également faire l'impasse sur le match du championnat marocain, le mardi 7 janvier en déplacement face au Difaâ Hassani El-Jadidi, dirigé désormais par l'entraîneur algérien Abdelkader Amrani, en remplacement de Badou Zaki, parti rejoindre la direction technique nationale (DTN) de la fédération royale marocaine (FRMF).



LIGUE 2/WA TLEMCEM : «L'entraîneur Aziz Abbès terminera la saison avec le club»



L'entraîneur du WA Tlemcen, Aziz Abbès, poursuivra sa mission à la tête de ce club de Ligue 2 de football après avoir émis le vœu de le quitter, a-t-on appris, mardi, du président du club Nasreddine Souleyman.

« Il est vrai que l'entraîneur a souhaité jeter l'éponge, mais nous avons réussi à le convaincre de poursuivre sa mission avec nous, d'autant que l'équipe est bien partie pour retrouver l'élite », a déclaré Souleyman à l'APS. Arrivé l'été dernier à Tlemcen

après avoir mené le NC Magra à une accession historique en Ligue 1 la saison passée, Aziz Abbès a déjà annoncé sa démission, il y a quelque temps, avant de revenir à de meilleurs sentiments après l'intervention de la direction du club et des autorités locales. Il avait justifié son désir de partir par « les problèmes financiers à répétition » du club qui ont poussé ses joueurs à déclencher des mouvements de grève.

La récente élimination du WAT, dès les 32es de finale de la coupe

d'Algérie face au CR Village Moussa (Division amateur) a été la goutte qui a fait déborder le vase.

« L'entraîneur n'a pas apprécié les conditions dans lesquelles s'est déroulée la préparation du match de coupe, marquées par une nouvelle grève des joueurs pour réclamer leur dû. A présent, il craint que le même scénario se reproduise lors de la phase retour, ce qui pourrait jouer un mauvais tour à l'équipe », a encore expliqué le premier responsable de la formation des « Zianides ».

Il a rassuré que le technicien, convoité actuellement par le MC El Eulma (Ligue 2), sera présent lors de la reprise des entraînements prévue pour dimanche prochain.

Le WAT, qui a terminé la phase aller à la deuxième place au classement, effectuera un stage bloqué à Tlemcen à l'occasion de la trêve hivernale pour préparer la deuxième partie du championnat au terme de laquelle quatre clubs accéderont en élite, selon Nasreddine Souleyman.

LIGUE 1/MC ORAN : 3 ou quatre joueurs seront libérés lors du mercato hivernal

Le MC Oran compte se séparer « de trois à quatre » joueurs lors de l'actuel mercato d'hiver, ouvert le 22 décembre, a-t-on appris du directeur général de ce club de Ligue 1 de football.

La liste des libérés sera connue après le match face à l'ARB Ghriess (Inter-régions), samedi au stade Ahmed-Zabana d'Oran dans le cadre des 16es de finale de la coupe d'Algérie, a indiqué Cherif El Ouezzani à l'APS.

Le même responsable n'a pas voulu s'étaler sur les noms des joueurs concernés.

Il s'est contenté de citer

l'attaquant Mohamed Amine Hamia, arrivé cet été au MCO en provenance de l'USM Alger, mais qui a été exclu du groupe depuis plusieurs semaines « par mesure disciplinaire », a précisé Cherif El Ouezzani.

L'effectif du club phare de la capitale de l'Ouest a été renouvelé à hauteur de 70% lors du précédent mercato estival, mais certaines nouvelles recrues « n'ont pas donné entière satisfaction », a encore précisé le champion d'Afrique avec la sélection algérienne en 1990, en poste depuis début juillet dernier. Re-

venant sur le parcours de son équipe au cours de la première partie de la saison qu'elle a terminée à la 5e place mais avec un match en moins, Cherif El Ouezzani a estimé que ses protégés « auraient pu mieux faire s'ils n'avaient pas laissé filer plusieurs points à domicile ».

« Nous avons perdu pas moins de 11 points sur notre terrain, ce qui est énorme.

En fait, ce n'est pas la première saison que notre équipe trouve des difficultés quand il s'agit de se produire à domicile, ce qui nous pousse à travailler

d'avantage sur le plan psychologique », a-t-il précisé.

Le MCO, dont l'objectif principal en championnat « est d'assurer un maintien rapide », selon son premier responsable, devrait se renforcer par quelques nouveaux joueurs à l'occasion de l'actuel mercato hivernal, « mais cela ne sera possible que si nous parvenons à bénéficier d'entrées d'argent de la part de nos sponsors ou des autorités locales car tout le monde sait que le club bute sur d'énormes problèmes financiers », a fait savoir le directeur général des « Hamraoua ».

**Guardiola :
«Laporte va mieux»**

Absent depuis fin août, le défenseur français devrait bientôt revenir sur les terrains, d'après les propos de son coach en conférence de presse. "Laporte va mieux. Je ne sais pas quand il sera de retour, mais, dans une semaine ou dix jours, il pourra s'entraîner avec nous." Aymeric Laporte a manqué la première moitié de la saison pour une blessure au genou droit, qui lui a valu une opération. En son absence, Manchester City est 3e de Premier League, avec 5 défaites en 20 matchs.



**Lemar s'est
blessé**

Le club espagnol a publié un communiqué sur l'état de santé du Français.
En difficulté cette saison du côté de l'Atlético Madrid, Thomas Lemar vient de se blesser, selon son club, aux ischio-jambiers. Si l'Atlético Madrid ne dévoile pas la durée de l'absence du joueur, la publication d'un communiqué pour informer de la nouvelle semble indiquer que le milieu gauche sera absent au moins plusieurs semaines. Sous contrat pour encore trois saisons et demie, Thomas Lemar a joué 15 matchs cette saison en Liga, sans marquer ni faire de passe décisive.

**Kane plutôt
que Mbappé
au Real ?**

Au cœur de toutes les attentions à six mois du mercato estival, Kylian Mbappé prolongera-t-il au Paris Saint-Germain, ou cédera-t-il aux sirènes du Real Madrid ?

La question se pose, l'international tricolore étant plus que jamais la priorité offensive du Real Madrid dans l'optique du prochain mercato estival. Mais selon Hugo Sanchez, ancien illustre avant-centre des Merengues (283 matchs, 208 buts), recruter le champion du monde 2018 n'est peut-être pas la meilleure chose à faire pour le Real Madrid. Dans les colonnes de Marca, il a plutôt conseillé à Florentino Pérez et à Zinedine Zidane de foncer sur Harry Kane... ce qui ferait le bonheur de Nasser Al-Khelaifi.
« Je pense que le Real doit avoir deux équipes et, par conséquent, deux attaquants de pointe très forts. Et plus encore après le départ de Cristiano Ronaldo. Il n'y a pas de remplaçant à Benzema pour le moment. Et, pour répondre à la question, j'aime beaucoup Harry Kane. Je le recruterais, même s'il coûtait 200 millions d'euros. Cristiano a également coûté cher à l'époque et regardez le résultat. Connaissant Florentino (Pérez, le président), avec la magie dont il dispose, a sûrement inventé quelque chose pour répondre à ce besoin, même si je sais que la rénovation du Bernabeu peut affaiblir son budget pour recruter » a confié Hugo Sanchez, pour qui le recrutement de Kane en provenance de Tottenham serait une bien meilleure affaire que l'achat de Kylian Mbappé.



**Traoré ne dit pas
non au Real**

Auteur de performances remarquées avec Wolverhampton, Adama Traoré (23 ans, 29 matchs et 5 buts toutes compétitions cette saison) n'est pas contre un retour en Espagne, son pays natal. Même s'il a été formé au FC Barcelone, l'ailier polyvalent s'est dit intéressé par une aventure au Real Madrid. "Si je dois aller au Real Madrid, j'irai au Real Madrid", a-t-il déclaré à l'inter-national Espoirs espagnol pour l'émission Jugones. A priori, la Maison Blanche ne devrait pas bouger cet hiver. En revanche, ce sera une autre histoire à l'intersaison...

**Ghoulam, une
fausse piste ?**

Dans l'impasse à Naples, où ses blessures successives l'ont progressivement fait rétrograder dans la hiérarchie, le latéral gauche Faouzi Ghoulam (28 ans, 5 matchs en Serie A cette saison) a été annoncé proche de l'Olympique de Marseille ces derniers jours par la presse italienne.
Ce mercredi, le journal La Provence met toutefois un sérieux bémol à cette rumeur en indiquant que le nom de l'international algérien n'aurait pas été évoqué dernièrement par les dirigeants phocéens. Malgré le regain de forme de Jordan Amavi, un renfort à ce poste ne ferait pourtant pas de mal, à condition évidemment que cette opération soit réalisable financièrement, ne serait-ce que dans le cadre d'un prêt. Pour rappel, le nom du Fennec circule aussi du côté de l'Olympique Lyonnais.



**Marcelo sur
le chemin
du retour**

Le Real Madrid a effectué sa dernière séance de l'année, ce mardi matin à Valdebebas. Lucas Vazquez et Marcelo sont proches du retour.
C'est une bonne nouvelle pour Zinedine Zidane et son staff avant de quitter cette année 2019 : Marcelo est entré dans la dernière ligne droite de son processus de récupération et il a même effectué une partie de l'entraînement avec le reste du groupe aujourd'hui, tout comme Lucas Vazquez. Une bonne nouvelle pour le technicien français qui devrait pouvoir compter sur son latéral lors de la Super-coupe d'Espagne. Le Brésilien souffrait d'une lésion musculaire survenue au début du mois de décembre et avait notamment manqué le Clasico. Quant à Marco Asensio et Eden Hazard, ils poursuivent leur processus de récupération au sein des installations du club.



QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Edité par la SARL
DK NEWS

Directeur général
Abdelmadjid CHERBAL

Directeur de la rédaction
Abdelmadjid TAREB

RÉDACTION ADMINISTRATION
«3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TEL : 023.38.47.97/023.38.48.00»
FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews-dz.com - SITE : http://www.dknews-dz.com

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TEL : 023.38.47.97/023.38.48.00
FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews-dz.com - IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - ANEP spa - 1, Avenue Pasteur - Alger - TEL : 021.71.16.64 / 021.73.71.28 - FAX : 021.73.95.59 / 021.73.99.19

LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE DU PAIN : Le ministère du Commerce dresse sa feuille de route

Le ministère du Commerce a élaboré une feuille de route relatif aux actions de sensibilisation et d'information qui seront engagées durant 2020 pour lutter contre le gaspillage du pain.

Selon un communiqué du ministère publié mardi, ce projet vise à alerter le grand public sur le phénomène du gaspillage du pain et ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux ainsi que la vulgarisation des astuces anti-gaspillage (conservation du pain, l'utilisation des restes de pain...). Cette campagne s'appuie sur des partenariats avec les associations professionnelles (UGCA, ANCA, associations de boulangers...) et de consommateurs qui adopteront les mêmes messages et conseils destinés au public et un plan de communication incluant les prêches du vendredi, la distribution de dépliants, la pose d'affiches, la diffusion de messages SMS auprès des trois opérateurs de téléphonie mobile et de sports se sensibilisation à travers les médias, selon la communiqué.

Des expositions, des concours de dessin sur ce phénomène, des enquêtes relatives à cette thématique seront aussi organisés durant cette campagne. Sous le slogan "Je ne gaspille plus: rien ne se perd, tout se récupère", ce projet vise également de rendre visible la quantité de pain gaspillé en invitant les habitants d'un quartier populaire à déposer leur pain gaspillé pendant une semaine dans un endroit dédié à cet effet.

Des plats cuisinés à partir de pain récupéré seront proposés dans le cadre de cette campagne, afin de montrer concrètement comment réduire le gaspillage de cet aliment qui est "non seulement le produit le plus consommé en Algérie mais aussi le plus gaspillé", selon la même source. La feuille de route du ministère propose par ailleurs de créer une journée nationale du pain qui aura pour objectif de faire découvrir le métier de boulanger et de mettre en exergue son rôle dans la lutte contre le gaspillage. Il est recommandé, dans le même document, de distribuer le pain "à la demande" dans certaines collectivités (restaurants, cantines scolaires et universitaires, hôpitaux, centres de formation...) pour éviter le gaspillage. Outre le ministère du Commerce, les départements ministériels chargés de ce projet sont ceux de la Santé, des Affaires religieuses, de la Communication, de la Culture, de l'Agriculture, de la Solidarité et de l'Environnement. Une commission multisectorielle a été installée début novembre dernier afin de élaborer une feuille de route pour sensibiliser contre le gaspillage du pain.

Selon les déclarations du ministre du Commerce, Saïd Djellab, le gaspillage du pain a atteint des niveaux "choquants" avec 10 millions de baguettes gaspillées quotidiennement, soit un cinquième de la production journalière, ce qui représente près de 340 millions dollars par an.

JUSTICE

L'homme d'Affaires Issad Rebrab condamné à six mois de prison ferme et une année de prison avec sursis

Le Tribunal de Sidi M'hamed a condamné mercredi l'homme d'affaires, Issad Rebrab à une peine de prison de 18 mois dont six mois de prison ferme et une année de prison avec sursis pour infraction à la législation relative au mouvement des capitaux et surfacturation lors d'une opération d'importation.

Après un procès qui a duré plus d'une journée, le tribunal a condamné aux premières heures du jour le propriétaire du groupe «Cevital» à 18 mois de prison dont six mois de prison ferme et une année de prison avec sursis « pour infraction à la réglementation des changes et des mouvements des capitaux de et vers l'étranger, surfacturation lors d'une opération d'importation et faux et usage de faux ».

Le même tribunal a condamné M. Rebrab, qui se trouve en détention préventive depuis le mois d'avril dernier, à une amende de 1.383.135.000 DA. Deux autres entreprises étaient également poursuivies dans cette affaire en tant que

personnes morales pour «infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger», «faux et usage de faux» et «fausse déclaration douanière». Il s'agit d'«Evcon», une filiale du groupe Cevital, propriétaire de l'homme d'affaires qui a importé les équipements de purification d'eau utilisant l'intelligence artificielle et de l'établissement bancaire The Housing Bank for trade and finance (HBTf). Le tribunal a condamné l'entreprise Evcon à une amende de 2.766.000.000 DA au lieu de la saisie des machines. Le tribunal a également condamné l'établissement bancaire The Housing Bank for trade and finance



(HBTf) à une amende de 3.168.578.000 DA. La présidente du tribunal a indiqué lors de l'interrogatoire des accusés que «l'expertise des factures gonflées a révélé que la valeur

réelle de ces équipements est de 98.983.000 DA et a révélé un écart de 691.576.630 DA entre la valeur réelle des équipements en question et le montant déclaré».

ONU

En 2020, des millions de personnes seront confrontées à la faim, notamment en Afrique subsaharienne

L'Afrique subsaharienne sera l'un des points chauds les plus importants en matière de lutte contre la faim en début 2020, a prévenu mardi le Programme alimentaire mondial (PAM).

Des millions de personnes auront besoin d'une aide alimentaire au Zimbabwe, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et dans la région du Sahel central dans les mois à venir, a précisé l'agence onusienne.

«Le PAM mène des batailles humanitaires importantes et complexes sur plusieurs fronts au début de 2020», a déclaré David Beasley, Directeur exécutif du PAM.

«Dans certains pays, nous voyons les conflits et l'instabilité se combiner à des conditions climatiques extrêmes, forçant les gens à quitter leurs foyers, leurs fermes et leurs lieux de travail.

Dans d'autres, les chocs climatiques se produisent en même temps que l'effondrement économique et laissent des millions de personnes au bord du dénuement et de la faim».

Le Rapport du PAM sur les points chauds mondiaux en 2020 note qu'au Zimbabwe, dans un contexte d'implosion de l'économie, la situation est de plus en plus précaire alors que le pays entre au



plus fort de sa «période de soudure», pendant laquelle la nourriture est la plus rare. Le nombre de personnes souffrant de la faim au Zimbabwe a atteint son plus haut niveau en dix ans. Le PAM prévoit d'apporter une aide à plus de 4 millions de personnes dans ce pays et craint que l'impact d'une sécheresse régionale n'affecte d'autres pays au cours des premiers mois de l'année.

Le PAM a rappelé que l'année dernière il avait apporté une assistance à grande échelle au Yémen, au Mozambique après le cyclone Idai, au Burkina Faso et dans de nombreuses autres crises pour éviter la famine. «Mais le monde est un endroit impitoyable et, alors que nous entrons dans l'année 2020, le PAM est confronté à de nouveaux défis humanitaires monumentaux qu'il nous faut relever avec une

réelle urgence», a souligné Margot Van Der Velden, Directrice des situations d'urgence au PAM.

L'évolution rapide de la crise en Haïti est très préoccupante au tournant de l'année, car l'escalade des troubles paralyse l'économie, mettant les prix des denrées alimentaires hors de portée de nombreuses personnes (+40 % entre octobre 2018 et octobre 2019). Selon une récente enquête sur l'insécurité alimentaire, 3,7 millions de personnes - soit un tiers de la population - ont besoin d'aide, affirme le PAM.

En Asie, l'Afghanistan est confronté à l'insécurité combinée à la sécheresse, ce qui laisse plus d'un tiers de la population du pays, soit plus de 11 millions de personnes, en situation de grave insécurité alimentaire. Au Moyen-Orient, le PAM peut se prévaloir de son succès au Yémen, où il a augmenté de 50% son aide alimentaire, qui est passée de 8 millions de personnes par mois au début de 2018 à 12 millions à la fin de 2019. Dans la perspective de l'année 2020, l'agence reste attentive à l'augmentation des besoins alimentaires en Iraq et au Liban, où les troubles civils et la crise macroéconomique entraînent une aggravation de l'insécurité alimentaire.

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME Six casemates pour terroristes détruites à Skikda

Six casemates pour terroristes, contenant huit bombes artisanales, ont été découvertes et détruites par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), mardi, suite à l'opération de fouille et de ratissage, toujours en cours à Oued D'khil, wilaya de Skikda, indique mercredi un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste et suite à l'opération de fouille et de ratissage, toujours en cours, dans la localité d'Oued D'khil, commune de Collo, wilaya de Skikda (5^{ème} Ré-

gion militaire), un détachement de l'Armée nationale populaire a découvert et détruit, le 31 décembre 2019, six (6) casemates pour terroristes contenant huit (8) bombes de confection artisanale, 15 téléphones portables, des effets vestimentaires et de couchage, ainsi que divers objets», précise le communiqué. Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP «ont intercepté, lors d'opérations distinctes menées à Djanet (4^e RM) et Bordj Badji Mokhtar (6^e RM), 17 per-

sonnes et saisi 7 véhicules tout-terrain, 18 marteaux piqueurs, 17 groupes électrogènes, un détecteur de métaux, 25 sacs de mélange de pierres et d'or brut et un téléphone satellitaire», note la même source. D'autre part, des Garde-côtes «ont saisi 29,75 kilogrammes de kif traité à Bejaïa (5^e RM), alors qu'un détachement de l'ANP en coordination avec les services de la Sûreté nationale ont arrêté, à Batna (5^e RM), un narcotrafiquant et saisi 4,78 kilogrammes de la même substance». D'autre part, des éléments de la Gendarmerie

nationale «ont appréhendé, à Oran (2^e RM) et Tébessa (5^e RM), quatre (4) individus en possession de 615 comprimés psychotropes et 14.000 boîtes de cigarettes». Par ailleurs, des Garde-côtes «ont mis en échec, à Tlemcen (2^e RM), une tentative d'émigration clandestine de 14 personnes à bord d'une embarcation de construction artisanale, tandis que 45 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Tamanrasset et Tlemcen», ajoute le communiqué.